L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

# Terres de Bourgogne

N° 1624 - VENDREDI 09 AVRIL 2021 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232




# Manifestation régionale à Dijon

# Ils avaient prévenu...



La manifestation régionale, à l'appel de la FRSEA de Bourgogne Franche-Comté et des JA, le 6 avril à Dijon, a parfois été tendue. Mais comment pouvait-il en être autrement avec un monde paysan qui a le sentiment d'être toujours dans le viseur de l'administration... Une colère forte s'est donc exprimée.

*Pages 04, 14 et 15.*

## Côte d'Or

› Élevage laitier

### Une page s'est tournée pour Sylvain Aubry



## Nièvre

› Projet Reva

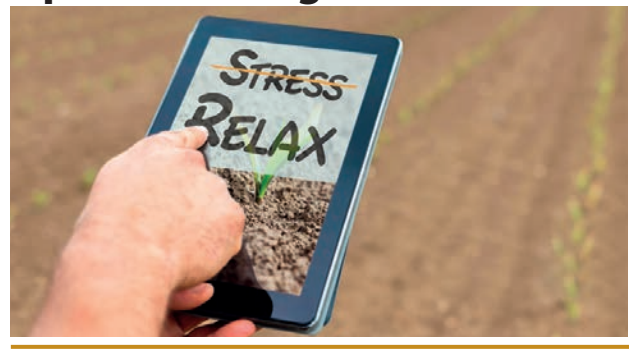
### Un œil sur la biologie des sols



## Yonne

› Formation

### Gérer son stress quand on est agriculteur









# Sommaire

*Côte d'Or*

04 • Retour sur la manifestation de Dijon
05 • Quand un éleveur tourne une page de sa vie
06 • Elle recrute dans l'agricole et le viticole
07 • Bien réfléchir ses semis en espèces fourragères

*Nièvre*

08 • On ne pense jamais assez à la transmission
09 • La Belle Nièvre commence à faire le plein
10 • Élevage : la prévention, c'est la clé contre la BVD
11 • Culture : un sol ausculté au plus près

*Yonne*

12 • Bio : des outils pour réussir sa conversion
13 • Gérer sons stress, ça s'apprend

*Région et ailleurs*

14-15 • Une manifestation régionale tendue
16 • Des produits locaux en restauration collective, c'est possible
17 • Retraites : ne pas oublier les conjoints-collaborateurs
18 • Vigilance sur les vaccination d'animaux à exporter

*Dossier*

22-29 • Tracteurs

*Infos Services*

30 • Vers un allègement des normes pour les épandages
31 • Analyses et tendances
32-33 • Petites annonces
34-37 • Annonces légales
38-39 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

*Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232*
*Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.*
*Prix de l'abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €*
*Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.*
*Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %*
*Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne*

Tribune

## Une Pac équilibrée soutenant les grandes cultures

Alors que la présidence portugaise ambitionne de finaliser les arbitrages sur la Pac durant son mandat et que les discussions s'accélèrent en France pour définir le Plan stratégique national (PSN), les présidents des associations de grandes cultures : AGPB, l'AGPM, CGB et Fop en appellent à une Pac équilibrée qui soit réellement au service de la souveraineté de la France et de l'Europe.

La souveraineté alimentaire a été remise au cœur des préoccupations de nos dirigeants et de nos concitoyens à la lumière de la crise sanitaire que nous traversons depuis un an maintenant. Nos filières de production n'ont jamais cessé d'alimenter nos marchés, qu'ils soient locaux ou internationaux, démontrant ainsi leur performance et leur organisation dans tous les territoires. Céréales, oléagineux, protéagineux, betteraves, sont à la source d'importantes chaînes de valeurs, des collecteurs de grains, aux élevages et industries des première et seconde transformation, sans oublier l'export vers l'Europe ou le reste du monde. Nos productions couvrent 22 % du territoire, génèrent 21 milliards d'euros de valeur ajoutée et génèrent 460 000 emplois. Elles contribuent également à lutter contre le changement climatique en absorbant de grandes quantités de $CO_2$ et en restituant du carbone dans les sols.

### Moins d'un Smic par an !

Malheureusement, en dépit de son excellence et sa performance technique et sanitaire, notre agriculture est exsangue. Avec moins d'un smic en moyenne par an ces huit dernières années, les revenus moyens des producteurs de grandes cultures sont historiquement bas. C'est purement intolérable ! Dirigeants et citoyens doivent en prendre conscience : les artisans de leur alimentation, de leur énergie verte et de leurs matières premières naturelles, ne gagnent pas leur vie. Comment en sommes-nous arrivés là ? D'abord, le secteur des grandes cultures a fait les frais de choix purement politiques et idéologiques lors des deux précédentes réformes de la Pac : c'est une somme faramineuse d'un milliard d'euros par an de perte directe pour les grandes cultures par rapport à 2007 ! Aujourd'hui, en moyenne, les aides aux exploitations de grandes cultures sont inférieures de 30% au montant moyen des aides en France. Ensuite, le potentiel de production français est aujourd'hui mis en difficulté par une avalanche de contraintes, de limitations, voire la disparition des moyens nécessaires au développement et à la protection des cultures. L'accès à l'innovation reste également hypothétique dans un contexte de défiance généralisée alors que notre alimentation est connue pour être l'une des plus sûres au monde.

Rappelons que les aides de la Pac sont octroyées aux agriculteurs en contrepartie de leur engagement pour l'alimentation de nos concitoyens et de la transition agroécologique. Elles sont indispensables, non seulement aux revenus des exploitants, mais surtout à la pérennité d'une agriculture française capable de nourrir toute la population et pas seulement les plus aisés.

### Arbitrages à haut risque en préparation

Alors, à la veille d'arbitrages majeurs sur le PSN pour la période 2023-2027, nous alertons avec force tous les acteurs sur les dangers pour la pérennité de nos filières céréalière, sucrière ou oléoprotéagineuse.

**AGPB, AGPM, CGB, Fop**

## Influenza Le ministère veut aboutir à une feuille de route sanitaire avant l'été

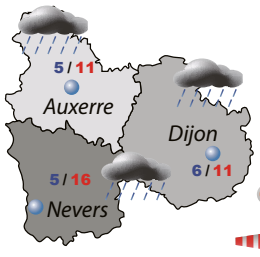
**Dans un communiqué du 1er avril, le ministère de l'Agriculture fixe l'objectif de finaliser d'ici «fin juin» une «feuille de route sanitaire» sur l'influenza aviaire avec les professionnels des filières volailles. Le but? «Définir collectivement les actions à mener et celles à améliorer (…) pour éviter une nouvelle crise.» Une première version sera élaborée «fin avril», présentant «notamment les grands axes de progrès», précise la Rue de Varenne. Les discussions entre parties prenantes (services de l'Etat, professionnels et collectivités) se poursuivront ensuite pour «valider» ce document avant l'été. Ce chantier se basera sur les groupes de travail nationaux (ministère et professionnels), qui ont débuté autour de «six thématiques»: anticipation, gestion de crise, biosécurité, adaptation de la production, vaccination, et gibier. Il sera également nourri par les contributions de «groupes de travail régionaux (en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie)» organisés par les Draaf, précise le ministère. Enfin, cette nouvelle feuille de route «s'appuiera également sur deux avis de l'Anses» à venir (facteurs de risque du virus H5N8, modélisation des épizooties). Au 31 mars, la France comptait 490 foyers d'influenza aviaire confirmés en élevages (dont 475 dans le Sud-Ouest), et 19 en faune sauvage.**

## la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC

**Météo de la Bourgogne**
**Prévisions Météo à 8 jours**
**0892 46 38 36**
*0,34€ ttc/min*
**www.agate-france.com**

### Vendredi 9 Avril



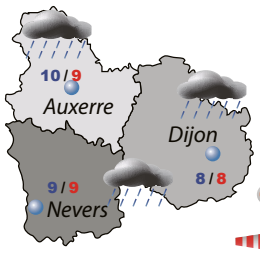

**Pluvieux**
Une perturbation traversera l'ensemble de la région en cours d'après-midi avec des pluies, parfois soutenues.

***T° mini :*** 4 à 6°C
***T° maxi :*** 8 à 12°C

***Vents :*** Sud 20 km/h

**Saint Gautier**
***Soleil :*** 07h12 - 20h33
***Lune :*** 06h46 - 17h45

### Samedi 10 Avril




**Perturbé**
Nous retrouverons un temps maussade sur toute la région avec des précipitations généralement faibles.

***T° mini :*** 9 à 11°C
***T° maxi :*** 4 à 10°C

***Vents :*** Nord-Ouest 20 km/h

**Saint Fulbert**
***Soleil :*** 07h10 - 20h35
***Lune :*** 07h04 - 18h53

### Dimanche 11 Avril




**Maussade**
La couverture nuageuse restera prédominante sur l'ensemble du département avec de faibles pluies éparses.

***T° mini :*** 2 à 4°C
***T° maxi :*** 6 à 9°C

***Vents :*** Nord-Est 30 km/h

**Saint Saintanislas**
***Soleil :*** 07h08 - 20h36
***Lune :*** 07h21 - 19h59

***Prévisions à 7 jours***

**Lundi 12 Avril au Mercredi 14 Avril**

couvert / bruine / pluie faible

***Vents :*** Nord-Est à 20 km/h
T° mini : 0 à 2°C T° maxi : 7 à 9°C

**Du Jeudi 15 Avril au Dimanche 18 Avril**

nuageux / pluie faible / nuageux / pluie modérée

***Vents :*** Nord à 20 km/h
T° mini : 4 à 6°C T° maxi : 8 à 10°C

## clin d'œil




© Acip/Chaunu

Vin

# Avec Vitilab, la viticulture 4.0

Le 22 mars au Vinipôle Sud Bourgogne à Davayé a été posée... le premier conteneur du Vitilab. En moins de deux jours, sept autres ont étés installés. Tout est prêts à l'emploi pour accueillir un concept d'un nouveau genre : tiers lieu, Fablab, start-ups… la viticulture de Saône-et-Loire passe en mode 4.0 pour plus de précision.



Le Vitilab de Davayé est constitué de huit conteneurs. Le premier a été posé le 22 mars.

Côté « architecture », ce nouvel espace ne laissera personne indifférent : on aime ou on déteste. Incontestablement en tout cas, les conteneurs sont à la mode, comme le confirme Thibault Ressy, architecte DPLG à Lyon qui croule sous les demandes pour des conteneurs aménagés en espaces modulables, que ce soit des bureaux ou autres. Ici, en l'occurrence, il s'agit de huit conteneurs de 20 pieds. Après une vie de globe-trotters, leur « recyclage » a nécessité quatre mois en atelier pour les découpes, l'isolation par l'intérieur pour garder l'aspect industriel, les raccordements électriques, les baies vitrées et portes… À l'aide d'une grue, le conteneur est soulevé du camion pour être délicatement positionné. Comme un Légo, le Vitilab prenait forme le 22 mars. Deux jours ont suffi pour monter la structure complète. Des raccords, isolations et quelques fixations suffisaient. Ne restera plus qu'à rajouter un escalier extérieur et la création artistique d'un grapheur reconnu.

## Passer de l'idée au concept...

L'idée est née en juillet 2017. elle a été soutenue par le Conseil régional, le PETR Mâconnais-Beaujolais et le Département en 2019. L'objectif étant de doter la viticulture de Saône-et-Loire d'équipements numériques de pointe : scanner 3D, découpe laser, fraiseuse numérique, impression 3D… pour permettre de créer des prototypes de machines ou équipements viticoles. Un tiers lieu permettra également aux start-ups de réfléchir avec des viticulteurs et autres professionnels de la filière. Le lieu est idéal puisque touchant le Vinipôle Sud Bourgogne (Chambre d'agriculture, BIVB) et le lycée viticole de Davayé et son domaine. Sans oublier le site Viticonduite, le CFPPA… Un lieu pour produire aussi. Le laboratoire doit permettre de fabriquer des solutions pré-industrielles. Dans les cartons, on trouve déjà des solutions proposées par des industriels ou start-ups : exosquelettes pour décupler la force ou soulager les douleurs, des robots (Vitibot, Naïo, etc.), des enjambeurs autonomes, des capteurs d'analyse, sur des drones… Ou encore des solutions numériques « maison » telle que l'application Agricivis de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire permettant d'informer les riverains des travaux de saison, notamment des épandages et délais de ré-entrées. De nouveaux outils d'aides à la décision verront le jour pour les viticulteurs comme pour la filière. À l'image d'un prototype pour numériser le processus de traitement à l'eau chaude, pour connecter, sécuriser les données (par lot et par clients) « pouvant aller jusqu'à un pilotage intégral de la température à terme », anticipe Guillaume Paire, l'animateur de Vitilab pour la Chambre d'agriculture. Une révolution peut-être demain pour les pépiniéristes et les vignerons.



Le but est de permettre à des porteurs de projets innovant en viticulture de les tester.

## ...et du concept au produit

Tout ceci devrait au final permettre le transfert de savoirs et passer plus facilement de l'expérimentation à la preuve de concept avec des prototypes, intéressants ou non ensuite des investisseurs ou partenaires industriels. L'autre avantage sera de concentrer dans un même lieu un centre de ressources pour tous autour de la viticulture de précision. Des entreprises pourront être hébergées et tester leurs solutions à proximité avec les parcelles de vignes de la Chambre d'agriculture ou du lycée éventuellement. Les démonstrations sur place seront facilitées. Le Vitilab fait partie du réseau des Fablabs permettant aussi des échanges ou l'organisation d'événements comme à Chalon (Nicephore Cité, Niepce), Mâcon (Locow), Belfort (Crunchlab) ou Dole par exemples. Les viticulteurs pourront évidemment venir chercher des réponses à leurs questions ou proposer des idées de recherche. « On attend les remontées du terrain pour une expertise fine des besoins pour une viticulture de précision », encourage donc Guillaume Paire qui invite vivement les vignerons à s'approprier le lieu pour proposer ou réaliser leurs idées les plus simples comme les plus folles.

CÉDRIC MICHELIN



Action syndicale

# Le combat de toute une profession

**De nombreux Côte-d'oriens se sont déplacés mardi à Dijon, afin de participer à la grande manifestation régionale (compte-rendu pages 14 et 15).**

Se battre pour se faire entendre, il n'y a malheureusement pas le choix quand on est agriculteur. Mardi, de nombreux éleveurs et producteurs céréaliers se sont mobilisés malgré le travail qu'ils avaient à réaliser sur leur ferme et les kilomètres parfois nombreux qui les séparaient de Dijon.

Les bénéfices de cette action syndicale, s'il y en a et ça tout le monde l'espère, profiteront à tout le monde agricole. Combien étaient-ils en début de semaine ? Difficile de répondre, les organisateurs évoquaient une mobilisation de 500 personnes. Une chose est sûre : la Côte-d'Or, qui «évoluait à domicile», était de très loin le département le mieux représenté. Cet effet de masse était très important : une mobilisation de plusieurs centaines de personnes n'a certainement pas le même impact qu'une sortie à quatre ou cinq manifestants... Les agriculteurs s'étaient donné rendez-vous aux quatre coins du département pour converger ensemble vers la capitale des Ducs. *«Notre mobilisation a été réussie»*, se félicite Fabrice Genin, président de la FDSEA de Côte-d'Or, *«les débordements auxquels nous avons assisté reflètent toutefois l'état d'esprit dans lequel se trouvent nos producteurs. Beaucoup sont énervés par cette situation, par tout ce qui nous tombe dessus au quotidien... Les revenus sont en berne, des contraintes supplémentaires s'ajoutent chaque jour sur notre dos. Nous avons aussi affaire à une administration qui nous soupçonne en permanence de tricher, de polluer... Cela devient impossible à vivre, il faut que cela cesse dès maintenant»*.

**AG**

















Simmental française

# Forcément émouvant

Sylvain Aubry vient de mettre un terme à sa très belle carrière d'éleveur laitier. Rencontre.



L'éleveur de Jours-lès-Baigneux, quelques jours avant la vente de son troupeau Simmental.

Aimer autant ses vaches et devoir s'en séparer prématurément n'est jamais évident. Sylvain Aubry vient de vivre cette expérience. « *Je ne pouvais plus traire à cause d'un problème permanent au poignet. Il fallait prendre une décision* », confie ce sympathique éleveur, qui ne souhaite aucunement se plaindre dans nos colonnes : « *ce type d'aléa fait hélas partie de la vie, c'est comme ça. Ce n'est bien sûr pas facile à vivre intérieurement, mais il faut relativiser, il y a bien plus grave… Aujourd'hui, je ne veux retenir que le positif de toutes ces années d'élevage* ».

## Un cheptel au top

Sylvain Aubry nous a gentiment reçus sur son exploitation, quelques jours avant le départ de ses animaux. Ce sélectionneur de 59 ans (il fête son anniversaire ce samedi 3 avril) avait rejoint l'exploitation familiale en 1984, juste après son service militaire. La morphologie de ses vaches est devenue exceptionnelle au fil du temps : « *j'ai toujours recherché du gabarit, mais sans jamais négliger la viande. Une des grandes caractéristiques de la Simmental est sa mixité, je l'ai bien pris en compte dans ma sélection. Nous engraissions toutes nos vaches après leur carrière laitière, les mâles étaient systématiquement engraissés. Il y a encore quelques années, nous avions peut-être un léger retard dans les mamelles, mais je pense que nous l'avons bien rattrapé* ». Avant la vente du 20 mars (voir encadré), ses vaches affichaient encore une très belle moyenne de 9 000 litres de lait par an. La qualité était plus qu'au rendez-vous, avec un taux protéique à 36 et une production de 500 000 litres destinée à l'AOP Époisses.

## Fan de concours

Sylvain Aubry connaissait bien évidemment toutes ses vaches par leur prénom. Ce grand passionné prenait beaucoup de plaisir à les sortir en concours afin d'assurer la promotion de la « *meilleure des races* ». De très nombreux prix ont été remportés, parfois dans les épreuves les plus prestigieuses. Ses vaches sont devenues célèbres dans le monde de la Simmental à l'image de Fleur, Pistache, Rosedenoël, Ombre ou encore Limace. Sylvain Aubry a « *adoré* » la convivialité entre éleveurs dans chacune de ses sorties. « *J'avais prévu de participer une dernière fois au prochain National programmé à Cournon, à la fin de cette année. Ce ne sera donc pas possible* ». Son plus beau souvenir ? « *Je pense qu'il s'agit de la dernière édition d'Eurogénétique. Fleur avait remporté le prix de championnat, ce fut un super moment. Il y a deux ans aussi, nous étions allés à Chaumont avec huit génisses. L'association J'élève en Côte-d'Or nous accompagnait. Voir tous ces jeunes impliqués dans le métier et motivés à l'idée de montrer une belle image de notre département m'avait fait très plaisir. La relève dans le monde laitier, c'est très important* ». Sylvain Aubry n'oubliera jamais les riches échanges professionnels qu'il a eus durant toute sa carrière.



## Ce n'est pas terminé

L'éleveur de Jours-lès-Baigneux n'est pas encore en retraite pour autant, il continuera d'élever son petit troupeau allaitant, en races charolaise, limousine et quelques Simmental encore un, deux ou trois ans, avec son frère Arnaud. Toujours très impliqué dans la profession, Sylvain Aubry continuera également de mettre les pieds au syndicat Simmental ainsi qu'à Alysé, histoire d'aller au terme de son mandat. La priorité sera aussi et surtout la santé, avec l'objectif de « *se poser* » et se reposer, notamment en famille, car l'élevage laitier a toujours été très prenant dans sa vie professionnelle.

**AG**

## « Un grand merci »

Michel Menestrier, actuel président du syndicat Simmental, tient à saluer la très belle carrière de Sylvain Aubry : « *Je lui ai succédé au syndicat il y a un peu plus de deux ans, mais nous nous connaissons depuis très longtemps. Ce qu'a fait Sylvain pour notre race laitière est tout à fait exceptionnel. La Simmental et les éleveurs de Côte-d'Or lui doivent beaucoup. À ses débuts, il n'a pas hésité à utiliser la transplantation embryonnaire, cette technique était particulièrement innovante à l'époque. Sylvain a été l'un des premiers éleveurs français à importer des doses de taureaux étrangers, je pense à Horror, un taureau qui a très bien fonctionné et qui a marqué notre race. Sylvain est un grand perfectionniste, exigeant, avec une volonté permanente d'intégrer les jeunes, sans jamais oublier la convivialité. Lors de nos diverses rencontres, il a toujours su impulser une dynamique au sein des éleveurs de Simmental. Notre syndicat ne manquera pas de le remercier à l'occasion de notre prochaine assemblée générale prévue le 23 avril. Après la crise sanitaire nous aurons l'occasion de nous retrouver pour évoquer plus largement son dévouement pour le développement de la race Simmental* ».

## Un immense succès



Les Simmental du Gaec Aubry étaient donc proposées à la vente samedi 20 mars à Jours-lès-Baigneux, au sein même de leur bâtiment d'élevage qui avait été aménagé pour l'occasion. Pas moins de 60 acheteurs potentiels participaient à l'évènement, 22 d'entre eux étaient connectés sur internet grâce à la vente en ligne mise en place par le groupement de producteurs Simmental, avec la Sicafome comme prestataire de services.

Cette vente a rencontré un immense succès, puisque les 52 vaches et génisses disponibles ont toutes trouvé preneur. Le prix moyen s'élève à 2 550 euros. La plus belle enchère a été réalisée par plusieurs élevages de Côte-d'Or : le Gaec Magnière, le Gaec Froidurot, Thomas Cotiby, l'EARL du Meix du chêne et l'EARL Menestrier qui se sont réunis pour acquérir Marguerite, une fille de la célèbre Fleur, dernière championne d'Eurogénétique.

À l'issue de ce rendez-vous, les 52 Simmental de l'élevage Aubry ont été acquises par 31 acheteurs venant de 16 départements différents comme l'Orne, l'Aisne, la Vendée, le Doubs, l'Ain, la Loire, le Cantal ou encore l'Aveyron. La Côte-d'Or a bien répondu présent puisque seize animaux resteront dans le département.

Pour l'anecdote, 16 femelles ont été vendues à des acheteurs sur internet. Les 28 femelles présentées aux enchères ont été vendues au prix moyen de 3 013 euros, les autres achats ont été réalisés via une vente par soumission, à la bouteille.

« *Cette journée restera gravée dans la mémoire de chacun pendant longtemps* », assure Hervé Vignon, directeur de Simmental France, « *l'élevage Aubry était au top au niveau morphologie, ses animaux étaient connus dans toute la France. Il n'est pas étonnant que ce rendez-vous ait connu un tel succès, celui-ci récompense le travail de toute une vie d'éleveur, et même de plusieurs générations de sélection. Cet élevage était vraiment dans le haut du panier de la race Simmental. Une page se tourne, il y avait beaucoup d'émotions ce 20 mars…* ».

Désherbage en viticulture

# La solution mécanique

**Une démonstration de matériels était récemment proposée dans le vignoble des Hautes-Côtes de Nuits, à Meuilley.**



Le travail du sol s'impose comme une alternative possible à l'emploi des herbicides en vignes hautes. La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or accompagne les viticulteurs dans cette transition et leur apporte de précieux conseils dans le choix et le réglage de leur matériel. Une demi-journée dédiée à cette thématique s'est déroulée le 25 mars à Meuilley, dans le cadre de l'animation du bassin d'alimentation de captage de Nuits-Saint-Georges. Près de 80 professionnels ont participé à ce rendez-vous auquel étaient notamment présentés les matériels des sociétés Boisselet, Braun et Clemens. « *Nous avons proposé différentes techniques d'entretien des sols, en mettant en avant les intérêts et les limites des outils. Dans le cas présent, il s'agissait des lames interceps et des disques émotteurs* », présente Benoît Bazerolle, conseiller viticole à la Chambre d'agriculture. Les lames interceps sont des outils destinés au travail superficiel sous le rang. Elles ont pour but d'effectuer une remise à plat du travail réalisé précédemment. Leur action permet de maîtriser des adventices peu développées. Les disques émotteurs permettent quant à eux d'éliminer les mauvaises herbes le long du rang de vigne en provoquant une légère butte, le tout en émiettant le sol autour des ceps. Ces outils apparaissent « *efficaces, faciles à utiliser, lorsqu'ils sont bien réglés et passés dans de bonnes conditions de ressuyage. Ils représentent un investissement qui peut être globalement maîtrisé. Ces équipements sont bien adaptés au secteur des Hautes-Côtes, où les vignes sont majoritairement hautes et larges. Un travail de qualité peut être réalisé sans blesser les vignes et en conciliant une vitesse d'avancement significative* », ajoute le conseiller de la Chambre d'agriculture.

**AG**

Emploi agricole et viticole

# Elle recrute pour vous

**Anne-Claire Reynaud, ancienne conseillère à la Chambre d'agriculture, est aujourd'hui consultante en recrutement.**

De nombreux viticulteurs ont déjà croisé sa route depuis 2013. Originaire de la vallée du Rhône, Anne-Claire Reynaud était en poste à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, dans différentes missions en lien avec la production viticole (conseils techniques apportés aux professionnels, formations, animation de groupes sur différentes thématiques…). Cette fille de viticulteurs vient de rejoindre le Mercato de l'Emploi, un réseau indépendant présent dans près de la moitié des départements français : « *J'ai démarré ma nouvelle activité au mois de décembre. Basée à Dijon, je me déplace sur toute la Côte-d'Or. J'assure le lien entre les entreprises et les candidats. Je m'adresse aussi bien aux viticulteurs qu'aux agriculteurs, j'élargis aussi mes possibilités vers l'agroalimentaire que je connais bien grâce à mes études. Je suis à la disposition de tous les chefs d'entreprise qui recherchent de la main-d'œuvre* ».

## Service clé en main

Les employeurs peuvent confier leur recrutement à Anne-Claire-Reynaud : « *certains n'ont pas toujours le temps de se consacrer à cette tâche, d'autres n'ont pas forcément toutes les compétences pour le faire ou tout simplement l'énergie/l'envie de le faire. Dans tous les cas, le dernier mot revient toujours au chef d'exploitation. Je lui présente les candidats qui répondent au mieux à ses besoins* ». Cette ingénieure agronome diplômée de l'Isara de Lyon s'appuie sur sa connaissance des métiers agri/viti et sur son important réseau pour mener à bien sa nouvelle mission : « *je commence à bien connaître le département. Ces dernières semaines, je suis allée à la rencontre de nombreuses organisations agricoles. L'idée est de connaître parfaitement les problématiques locales pour répondre au mieux aux attentes des personnes qui me sollicitent* ». Anne-Claire-Reynaud renseigne et oriente gratuitement les candidats, la seule facturation revient à l'employeur. La consultante en recrutement ajoutera d'autres cordes à son arc très prochainement avec la formation et l'accompagnement professionnel. Contact : 07 84 80 52 65, anne-claire.reynaud@mercato-emploi.com.



La jeune femme de 31 ans assure le lien entre les entreprises et les candidats.

**AG**

Production laitière

# Des semis bien réfléchis

Alysé s'intéresse aux espèces fourragères à privilégier face aux nouvelles conditions climatiques.

L'assemblée générale de la section Côte-d'Or d'Alysé s'est tenue le 23 mars sous forme de visioconférence. Nicolas Michaud, président, a de nouveau relevé l'importance de l'autonomie fourragère, véritable défi pour les éleveurs laitiers dans ce contexte climatique changeant. Un exposé d'Arvalis-Institut du végétal était notamment proposé.



Le dactyle présente de nombreux atouts, mais cette graminée peut concurrencer grandement les autres espèces.

## Connaissance des espèces

Didier Deleau, ingénieur, a fait la présentation de plusieurs espèces fourragères. Connaître leurs caractéristiques permet de réaliser les meilleurs choix possibles dans ses semis de prairies : *« En ce qui concerne les graminées, le ray-grass, la fléole et la fétuque des prés sont connus pour être sensibles à la sécheresse : dans l'idéal, il faudra les semer sur des sols qui restent humides. À l'inverse, le dactyle, la fétuque élevée, le brome, la luzerne et le lotier sont plus résistants, y compris face à la chaleur »*. Dans des terres séchantes et superficielles, la meilleure pousse estivale est souvent obtenue par le dactyle : *« cette espèce sera à privilégier dans les différents mélanges. La fétuque élevée est une plante rustique, un peu passe-partout, et mérite aussi d'être considérée, même si son appétence est assez moyenne. Le brome attire également l'attention de nombreux éleveurs, mais son principal point négatif est sa sensibilité au piétinement »*. Pour la partie légumineuses, Didier Deleau fait notamment la part belle à la luzerne, au lotier ainsi qu'au sainfoin.

## Pas si simple

D'autres paramètres vont conditionner la composition des mélanges : *« il faudra prendre en compte les conditions pédoclimatiques de la parcelle mais aussi les objectifs de l'éleveur. La prairie est-elle destinée à la fauche, au pâturage, au deux ? Est-ce une prairie d'une courte ou longue durée ? Des valeurs alimentaires importantes ou moyennes sont-elles recherchées ? La capacité sociale des espèces a aussi son importance, le dactyle et le trèfle violet sont d'ailleurs très concurrents des autres espèces. Des doses trop importantes dans les mélanges sont fortement déconseillées. La résistance aux maladies est aussi un autre critère à prendre en compte »*.

## Conseils mécaniques

Didier Deleau aborde ensuite les conditions du semis : *« nous recommandons de prendre un maximum de précautions pour réussir l'implantation. Nous avons affaire à de très petites graines, le lit de semences doit être très soigné. La profondeur de semis doit varier entre 1 et 1,5 cm, ne surtout pas aller à une profondeur plus importante. Entre 1000 et 1500 graines par mètre carré : telle est la dose conseillée, avec l'objectif d'atteindre les 500 plantes levées. Tous nos essais montrent qu'a minima, nous avons 50 % de pertes à la levée, même quand tout est bien fait. Il ne sert toutefois à rien de doser davantage car il y aura, par la suite, des problèmes au développement. D'autres conseils ? Les lignes de semis avec des espaces trop importants sont à éviter pour ne pas laisser place aux adventices. Il ne faut pas hésiter à appuyer le sol juste après le semis, afin d'améliorer le contact terre-graine, d'autant plus si les conditions sont séchantes »*.

**AG**

## Une priorité pour Alysé

L'équipe fourrages d'Alysé est pleinement mobilisée sur le sujet, comme le rappelle Nicolas Michaud : *« Elle s'investit énormément afin d'accompagner l'ensemble de nos adhérents, dans l'objectif de trouver différentes alternatives. D'autre part, une plateforme d'essai est en cours de réalisation en Côte-d'Or avec la collaboration de Dijon Céréales, la Chambre d'agriculture et Alysé. L'outil Agrinir et le suivi des matières sèches maïs nous permettent de réaliser les analyses pour déterminer les meilleures dates de récolte. C'est un moyen pour nous, éleveurs, de bien programmer leurs chantiers d'ensilage. Des journées seront prochainement dédiées aux analyses de fourrages avant la récolte »*.

Enseignement

# Nouvelle directrice pour deux écoles de Production

À Chamblanc (Côte-d'Or) et Clux-Villeneuve (Saône-et-Loire) Hélène Redondo assure désormais la direction de ces établissements d'un genre nouveau.

Les écoles de Production Atelier d'Anne-Marie, à Chamblanc, en Côte-d'Or et l'École buissonnière de Clux-Villeneuve, en Saône-et-Loire, ont une nouvelle directrice, en la personne d'Hélène Redondo. Sa prise de fonctions, début mars, ainsi que l'arrivée d'un deuxième maître professionnel en restauration, soulignent la volonté de faire de ces établissements des références en matière de formation alternative, afin d'offrir aux jeunes en rupture scolaire une solution efficace au cœur du territoire. Auparavant directrice du CFA du bâtiment de Besançon, Hélène Redondo est passée par l'industrie et le tourisme en France et à l'étranger avant d'intégrer le secteur de la formation où elle évolue depuis 2004. Ouvertes en 2018, les deux écoles de Production du Val de Saône vont présenter leurs premières promotions aux examens de juin. Ces établissements d'un genre différent sont nés du constat d'un manque de main-d'œuvre sur les secteurs de la restauration collective et de la maintenance au sein des collectivités locales. Pour répondre à cette pénurie à l'échelle régionale et offrir une voie attractive aux jeunes en rupture avec le système scolaire, les deux écoles se sont associées. Basées sur le principe du faire pour apprendre, ces écoles, reconnues par l'État, s'appuient sur des situations réelles de travail afin de permettre l'acquisition du « geste professionnel » par la pratique. La sélection des élèves-apprentis se fait uniquement sur la motivation et pas sur les résultats scolaires.




Hélène Redondo assure la direction des écoles de Production de Chamblanc et Clux-Villeneuve, en Côte-d'Or et en Saône-et-Loire.

**BERTY ROBERT**



Départ en retraite

# La transmission, une étape qui prend du temps

Lors du Coti du 25 mars dernier, était avancé que d'ici 2028, plus de 500 agriculteurs ne seront pas remplacés sur leurs exploitations. Un constat alarmant qui met en avant de nombreux départs en retraite. Ces derniers doivent se préparer en amont tout comme la transmission.

Selon une étude de 2020 sur le renouvellement des générations en agriculture en Bourgogne Franche-Comté, plus d'un agriculteur sur deux serait âgé de plus de 50 ans dans la région. Avec ces chiffres, le Coti 2021 a estimé qu'environ 500 exploitants ne seraient pas remplacés d'ici 2028 dans la Nièvre. Au vu de tout cela, la transmission devient primordiale pour certains. *«Il y a plusieurs manières de trouver un repreneur : grâce au répertoire d'annonces de la Chambre, à une personne de la famille, via un voisin ou encore grâce au bouche-à-oreille en parlant avec son comptable ou son vétérinaire, par exemple»* explique Christophe Bossaron, conseiller installation et transmission auprès de la Chambre d'agriculture de la Nièvre. *«Mais, la chose la plus importante est d'anticiper son départ»* insiste-t-il. Anticiper. Un mot semblant simple à mettre en place mais nécessitant de prendre du temps… beaucoup de temps. *«Pour partir dans de bonnes conditions, il faut s'y prendre 4 à 5 ans à l'avance, car les démarches, même si elles ont évolué, prennent du temps»*. Pour lui, avant toute chose, il est indispensable de procéder à *«un bilan sur sa carrière, auprès de la MSA ou sur la transmission dans un point accueil transmission (auprès de la Chambre d'agriculture), et ce 3 à 4 ans avant son départ. Rappelons aussi qu'un cédant doit obligatoirement dénoncer son bail 12 mois avant la date de la retraite, auprès de son propriétaire»*.

## Évaluer son exploitation

La valeur de reprise doit être établie par un expert agricole (service payant). Pour la déterminer, une liste doit être réalisée (salariés, bâtiments, matériel, foncier…). Si cheptel il y a, celui-ci doit aussi être évalué, soit par un expert agricole soit par un marchand de bêtes. *«D'un point de vue sanitaire, il est plus sain de conserver le cheptel, car il est habitué aux bâtiments»* souligne Christophe Bossaron. Ensuite l'EBE du cédant est acté. Puis, plusieurs calculs rentrent en compte, comme la valeur de reprenabilité ou encore les valeurs patrimoniales et les annuités du repreneur. Tout cela permettra au repreneur de déterminer s'il a besoin d'apports personnels pour acquérir l'exploitation.

## Les difficultés rencontrées

*«Certains cédants reçoivent des repreneurs pour leur faire visiter l'exploitation. Ces derniers disent être intéressés mais au final, ils ne donnent plus de nouvelles… Il est important de bien se préparer avant les visites pour l'accueil des candidats. D'ailleurs, la formation de la Chambre d'agriculture (transmettre dans de bonnes conditions) est là pour les aider »* martèle Christophe Bossaron qui ajoute que *«c'est une perte de temps des deux côtés»*. D'autres difficultés peuvent rentrer en ligne de compte comme un attachement particulier au lieu, d'autant plus si la maison de vie est au cœur du corps de ferme. *«Pour tous c'est un métier passion et cela est compliqué de faire toutes les démarches, que ce soit à cause d'un changement d'activité ou d'un départ en retraite»* conclut Christophe qui précise que les exploitants ne sont pas seuls dans leurs démarches. *«Je travaille conjointement avec Carole Simon sur ces demandes»* ajoute-t-il. En effet, ils peuvent trouver un soutien auprès des conseillers de la Chambre d'agriculture en prenant rendez-vous pour démarrer cette procédure.

## Des soutiens à tous les niveaux

Outre les conseillers de la Chambre d'agriculture, la MSA répond également aux questions. Chantal Colodiège, conseillère MSA, renchérit : *«Les conseillers de la MSA Bourgogne reçoivent sur rendez-vous dans les agences de Nevers, Dijon, Auxerre ou encore Mâcon ou dans les points décentralisés de la région. Ils les accueillent aussi dans les Maison de Services Au Public (MSAP) ou France Service de leurs secteurs ou ils se rendent aussi à domicile dans le cas de dossiers spécifiques, complexes et particuliers ou en cas d'impossibilité de se déplacer pour les adhérents»*. Crise Covid oblige, elle précise que les dossiers peuvent être pris en charge par mail ou en rendez-vous téléphonique.

CHLOÉ MONGET

### Les missions spécifiques de la MSA

**La MSA assure diverses missions : renseignement et conseil en pré-installation, conseil à l'embauche ou encore suivi de dossier et accompagnement lors de situations sensibles telles que les décès de chef d'exploitation (en collaboration avec les travailleurs sociaux). En plus de cette liste non exhaustive, *«les conseillers de la MSA participent à la formation initiale et continue des animateurs et assurent un relais dans le suivi des dossiers. Ils animent régulièrement des réunions d'information/formation en direction du public agricole, exploitants, employeurs, élèves, retraités… comme les réunions transmission organisées par la Chambre d'agriculture pour 2021»*.**
**Chantal Colodiège spécifie qu' *«au cours de ses interventions le conseiller informe les participants sur la retraite de base, la retraite complémentaire (RCO), à quel âge on peut prendre sa retraite, la durée d'assurance requise, le calcul de la retraite, la retraite anticipée pour incapacité ou pour carrière longue, les démarches à accomplir, accéder à son compte retraite sur le site de la MSA, le cumul emploi retraite, la retraite progressive…»***

### Les rendez-vous à noter

**31/ 05, 07/06 et 14/06 à Nevers. Formation : Transmettre dans de bonnes conditions. Contacts et inscriptions : Laetitia Grisard et Christine Morin – 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr**
**Réunions d'information : Préparer sa cessation d'activités. 18/05 à Saint Benin d'Azy, 11/06 à Pougny (au lieu du 09/04), 17/06 à Moulins Engilbert (au lieu du 29/04), 17/09 à Tannay, 23/09 à Saint Pierre le Moutier. Contacts et inscriptions - 03 86 93 40 47 ou christophe.bossaron@nievre.chambagri.fr**
**Les dates peuvent être modifiées en raison de la situation sanitaire.**

Installation

# L'élevage bovin allaitant a-t-il un avenir ?

Le 25 mars, à l'occasion du Coti 2021 (Comité d'orientation transmission-installation), la question était posée : est-ce que l'élevage bovin allaitant est toujours une voie d'installation dans la Nièvre ?

Lors de l'édition du Coti 2021, le jeudi 25 mars à l'Agropole du Marault, l'installation était comme d'habitude à l'honneur, mais cette année avec un approfondissement sur les élevages bovins allaitants.

Plusieurs éléments ont été mis en lumière, notamment la difficulté de reprendre ce genre de structure. En effet, nombreux sont ceux qui désirent s'installer mais souvent, leurs projets de production diversifiée ne se concrétisent pas, que ce soit en installation aidée ou non-aidée. Selon les chiffres présentés, les ateliers bovin-viande représentent en 2020, 44 projets d'installation. Un niveau au plus bas depuis 5 ans, qui, pour rappel, atteignait les 74 projets en 2015. Pour comprendre cette tendance, l'établissement d'un panorama est nécessaire.

Pendant le Coti, la grandeur des exploitations (hectares, cheptels, parc matériel, bâtiments) a été mise en cause comme un frein à la reprise puisque tout cela implique un prix de cession élevé.

Emmanuel Berton, expert financier du Crédit Agricole explique que *«sans apport financier (familial ou non) il est difficile, aujourd'hui d'avoir un financement bancaire à 100 % lorsque le montant de reprise dépasse 2 300 euros par ha (sans le foncier)»*. Selon les chiffres avancés, pour 3 départs à la retraite ou cessation d'activité on compte une installation aidée, une installation non-aidée et un agrandissement… Au total c'est environ 500 exploitants qui ne seront pas remplacés d'ici 2028.

## L'absence de rentabilité

Frédérique Marceau, conseiller d'entreprise à la Chambre d'agriculture et référent du Réseau des Fermes d'Élevage explique que *«pour une exploitation moyenne dans le département (120 ha et 80 vêlages environ) on a perdu, 9 900 euros en dix ans, selon les chiffres du réseau de référence Inosys. Cela correspond à une perte d'environ 80 euros d'EBE par ha soit 7 % de baisse d'efficacité économique sur une dizaine d'années»*.

## Une situation intenable

En réaction à ces constats, des voix s'élèvent comme celle de Stéphanie Moulin, professeur de gestion et coordonnatrice mobilité du Legta de Challuy. *«J'ai des élèves qui choisissent encore cette voie et c'est fantastique. Mais, ce que je trouve affreux, c'est qu'ils sont prêts à avoir moins de 1 000 euros de revenus par mois pour pouvoir faire ce métier qu'ils adorent»*. Marie-Claude Masson, présidente du Coti lance alors : *«ils achètent le droit de travailler, et cela est insoutenable !»*

CHLOÉ MONGET



Le Coti fut un moment d'échanges entre les divers acteurs présents.

### JA 58 et revendications

**Pour les JA 58, représentés par Benjamin Guyard, vice président *«on ne peut pas demander à des jeunes de s'endetter sur 25 ans sans perspective d'avenir»* avant d'ajouter *«une rémunération couvrant le coût de production serait déjà un bon début pour attirer les jeunes voulant reprendre une exploitation familiale ou les hors cadres familiaux»*. La loi Égalim a aussi été évoquée dans l'assemblée pour qu'elle soit véritablement appliquée afin que les éleveurs obtiennent une rétribution juste.**

Productions locales

# Le premier cru de la «*Belle Nièvre*»

Le 31 mars se déroulait le premier comité de sélection de « La Belle Nièvre ». Les délibérations ont permis d'intégrer 44 entreprises sous cette marque. Au total, seulement trois projets ont été retoqués sur la cinquantaine présentée.

Lancée le 19 mars (voir n° 1622), la marque *«La Belle Nièvre»* a désormais ses premiers *«adhérents»*. En effet, suite au comité de sélection du 31 mars, une cinquantaine de projets ont pu être validés. Parmi eux, ceux de L'Escargot de Paille (Sauvigny-les-Bois), de La Chèvre rit d'Amandine (Garchy) ou encore du Domaine de Tinel-Blondelet (Pouilly-sur-Loire).

## De hautes espérances

Ce n'est pas par hasard qu'une cinquantaine de dossiers étaient soumis au comité. En effet, pour Mathias Oppé, exploitant de L'Escargot de Paille, *«cette démarche de regrouper les productions nivernaises sous un même drapeau nous paraissait intéressante»* avant d'ajouter que *«La Belle Nièvre est l'occasion de donner un peu plus de visibilité à notre exploitation et notre production. Nous voulons surtout faire découvrir notre production à plus de Nivernais possible, et je pense que cette marque peut nous aider à le faire»*. De son côté, Marlène Tinel, exploitante du Domaine de Tinel-Blondelet, rejoint cette espérance : *«Avec l'adhésion du domaine à cette marque nous espérons que les Nivernais prendront le temps de venir découvrir le domaine et aussi l'appellation Pouilly fumé qui est reconnue mondialement»*. Pour d'autres, comme Stéphane Lafranchise, exploitant de La Chèvre rit d'Amandine, c'est une participation indispensable : *«Notre activité commerciale est à 95 % locale (20 km autour de la ferme). Si cette labellisation ne peut qu'être bénéfique en matière de communication, nous souhaitions en postulant à La Belle Nièvre, intégrer et prendre notre part à une action collective mettant en avant le Département»*. Pour preuve de son engagement, son dossier fut l'un des premiers à être déposé, avec celui de L'Escargot de Paille.

## Des trésors à proximité

Pour l'anecdote, Mathias Oppé raconte que *«cela fait déjà cinq ans que L'Escargot de Paille existe, et il y a des personnes à 3 km d'ici qui ne nous connaissent pas…»* Le constat est quasiment identique du côté du domaine de Tinel-Blondelet : *«Nous voulons faire connaître le domaine localement, car 60 % de nos ventes se font à l'export et les 40 % restants représentent une clientèle de toute la France mais finalement peu de la région»*. Marlène précise que *«Pour nous, c'est important de faire découvrir le domaine et ce que nous faisons localement, car la Nièvre à de multiples atouts qu'il faut mettre en avant»*. Stéphane renchérit : *«Nous espérons que La Belle Nièvre contribuera à valoriser l'image du département, quand les Nivernais eux-mêmes sont parfois très critiques à son égard. Attirer de nouveaux habitants sur le territoire, au-delà de séjours touristiques, c'est aussi un service à rendre aux Nivernais pour maintenir des écoles, des services publics, attirer des médecins dans nos communes, nos cantons»*. Pour lui, l'important est de montrer que *«la Nièvre est pleine de vie et d'atouts, qu'elle peut être un territoire de vie, d'installation pour nombre de foyers, qui plus est en cette période de remise en question des résidents des grandes agglomérations sur leur mode de vie, de travail, de consommation…»*.

Les exploitants sont donc prêts à ouvrir leurs portes et à s'engager pour faire rayonner le département, si cher à leurs yeux.

## Personne n'est mis de côté

Seulement trois projets ont été refusés pour faire partie de La Belle Nièvre. La raison du refus est qu'ils proposaient des activités touristiques. Mais, pour eux, rien n'est perdu ! En effet, sur demande du président du Conseil Départemental, Alain Lassus, ils seront transmis à Nièvre Attractive (anciennement appelé Nièvre Tourisme) pour traitement afin de rentrer potentiellement dans ce cadre. Pour ceux n'ayant pas encore procédé à un dépôt de dossier (documents téléchargeables sur www.labellenievre.fr et à envoyer par mail labellenievre@nievre.fr), il est encore temps puisque d'autres comités auront lieu afin de grossir les rangs des producteurs estampillés La Belle Nièvre.

CHLOÉ MONGET



Domaine Tinel-Blondelet

Annick et Marlène Tinel dans les vignes du Domaine Tinel-Blondelet.

### Qui a décidé ?

**Pour le comité, la journée du 31 mars a réuni : Alain Lassus (président du CD 58), Franco Orsi (président de la CCI), Julie Cadiot (élue CH Agri), Laurent Pot (CCI), Clémence Guillaumet (CH Agri), Benjamin Masi (CD 58), Maxime Albert (CD 58), Annabelle Vagne (CD 58) et Emilie Salerno (CMARBFC).**

### Qu'est-ce que La Belle Nièvre ?

**Cette marque regroupe les produits préparés ou provenants de la Nièvre (légumes, viandes, fromages, alcools divers, huiles, etc.), les services mais aussi les savoir-faire industriels, agricoles ou artisanaux du département.**

Bilan

# Les mardis de l'Ifocap aident à «*prendre de la hauteur*»

Depuis 2015, un mardi par mois (de novembre à avril) l'Ifocap* organise des conférences pour débattre autour de sujets et enjeux actuels afin de faire évoluer les pratiques agricoles. Stéphane Aurousseau, président de l'Ifocap et exploitant nivernais, dresse le bilan de ces réunions.

« *Nous avons eu une centaine de participants à chaque mardi de l'Ifocap en 2021»* se félicite Stéphane Aurousseau, président de l'Ifocap et exploitant dans la Nièvre.
Un beau score qu'il souhaite voir augmenter : *«Nous nous adressons principalement aux responsables professionnels, puisque nous nous basons sur des expériences déjà vécues pour aider à trouver des solutions aux enjeux actuels comme le changement climatique»*.

Cela étant, il n'est pas pour autant réfractaire à l'idée de voir des jeunes exploitants assister aux conférences, bien au contraire. *«Même si notre but est de trouver des gens prêts à s'engager dans le collectif avec nous, nous serions ravis d'accueillir des plus jeunes, car ils sont l'avenir»*.

## Des mardis pour agir

Si les mardis de l'Ifocap sont des conférences, le but n'en est pas pour autant vaporeux. *«Nous sommes actifs et engagés. Nous apportons des questions, nous débattons des solutions utilisées puis nous appliquons celle qui nous paraît la plus adaptée. Nous n'en restons donc pas à des paroles, car nos actes suivent»* souligne Stéphane.
Pour lui, l'important de ces rencontres est d'exposer des éléments théoriques préparant à une *«action collective, car il faut agir ensemble pour faire évoluer les choses»*.

## Le débat : source de réflexions

Pour Stéphane Aurousseau la base de tout est donc de débattre. *«Nous n'invitons pas que des intervenants avec qui nous sommes d'accord. En effet, nous voulons engager un débat, un échange, afin que des pistes de réflexions soient mises en lumière sur tel ou tel sujet»* précise-t-il. Plus personnellement, Stéphane désire que les débats soient vifs *«j'attends des participants qu'ils défient les systèmes de pensées des intervenants. C'est indispensable pour avoir un débat riche et pour prendre de la hauteur»*. Au-delà d'une simple base de réflexions, ces débats sont aussi l'occasion *«pour les agriculteurs de s'entraîner à débattre, de construire leur pensée et de l'exprimer au mieux pour qu'elle suscite de l'intérêt»*.

CHLOÉ MONGET



Stéphane Aurousseau

Stéphane Aurousseau, président de l'Ifocap et exploitant nivernais.

* Institut fondé en 1959, par des agriculteurs militants, l'Ifocap est dédié à former les agriculteurs à *«prendre leurs responsabilités dans leurs organisations professionnelles»* ; le but étant d'identifier des pistes d'action pour agir sur les problèmes de son temps (changement climatique notamment). Des formations y sont dispensées pour les *«jeunes agriculteurs fraîchement engagés, collaborateurs et administrateurs confirmés œuvrant dans le syndicalisme, le mutualisme ou la coopération…»*

### En savoir plus…

**La dernière conférence, avant novembre prochain, aura lieu le mardi 20 avril en live sur la chaîne Youtube de l'Ifocap ou sa page Facebook et aura pour thème *«Les perspectives d'évolution des profils d'agriculteurs dans l'Union européenne»*. Pour tout renseignement ou demande d'inscription pour participer à la conférence - 01 55 50 45 45.**

### Un Nivernais aux commandes

***«Je suis fier d'être agriculteur nivernais et président de l'Ifocap. Pour moi, il est important que la Nièvre soit représentée dans les lieux de décisions. Je pense qu'elle a énormément d'atouts et de valeurs à apporter. Elle est plus que d'autres territoires en accord avec les préoccupations actuelles de la société comme la production locale, la qualité de vie, la préservation de l'environnement ou encore l'innovation. À ce titre, elle doit tenir sa place au niveau national».***

Sanitaire

# La clef du succès contre la BVD : les actions préventives

Depuis le 1er août 2020, le prélèvement de cartilage auriculaire et le dépistage de la BVD sur les veaux dès la naissance doivent être réalisés. Une procédure stricte doit être respectée, notamment pour l'envoi des échantillons.







Le prélèvement de cartilage auriculaire se fait lors de la pose de la boucle.

La prophylaxie BVD, encadrée par un arrêté ministériel (du 1er août 2020), s'appuie sur la mise en place du prélèvement de cartilage auriculaire pour un dépistage virologique sur tous les veaux. Dans les articles précédents la pose de la boucle, le circuit du prélèvement et les actions à mener en fonction des résultats et l'accompagnement économique ont déjà été présentés. Aujourd'hui abordons les mesures préventives.

## L'assainissement obligatoire pour les cheptels infectés

Un résultat de dépistage positif BVD indique que le virus est présent dans votre cheptel. L'assainissement du troupeau est alors obligatoire. Le GDS prendra contact avec vous et votre vétérinaire pour réaliser une enquête épidémiologique : étude des risques BVD, recherche de l'origine de la contamination, mesures correctives et mesures de surveillance à mettre en place. Elle permet de rechercher les sources possibles de contamination et d'identifier d'autres troupeaux à risques : voisins de pâture, cheptel ayant introduit ou cédé un bovin dans un cheptel découvert infecté.

## Information des troupeaux voisins

Lors de la découverte d'un cheptel ou d'un bovin infecté, les troupeaux ayant pu avoir un contact à risque sont recensés via l'enquête épidémiologique (voisins de pâture, cheptel ayant introduit des animaux issus d'un troupeau infecté ou cheptel ayant cédé des animaux à un troupeau déclaré infecté, utilisation de matériel en commun…). La cartographie du cheptel sera réalisée afin d'identifier les voisins dont les animaux ont pu être en contact avec ceux infectés. Cette cartographie est basée sur les parcelles déclarées en herbes lors des déclarations Pac 2019.

Après validation des cheptels voisins, le GDS 58 leur enverra ensuite un courrier d'information, non nominatif, pour les informer de la circulation virale BVD dans leur secteur. Ce courrier appelle les éleveurs concernés à être vigilants sur les résultats d'analyses à la naissance, mélange de lots au pâturage, bonnes pratiques lors d'utilisation de matériel en commun et mise en place de la vaccination éventuelle.

## Mise en place de la vaccination

Si la maîtrise des facteurs de risques de contamination BVD est impossible ou difficile à mettre en place, une vaccination des vaches et génisses avec un vaccin à protection fœtale, peut être mise en œuvre à l'issue de l'enquête épidémiologique. Pour être la plus efficace possible, cette vaccination doit être réalisée un mois avant la mise à la reproduction sur tous les animaux du cheptel reproducteur : génisses mises à la reproduction, vaches et taureaux. Cette vaccination doit être réfléchie avec votre vétérinaire sanitaire.

## Éviter de (ré)introduire le virus BVD dans un cheptel

Le dépistage des animaux achetés sans statut BVD est primordial à la réussite du plan pour ne pas réintroduire le virus dans l'élevage. Lors de l'introduction d'un bovin et ce quel que soit son âge, demandez à votre vétérinaire de faire une prise de sang pour la recherche de virus BVD et n'oubliez pas de l'isoler. Soyez également vigilant sur les retours d'invendus.

Une vigilance toute particulière doit être portée pour les femelles achetées gestantes. En effet elles peuvent donner naissance à un veau IPI même si elles bénéficient d'un statut non IPI ou d'un résultat d'analyse favorable. Les veaux issus de ces femelles devront être dépistés à la naissance avec vos boucles préleveuses comme les autres veaux de votre cheptel.

## Une mobilisation individuelle pour une réussite collective

L'assainissement BVD est au cœur de notre action depuis les derniers mois. Face à ce plan d'envergure, le GDS souhaite vous accompagner et va vous informer dans des chroniques régulières. La réussite à l'échelle départementale repose sur une adhésion collective et le respect des mesures sanitaires de base.

Pour plus de renseignements, consultez nos actualités sur notre site gdsbfc.org, n'hésitez pas à en discuter avec votre vétérinaire ou à nous contacter.

**GDS 58**

## Une situation intermédiaire 2020-2021 favorable pour la Nièvre

**Après quelques mois, et alors que le pic des vêlages est passé, voici les premiers résultats.**
**À ce jour, sur une campagne de 135 000 vêlages prévus dans la Nièvre, plus de 60 % des veaux ont été dépistés. Les indicateurs sont très favorables : la majorité des veaux, 99;7 % est négative et qualifiée de « non-IPI », ainsi que leur mère. 102 veaux positifs ont été détectés dans 37 cheptels ce qui représente un taux de 0,13 % de veaux viropositifs dans 2 % des cheptels. Nous sommes donc pour l'instant dans des proportions inférieures à ce qui était attendu.**
**Dans le même temps 560 échantillons n'ont pas pu être analysés, soit 0,7 % des prélèvements réalisés. Ces trocarts sont arrivés vides au laboratoire. Ce taux correspond à ce qui est observé dans les autres départements. Ceci montre que la technique de pose de la boucle est maîtrisée par les éleveurs. Pour ceux pouvant avoir besoin d'un accompagnement spécifique, nous sommes en lien avec Allflex et l'EDE 58.**
**Enfin, le GDS58 est attentif à la cohérence entre les déclarations de naissances des veaux et les résultats d'analyses reçus. Si un doute subsiste, nous contactons les éleveurs concernés afin de régulariser la situation.**

## Conservez les enveloppes restantes !

**Pour l'envoi au laboratoire d'analyses des prélèvements de cartilage, des enveloppes spécifiques pré-affranchies vous ont été fournies. Celles-ci seront encore utilisables l'année prochaine (ainsi que celles fournies l'année précédente). En effet, le numéro de contrat avec la poste est valable tant que le GDS 58 reconduit son contrat.**
**Merci d'éviter de jeter ces enveloppes, conservez-les pour les utiliser à la prochaine campagne de vêlage 2021/22.**




## Le docteur vétérinaire Philippe Salvé

***«Depuis des années, au sein de notre clientèle 100 % allaitante, nous communiquons et sensibilisons nos éleveurs sur la vaccination contre la BVD : c'est avant tout le meilleur moyen de protéger son cheptel contre une circulation virale pouvant avoir des conséquences économiques importantes. Ce type de circulation peut entraîner des troubles de la reproduction (retour en chaleur, avortement, veau malformé), une baisse d'immunité engendrant une augmentation des pathologies néonatales (diarrhée, bronchopneumonie) et la formation entre le 30ème et 125ème jour de gestation de veaux IPI (Infecté Permanent Immunotolérant) : ces derniers sont des bombes à virus et excrètent du virus toute leur vie. Ainsi, les IPI vont favoriser la circulation du virus dans le cheptel naisseur et seront des sources de contamination pour le voisinage lors de la mise au pré ou lors de rassemblements (marché, foire, concours). De plus, selon l'Observatoire du BVD 50 % des IPI meurent avant l'âge d'un an.***
***La première phase du plan d'éradication de la BVD mis en place cette année vise à détecter et à éliminer rapidement ces IPI via le prélèvement de cartilage sur les veaux au moment de leur identification, dans le but de limiter la circulation du virus sur notre territoire. En complément, des mesures sanitaires doivent être respectées comme la quarantaine et le contrôle de ses introductions, l'état de ses clôtures, la désinfection du matériel en commun, pas de retour de marché, etc.***
***La vaccination n'étant pas liée à une certification par le vétérinaire, elle est pratiquée par l'éleveur. Il convient de rappeler qu'une bonne couverture vaccinale de son cheptel est assurée si et seulement si : l'ensemble des animaux destinés à la reproduction sont protégés c'est-à-dire : vaches, génisses et taureaux au moins. À ce jour, dans notre clientèle, environ 70 % des cheptels sont vaccinés et les rares IPI détectés au cours de cette 1ère campagne sont issus de cheptels non-vaccinés. Suivant l'arrêté Ministériel, les IPI doivent être rapidement éliminés sous 15 jours après notification de son état. Si une récupération bouchère est possible : l'animal peut être conduit à l'abattoir (virus sans danger pour l'homme), sinon il doit être conduit à l'équarrissage après euthanasie (pratiquée par le vétérinaire). Si cette dernière mesure peut être sujet à controverse, laisser circuler ces animaux excréteurs de virus met en danger le cheptel naisseur, ses voisins, voire un éventuel acheteur… Certains pays européens, lancés depuis plusieurs années dans l'éradication du BVD, avaient essayé de valoriser ces IPI mais tous ont fait marche arrière !»***

PROPOS RECUEILLIS PAR CHLOÉ MONGET

Projet Reva

# La biologie des sols au service de la vie

Mis en place en 2018, le projet national Reva est porté dans la Nièvre par la Chambre d'agriculture. Habib Benmansour, est conseiller en grandes cultures et animateur de ce projet. Pour lui, le suivi de la qualité biologique des sols est une démarche importante pour conserver ce capital en bonne santé.



Des prélèvements tarière sont réalisés avant le test bêche.



Habib Benmansour délimite très précisément la parcelle où les échantillons seront prélevés, avec Thierry Beauvais, à droite.



Une fois le LevaBag positionné à 15 cm de profondeur, il est recouvert ; et l'endroit précis identifié pour le retrouver 120 jours plus tard.

### Le mot de Thierry Beauvais, exploitant et participant au groupe Reva

***«Avec le projet Reva, j'ai redécouvert mon métier, notamment grâce à l'agronomie. Je suis d'ailleurs fier d'en faire partie et de faire de l'agriculture de conservation, car mes enfants ont un exemple concret de ce qu'il est possible de faire pour préserver notre environnement».*** **Pour lui, son métier est une passion, mais *«il est nécessaire d'aller plus loin pour continuer à le faire dans de bonnes conditions».* Afin d'évoluer il faut être curieux et *«s'inspirer de tout ce qui est fait. Pour ma part, le bio m'a fait découvrir les associations de plantes possibles pour éviter l'utilisation de produits phytosanitaires, par exemple».* Sourire aux lèvres, Thierry explique qu'outre une nouvelle manière de fonctionner, il a pu grâce au projet Reva, sortir de sa bulle : *«Le fait de me tourner vers l'agriculture de conservation m'a aussi fait rencontrer bon nombre de personnes et d'acteurs. Je fais également partie du GIEE Magellan ce qui me permet d'être, avec d'autres agriculteurs, en agriculture de conservation et de pouvoir travailler avec l'Inrae et Terres Inovia».* Enfin, il met en avant que pour rien au monde il ne retournerait à ses anciennes habitudes car *«c'est une pratique en accord avec la société et respectueuse de l'environnement, dans le sens où cela est plus vertueux».***

*«Le projet Reva est un diagnostic des sols très pointu»* commence Habib Benmansour, conseiller et chargé d'expérimentation en grandes cultures auprès de la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Pour comprendre la démarche, il faut savoir ce qui est au cœur du sujet : la qualité biologique des sols. En somme, l'animateur avec les agriculteurs s'attachent à savoir si ces sols sont bien vivants et s'ils sont capables d'apporter les aliments nécessaires aux plantes. Autrement dit, chercher la fertilité biologique de son sol.

### À la loupe

Plus en détail, les indicateurs qui sont suivis sont : *«l'état physico-chimique du sol, l'état structural du sol (types de motte et organisation de celles-ci, etc.), la capacité du sol à dégrader des résidus, l'abondance et la diversité biologique du sol via des analyses microbiologiques du sol, analyse de la nématofaune et enfin analyse lombricienne ou vers de terre».* Pour arriver à décortiquer tout cela, des prélèvements sont réalisés, toujours sur la même parcelle, au même endroit, repéré année après année grâce aux coordonnées GPS *«pour que les comparaisons soient efficaces, il faut de la précision»* précise Habib.

### En pratique

Plusieurs paramètres sont suivis sur la parcelle en question comme le test bêche, prélèvements de sol pour analyse ou test LevaBag. C'est avec délicatesse et précision que Habib, accompagné par Pascal Lebigot, procède à la réalisation de ces derniers. *«Il ne faut pas sauter sur la bêche pour ne pas faire fuir les vers de terre. Et à partir du moment où l'on creuse, il faut faire vite, car ils sont très mobiles !»* Toute cette habileté n'a qu'un seul but : obtenir des échantillons les plus fidèles possibles à ce qui se passe d'habitude sous la terre. Une fois le tout effectué, les échantillons sont étiquetés, datés et envoyés au laboratoire. Pour les LevaBag, Habib reviendra 120 jours plus tard pour les récupérer et les transmettre pour analyse : *«C'est la vitesse de dégradation de la paille qui, pour rappel biologique, sera passée à la loupe».*

### Une année compliquée : faute de temps due au Covid

Le groupe Reva 58 est composé de 15 exploitations volontaires et passionnées par ce projet. Ils cherchent à diagnostiquer la qualité biologique de leurs sols, se comparer et identifier les combinaisons de pratiques permettant d'améliorer la fertilité biologique et une production agricole respectueuse de la vie des sols. Sur les 15 exploitations, seule la moitié est sujette aux prélèvements par an. *«Par manque de moyens et de temps dus aux circonstances sanitaires de la COVID 19, Nous ne pouvons pas réaliser les prélèvements sur toutes les exploitations tous les ans. Mais, même si cela est fait tous les deux ans, nous pouvons avoir une idée précise de l'évolution des sols puisqu'elle est lente. En somme, cela n'impactera pas les résultats»* conclut Habib.

CHLOÉ MONGET

### Que deviennent les résultats ?

**Une fois les analyses terminées, une journée de restitution des résultats est organisée avec le groupe des exploitants et les animateurs (OFSV, Chambres d'agriculture…). Des experts en biologie du sol sont également présents pour échanger sur leurs pratiques, se comparer et donner quelques pistes et leviers à mettre en place afin d'améliorer la qualité biologique du sol.**

### Qu'est-ce que le projet Reva ?

**Reva est un Réseau d'Expérimentation et de Veille à l'Innovation Agricole. C'est un programme national animé par l'OFSV (Observatoire Français des Sols Vivants) en partenariat avec plusieurs structures agricoles (Chambres d'agricultures, agriculteurs / viticulteurs) et organismes de recherche et/ou de formation (Isara de Lyon, Agrosup de Dijon, Observatoire participatif des vers de terre, Institut Français de la Vigne, ESA d'Angers, Université de Rennes, Inrae de Dijon, Elisol…). Reva c'est un groupe de 15 agriculteurs motivés à diagnostiquer la biologie de leurs sols, à évaluer et comparer leurs pratiques afin de concilier la rentabilité économique de leurs exploitations et la durabilité de la qualité des sols. L'objectif est qu'ils soient capables de remobiliser des diagnostics pour favoriser des pratiques agroécologiques.**



Lorsque le bloc est sorti avec le *«test bêche»*, chaque élément (mottes, cailloux, racines) qui le compose est séparé par Habib et Pascal (à gauche) et évalué en proportion. Les vers de terre sont mis de côté pour l'identification des espèces.

Agriculture biologique

# Une réunion pour réussir sa conversion

**Le jeudi 1er avril, une réunion d'information sur la conversion à l'agriculture biologique, organisée par la Cocebi, s'est tenue sur la ferme du Gaec Thibault, à Michery. À cette occasion, des conseils pour réussir sa conversion ont pu être donnés aux agriculteurs présents, qui sont dans une démarche de réflexion de leur changement de pratique.**



Les agriculteurs présents ont pu observer le mode de fonctionnement du Gaec Thibault, installé à Michery, lors de la réunion d'information de la Cocebi.

« *Le but de cette journée est de faire découvrir la bio à des agriculteurs conventionnels qui sont dans une démarche de réflexion de passage en bio* », indique Christophe Vivier, technicien bio de la Cocebi. Le jeudi 1er avril, une réunion d'information sur la conversion à l'AB, organisée par la Cocebi, a été organisée sur la ferme du Gaec Thibault, à Michery. Lors de ce moment, les agriculteurs présents ont pu découvrir le mode de fonctionnement de cette exploitation, un exemple concret d'une ferme fonctionnant exclusivement en bio. « *On a fait le tour de l'exploitation en insistant sur la partie triage du grain. Et on a également vu les outils du travail du sol, en se focalisant sur les outils plus spécifiques à l'AB. On voit des outils comme la herse étrille et la bineuse* », explique Christophe Vivier. Car l'un des fondements de l'AB, c'est le travail du sol. « *Il y a une grande diversité dans les techniques du travail du sol. Il y a des gens qui labourent, pour la gestion des adventices, considérant que c'est plus facile de les gérer. Il y en a d'autres qui arrivent à conduire les cultures en bio sans labourer, mais avec un travail du sol à l'aide d'outils à dents avec pattes d'oies, pour bien scalper et détruire les adventices et faire des faux semis* ».

## Une rotation plus diversifiée

L'autre fondement de la bio est la rotation. « *Le gros changement lorsque l'on se convertit à l'agriculture biologique concerne les traitements. Pour gérer cela, il faut revenir à une rotation plus longue, à quelque chose de plus cohérent agronomiquement qui permet de limiter les problèmes d'adventices, d'insectes, d'attaques de champignons. De tous les nuisibles tout simplement* », détaille Guillaume Conseil, président de la Cocebi. « *On joue sur la rotation avec l'implantation de luzerne ou de légumineuses fourragères pérennes qui permettent aussi d'enrichir le sol et d'améliorer la fertilité* », précise Christophe Vivier.

Et qui dit rotation plus diversifiée dit plus de cultures. « *C'est là qu'intervient aussi la coopérative car cela demande plus de débouchés de niche. On apporte notre expertise, notre capacité à proposer des assolements très diversifiés pour faire face à tous les contextes pédoclimatiques que les agriculteurs peuvent connaître* », reprend Guillaume Conseil. « *Quand on passe en AB, cela peut remettre en cause des pratiques, donc c'est important d'échanger comme lors de cette journée. Mais il n'y a pas de vérité, cela dépend des secteurs, des types de terres. Il n'y a pas une seule méthode idéale. Selon la méthode que l'on a choisie, il faut pouvoir s'équiper, se préparer, en fonction des retours d'expériences des uns et des autres* », poursuit le président de la Cocebi.

La notion de prix rémunérateur a également été abordée lors de cette réunion. « *On défend des démarches de commerces équitables, à travers un label (Bio équitable en France). On met en place des filières dans cet esprit-là, pour travailler avec des partenaires qui ont la volonté d'avoir des prix qui soient rémunérateurs pour le producteur* », conclut Christophe Vivier.

CHRISTOPHER LEVÉ

Innov'action

# Gérer les adventices en agriculture biologique

**Le jeudi 1er avril, un après-midi consacré à la gestion des adventices en agriculture biologique s'est déroulé à Chigy, sur l'exploitation de Jérôme Vincent, dans le cadre des journées Innov'action organisées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne.**

C'est dans le Sénonais, à Chigy plus précisément, que s'est tenue un après-midi dédié à la gestion des adventices en agriculture biologique, dans le cadre des journées Innov'action organisées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne. « *L'objectif de cette journée est de présenter des alternatives au désherbage* », indique Jérôme Vincent, agriculteur à Chigy.

Agriculteurs bios et conventionnels étaient présents pour découvrir les techniques qu'applique ce dernier sur son exploitation. « *J'ai présenté mon système, qui est en bio. Mais j'insiste en leur disant que je ne revendique pas d'avoir le meilleur ni l'unique système* », assure-t-il. « *C'est à chaque agriculteur d'adapter la technique que je présente, s'il le souhaite, dans ses champs* ».

Lors de l'après-midi, l'agriculteur a parlé des techniques de rotation qu'il applique et de ce qu'il met en place pour éviter que les mauvaises herbes surgissent. Avant de présenter son matériel et sa façon de l'intégrer dans son système. « *Quand on parle de désherbage, ce n'est pas du désherbage à proprement dit mais plutôt une maîtrise de l'enherbement. On essaie de le gérer pour qu'il ne devance pas la culture* », précise Jérôme Vincent.

## Un début de rotation en luzerne

Alors, comment maîtriser l'enherbement ? « *C'est déjà de travailler sur la rotation* », répond-il. « *Dans un système en agriculture biologique, on a des rotations longues, sur huit, dix ou onze ans, avec un début de rotation en luzerne* ».



Jérôme Vincent, agriculteur à Chigy, a parlé de sa méthode pour gérer les adventices, en agriculture biologique.

Car la luzerne apporte à la fois de l'azote et permet d'avoir un nettoyage de la parcelle. « *Derrière, on a deux à trois années propres. C'est sur la fin de rotation que l'on intègre un peu plus les outils mécaniques* », continue Jérôme Vincent.

Les autres techniques reposent sur les choix de variétés, les dates de semis, le travail du sol. « *Ce sont toutes ces techniques que l'on met en place. Le choix de cultures couvrantes se fait pour essayer de laisser le moins de place possible aux adventices* ».

Quant aux matériels présentés ? « *Il y a des démonstrations de trois outils dans le champ : une rotative, une herse étrille et une bineuse. Ainsi que la présentation d'une écimeuse, que l'on n'a pas fait tourner lors de cette journée car on est un peu trop tôt dans la saisonnalité* ». Une écimeuse qui fait partie de la Cuma de l'Union, basée à Courgenay. « *C'est quelque chose de totalement innovant puisqu'il n'en existe que cinq* », conclut-il.

CHRISTOPHER LEVÉ

### Une classe de BTS ACSE présente

**Lors de cet événement, une classe de BTS ACSE du lycée agricole d'Auxerre La Brosse était présente. « *C'est leur professeur d'agronomie qui a souhaité que les jeunes participent à cette journée pour leur faire découvrir des alternatives au désherbage. C'est intéressant de faire découvrir cela aux jeunes afin de leur montrer autre chose* », affirme Jérôme Vincent.**

Formation

# Apprendre à traverser les situations de stress

Le mardi 23 mars a eu lieu la troisième et dernière journée de la formation *«Faites de votre stress un allié»*, organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Une formation pour apprendre aux agriculteurs à identifier les sources de stress qu'ils ont au quotidien, afin de mieux gérer ses situations pour éviter l'épuisement professionnel.



Le métier d'agriculteur est souvent soumis à d'importantes situations de stress. Savoir se confier et prendre du temps pour soi permet d'évacuer la pression.

Après les deux premières journées le 28 janvier et le 4 février, la formation *«Faites de votre stress un allié»*, organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, s'est terminée le 23 mars. Une formation mis en place pour que les agriculteurs *«apprennent à gérer leur stress et acceptent de prendre du temps pour eux pour se préserver des situations stressantes»*, commence Anne Rouy, coach professionnel de l'entreprise *«Un pas de plus !»*, qui anime ces journées. *«Ce qui est important, c'est de pouvoir travailler, avec les stagiaires, sur la représentation qu'ils ont du stress. Et ensuite de pouvoir recueillir leurs attentes, leurs difficultés, par rapport aux différentes situations de stress qu'ils peuvent vivre au quotidien. Pour pouvoir commencer à en discuter et commencer à expérimenter un comportement plus adapté à ces situations»*.

Alors, quelles sont les principales sources de stress chez les agriculteurs ? *«Ce sont les pics liés à la saisonnalité, les parties très intensives d'activité, quand ils sont en moisson ou en vendange par exemple»*, répond Anne Rouy. Les jours qui précèdent les récoltes sont souvent source de stress pour les exploitants, qui craignent que le travail d'une année entière ne soit pas à la hauteur des espérances, voire tombe à l'eau à cause d'aléas climatiques importants. *«Chez les éleveurs, le stress se ressent un peu plus au quotidien, dans le sens où il y a un rythme de travail intense auprès des animaux. Notamment quand il faut faire la traite des vaches où lorsque qu'il y a des animaux malades»*.

## Conjuguer travail et famille

Les aspects financiers et familiaux génèrent également du stress chez les agriculteurs. *«Parfois, le ou la conjoint(e) ne travaille pas dans le milieu agricole, alors il faut savoir conjuguer tout cela, ce qui n'est pas toujours évident car les agriculteurs ne comptent pas leurs heures. Les rythmes sont différents, il faut pouvoir organiser sa vie de famille. C'est aussi le cas avec les enfants, les emmener à l'école, aller les chercher, leur faire faire les devoirs...»*, liste Anne Rouy.

Aussi, les agriculteurs subissent beaucoup d'attaques, de critiques de leur métier, ce qui est difficile à encaisser pour certains. *«Cependant, lors de ces sessions de formation, ce n'est pas la source de stress qui est ressortie en premier. C'était la première source de stress avant la crise sanitaire. Aujourd'hui, avec la crise sanitaire et tout ce qui s'est passé depuis un an, notamment lorsque la population s'est rendue compte qu'ils avaient besoin des agriculteurs, la tension est un peu retombée»*, constate la coach. *«La vision de l'agriculture a changé depuis le premier confinement, en mars 2020. Et c'est tant mieux car il y avait beaucoup d'attaques gratuites. Cependant, on peut se demander si cela durera lorsque l'on reprendra un court «normal» de notre vie»*, s'inquiète-t-elle.

## Des exercices pour éviter l'épuisement professionnel

Alors, quel est le contenu de la formation ? *«J'explique aux agriculteurs ce qu'est le stress, à quoi il faut être vigilant pour ne pas partir dans l'épuisement professionnel, voire le burn-out. Je les aide à comprendre les mécanismes, y compris physiologique, qui vont déclencher du stress»*, indique Anne Rouy.

La coach leur propose des exercices pour pouvoir relever les sources principales de stress de chacun. Mais aussi pour voir ce qui peut les ressourcer, les aider à traverser ces situations de stress. *«Cela peut être d'aller marcher, de parler à quelqu'un, de faire une pause quand cela est possible. Il est important de prendre un temps pour se ressourcer, se vider la tête, pour tenir une journée entière»*. Des exercices de détente, de relaxation et de cohérence cardiaque sont également fait.

La coach l'assure, *«le métier d'agriculteur fait partie des professions qui sont extrêmement soumises au stress car l'agriculteur se retrouve souvent seul à décider. Il a beaucoup de responsabilités. Et ce n'est pas trop dans sa culture d'exprimer ses émotions. Le fait d'être dans un contexte où le familiale est très souvent mêlé au professionnel rajoute aussi du stress»*.

La communication est donc importante. *«Je leur apprends à exprimer leurs émotions. Le stress peut générer du conflit. Souvent, c'est le conjoint qui prend. Tout garder pour soi n'est pas non plus une bonne solution. Il faut savoir se confier»*, conclut Anne Rouy. Tant de conseils bénéfiques pour les agriculteurs, afin de mieux supporter la pression au quotidien.

**Christopher Levé**

## ▸ Formations

**Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.**

### Réussir mon projet d'association, au sein d'une société agricole
Les 20 et 23 avril, à Auxerre.
Contact : Cyrille Fournier
au 03 86 94 22 10.

### Stocker et trier mes céréales
Le 18 mai et le 8 juin, à Bernouil.
Contact : Marianne Roisin
au 03 86 94 28 45.

### Réaliser ma déclaration Pac
Entre avril et mai, à Auxerre.
Contact : Emilie Schaeffler
au 03 86 94 22 20.

### Optimiser le réglage de ma moissonneuse batteuse
Le 20 mai, à Auxerre.
Contact : Richard Wylleman,
au 03 86 94 22 24.

### Formation proposée par Bio Bourgogne

### Sol, flore, pratiques, animaux : quels liens pour quelle végétation et quelle production dans mes prairies naturelles ?
Le mercredi 14 avril et le mardi 11 mai. Contact : Damien Nicolas
au 06 30 02 24 01.

Préfecture

# Un conseil stratégique phytosanitaire obligatoire pour le renouvellement du Certiphyto

Dans un communiqué datant du 2 avril, la préfecture de l'Yonne indique que *« les exigences liées au stockage et à l'application des produits phytosanitaires sont contrôlées dans le cadre de la conditionnalité des aides Pac et des plans de contrôle hors Pac. De nouveaux textes, issus de la loi Égalim de 2018 et applicables au 1er janvier 2021 imposent la séparation des activités de vente et de conseil à l'usage de produits phytosanitaires »*.

La préfecture annonce aussi, qu'afin de favoriser la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires, un conseil stratégique phytosanitaire (CSP) obligatoire est instauré pour les exploitations qui en utilisent.

Ce CSP, effectué par des techniciens agréés, s'appuie sur un diagnostic de l'exploitation et propose un plan d'action individualisé. Il donnera lieu à une attestation obligatoire pour renouveler son Certiphyto décideur sur la période 2024-2025. Les agriculteurs devront donc justifier d'un CSP dans les trois ans qui précèdent ce renouvellement, soit sur la période 2021-2024. La liste des structures agréées pour la réalisation du CSP est consultable au lien suivant : e-agre.agriculture.gouv.fr.

À noter que le conseil stratégique n'est pas obligatoire pour les exploitations engagées en agriculture biologique sur toutes leurs surfaces dès la conversion, pour celles certifiées HVE 3 et celles qui utilisent uniquement des produits de biocontrôle.

**C. L.** d'après communiqué

| | Calendrier des obligations des personnes souhaitant renouveler leur « Certiphyto décideur » | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Date de renouvellement du Certiphyto | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
| 2021 | X | | | | | | | |
| 2022 | | X | | | | | | |
| 2023 | | | X | | | | | |
| 2024 | 1 conseil stratégique dans les 3 ans précédent le renouvellement | | | X | | | | |
| 2025 | | 1 conseil stratégique dans les 3 ans précédent le renouvellement | | | X | | | |
| 2026 | 2 conseils stratégiques dans les 5 ans précédent le renouvellement, espacés de minimum 2 ans et maximum 3 ans | | | | X | | | |
| 2027 | | 2 conseils stratégiques dans les 5 ans précédent le renouvellement, espacés de minimum 2 ans et maximum 3 ans | | | | X | | |
| 2028 | | | 2 conseils stratégiques dans les 5 ans précédent le renouvellement, espacés de minimum 2 ans et maximum 3 ans | | | | X | |

Si vous êtes dans ce cas, contactez dès maintenant votre organisme en charge du Certiphyto

Contestation

# «Dès qu'on trouve des solutions, ils sont là pour nous barrer la route !»

Le 6 avril avait été annoncé comme un jour de colère par les représentants agricoles de Bourgogne Franche-Comté. La manifestation régionale qui a convergé à Dijon fut effectivement à la hauteur du sentiment d'exaspération qui touche une profession fatiguée d'être en permanence confrontée à une conception punitive des choses.



Au démarrage de la manifestation, un régiment de tracteurs déboule sur le boulevard Voltaire, à Dijon.


Les manifestants sont restés longtemps devant le siège de la Dreal, dans une ambiance parfois tendue avec les forces de l'ordre présentes.


Les bennes chargées de paille, de fumier ou de vieux pneus se sont succédées devant le portail de la Dreal.

Cette vague-là ne devait rien au Covid mais son arrivée à Dijon a pourtant pris l'allure d'une déferlante. Aux environs de 10 heures, mardi 6 avril, le boulevard Voltaire de Dijon s'est couvert brutalement d'une armée de tracteurs venus de toute la Bourgogne Franche-Comté, de Côte-d'Or, de la Nièvre, de l'Yonne, de Saône-et-Loire, de Haute-Saône, du Doubs et du Jura. Certains, arrivés de Saône-et-Loire et de Côte-d'Or s'étaient même payés le luxe d'emprunter l'autoroute entre Nuits-Saint-Georges et Dijon. C'est là, le long du boulevard Voltaire que se trouve le siège de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), point de fixation de toutes les colères sous-tendant cette manifestation régionale organisée par la FRSEA, les FDSEA de tous les départements et les JA.

### «Ce fonctionnement, on n'en peut plus»

*«C'est le ras-le-bol des surcharges administratives et des excès environnementaux qui s'exprime aujourd'hui, soulignait Christophe Chambon,* président de la FRSEA BFC. *Les agriculteurs qui veulent parvenir à se dégager encore un revenu n'ont pas besoin de cette surcharge. Que ce soit sur l'arrêté zones vulnérables, sur l'arrêté sécheresse où l'on ne parvient pas à trouver des compromis, sur les attaques de loup, sur les haies, les casse-caillou… A chaque fois qu'un agriculteur fait quelque chose, il est repéré, photographié, filmé, suspecté en permanence. Ce fonctionnement, on n'en peut plus et c'est pourquoi notre colère vise en premier lieu cette administration. Le Président Macron nous a demandé de continuer à nourrir la population depuis le début de la crise sanitaire. Nous répondons présents, mais pas à n'importe quel prix ! Par ailleurs, sur des dossiers plus nationaux, nous demandons une vraie mise en application de la loi Egalim. Nous exigeons que nos coûts de production soient pris en compte. Sur la Pac, il n'y a rien pour répondre aux problématiques des zones intermédiaires qui nous concernent énormément en BFC, et sur les aides au secteur allaitant, si on coupe les aides européennes au niveau où c'est prévu, on va laisser la moitié des éleveurs sur le carreau… »*

Tout au long de la matinée, un face-à-face tendu a opposé les agriculteurs aux forces de l'ordre déployées devant la Dreal pour en interdir l'accès. Des grenades lacrymogènes ont été tirées pour disperser des manifestants qui s'approchaient un peu trop de l'entrée après que la grille d'accès au bâtiment a été mise à terre.

### «Ils arrivent à tout plomber !»

Tendue, la confrontation le fut aussi en début d'après midi dans le quartier de la préfecture, bouclé là encore par les forces de l'ordre. Des heurts ont donné lieu à quelques interpellations, dont celle d'Antoine Carré, président des JA de Côte-d'Or, placé en garde-à-vue. Plus tôt dans la matinée, ce dernier avait livré son point de vue : *«A la Dreal, ils ne sont là que pour flinguer du paysan. Il y a, chez moi, des projets bio, élevage, grandes cultures et même photovoltaïques, ils arrivent à tout «plomber !» Dès lors qu'on trouvera des solutions économiques, ils seront là pour*



Parmi les manifestants, on notait la présence de nombreux jeunes, venus défendre leurs perspectives d'avenir.



Le monde agricole est réactif et recycle les slogans dans l'air du temps...



Plus de 200 tracteurs ont convergé à Dijon de toute la Bourgogne Franche-Comté.



Le caractère trop souvent punitif des actions administratives n'est plus supportable pour nombre d'agriculteurs qui ont déjà du mal à garder la tête hors de l'eau.

*nous barrer la route !»* Plus de deux cents tracteurs, avec leur bennes (dont de nombreuses ont été vidées devant la Dreal) sont ainsi venus marquer cette colère paysanne. Plus tard dans la journée, Fabien Sudry, préfet de Côte-d'Or et de Région a tenu un point presse. En préambule, il a condamné *«les destructions de biens et les faits de violence contre nos forces de l'ordre (un policier blessé à 16h, NDLR) alors que j'ai toujours manifesté ma volonté de dialogue avec la profession»*. Il a également fait quelques annonces :

**- sur les zones vulnérables :** *«L'analyse des demandes de la profession - par département et en région - n'est pas totalement terminée. A l'été, une concertation publique va ensuite être engagée»*, annonçait-il, ainsi qu'une concertation finale *«fin 2021 par le préfet coordinateur de Bassin»*. *«les arguments de la profession ont été étudiés avec attention et continueront de l'être. Le zonage devrait être diminué. Des zones devraient être réduites pour le bassin Loire Bretagne, en particulier sur le secteur du bassin allaitant du Charollais»*. En effet, il aurait été paradoxal de pointer du doigt l'élevage extensif à l'herbe, ne pouvant mieux faire en matière d'environnement.

**- sur le loup :** Fabien Sudry *«comprend vraiment la détresse des éleveurs, généralement d'ovins, touchés par des attaques remettant en cause le fruit de leur travail»* avant de reconnaître toutefois que les services de l'Etat n'étaient pas prêt à l'arrivée successive de loups dans notre région.

**-sur l'eau :** Revenant sur la *«sur-réglementation environnementale»* décriée par les manifestants, Fabien Sudry se disait prêt *«à traiter ces sujets sans tabou en évitant les positions de postures, principes ou approximation»*. Avec une ligne rouge claire : *«je ne saurais tolérer la mise en cause individuel de fonctionnaire de l'Etat qui font leur travail»*. En tant que têtes de plusieurs bassins, la qualité de l'eau à la source le préoccupe et le préfet de Région annonçait prochainement des *«Assises régionales de l'eau pour dégager une feuille de route des différents usages avec tout le monde autour de la table»*.

**-sur la loi Egalim :** *«Le Gouvernement a pris à bras le corps cette question d'une juste répartition entre producteurs et distributeurs. Les distributeurs doivent se rendre compte que leur guerre des prix détruit notre modèle agricole et, à la fin des fins, notre souveraineté alimentaire»*, tranchait le préfet. C'est l'éternel débat sur le pouvoir d'achat des consommateurs, qui se fait actuellement *«sur le dos des agriculteurs»*. Il rappelait que le Gouvernement, l'Etat (contrôle et sanctions) et les parlementaires veulent améliorer la loi Egalim pour qu'elle soit (enfin) applicable et appliquée.

**- sur la Pac :** Parlant pour l'Etat et le Gouvernement, Fabien Sudry assurait que *«nous ne laisserons pas tomber nos agriculteurs qui font l'agriculture la plus durable du monde»*. Et de se féliciter de voir le Plan de Relance *«rencontrer un grand succès pour l'agro-équipement, les projets de rénovation des abattoirs, les projets d'alimentation territorial, le bois…»*

BERTY ROBERT (AVEC CÉDRIC MICHELIN)


Christophe Chambon, président de la FRSEA BFC (au premier plan), et Florent Point, son homologue pour les JA BFC.


Les organisateurs avaient promis une colère paysanne réelle. La manifestation de Dijon en fut effectivement le reflet.

## «Le loup, c'est la goutte de trop !»


Marine Seckler, présidente des JA 71

**Marine Seckler est la présidente des JA de Saône-et-Loire. Son intervention, lors de la manifestation de Dijon, sur les attaques de loup, a été particulièrement marquante :** ***«Notre département a traversé une grosse sécheresse, il y a toute la problématique sur la filière bovine allaitante pas assez bien rémunérée et le loup, au milieu de tout ça, c'est la goutte de trop. C'est hyper-violent. Je suis éleveuse d'ovins et de bovin à Blanot, près de Cluny, je n'ai pas encore été affectée par ce type d'attaque mais je sais qu'un jour ou l'autre, ça va m'arriver. J'ai des collègues présents ici aujourd'hui qui ont ramassé leurs brebis, fruit du travail de leur père ou de leur grand-père, ils étaient en pleurs. Vivre ça, c'est dégueulasse. Heureusement, en Saône-et Loire, on a pu obtenir un tir de prélèvement, mais, pour l'heure, le Plan loup est figé jusqu'en 2023. Ce plan a été fait en fonction de la situation dans les alpages, très différente de la notre, dans des bocages. Du coup, on ne peut pas protéger nos troupeaux correctement. On ne travail pas pour nourrir le loup, mais pour élever des animaux».***

Restauration collective

# Placer des productions locales dans les marchés publics n'est pas mission impossible

Les producteurs locaux se demandent souvent pourquoi, à la cantine du collège tout près de chez eux, on ne peut pas servir leur viande ou leurs légumes. Les raisons sont multiples mais, souvent, on estime que la législation concernant les marchés publics est trop complexe à surmonter pour s'approvisionner localement. Les choses pourraient pourtant changer bientôt.



En bon connaisseur des arcanes de la commande publique, Yannick Paris démontre que fournir la restauration collective en produits locaux n'est pas chose impossible.

C'est un avis du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER - ministère de l'Agriculture) rendu public le 9 mars qui le constate : *«la volonté de promouvoir les produits locaux dans la restauration collective publique se heurte à des difficultés juridiques et pratiques»*. Face à cela, l'organisme propose de modifier, au niveau européen, les règles de la commande publique, afin de pouvoir, dans le cadre d'un marché public *«faire référence à une origine ou à une provenance déterminée»*. Prendre en compte l'origine géographique des produits dans l'attribution des marchés est aujourd'hui juridiquement impossible. Une aberration, alors que la crise sanitaire a mis en évidence l'intérêt de mettre en avant les producteurs locaux, auprès des particuliers. Faire de même pour un secteur qui nourrit quotidiennement des écoliers, collégiens, lycéens, donc autant de futurs consommateurs, devrait aller de soi. Pourtant, selon des données de 2017, l'approvisionnement local ne représente que 5 % des 3,1 milliards des repas servis en restauration collective publique et privée. Il y a donc de la marge et dans ce domaine, tout n'est pas aussi verrouillé qu'on l'imagine. Il suffit parfois d'une très bonne connaissance des textes en la matière. C'est le cas pour Yannick Paris. Ce chef d'entreprises dijonnais dirige LPME, société spécialisée dans le conseil et l'accompagnement dans le domaine des marchés publics, que ce soit pour les donneurs d'ordres, ou les entreprises candidates à ces marchés.

## Bien connaître l'offre locale

S'il reconnaît que la législation européenne limite les possibilités de promouvoir des produits, en fonction d'une préférence locale, il existe néanmoins des leviers que l'on peut actionner. *«Il faut déjà avoir une bonne connaissance de l'offre locale disponible et qui pourrait répondre à un besoin,* précise-t-il. *Cette analyse de l'offre locale est fondamentale. Elle permet d'en connaître les spécificités, les atouts, et de faire de ces atouts des éléments que l'on pourra valoriser objectivement, dans l'appréciation qui sera faite des offres remises lors d'un appel d'offres»*.

Autre aspect sur lequel on peut insister, en toute légalité : exiger la fraîcheur et la saisonnalité des produits. *«Il existe*, poursuit Yannick Paris, *l'article L2111-1 du Code de la commande publique (CCP) qui dit que «l'acheteur doit déterminer ses besoins, avant le lancement de la consultation, en prenant en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale. Il est possible d'exiger un pourcentage de produits frais ou de saison dans les clauses du marché pour répondre à l'objectif de développement durable»*. Par ce biais-là, on peut donc imaginer de promouvoir légalement une offre fraîche, de saison, produite localement. Il est possible d'exiger un pourcentage de produits frais ou de saison dans le cadre du marché public.

## Label, proximité, performance...

On peut également faire le choix d'imposer un label en lien avec l'objet du marché (art. 21111-12 du CCP) mais cette démarche est plus délicate. *«L'acheteur qui exige un label est obligé d'accepter tous les labels qui représentent des exigences équivalentes. On ne peut pas se cacher derrière une appellation d'origine contrôlée parce qu'on pourrait alors reprocher à l'acheteur de discriminer une offre équivalente en termes qualitatifs, d'un autre territoire ou d'un autre pays. Si on exige un label, il faut pouvoir reconnaître des équivalences. Le label ne garantit pas la production sur le même territoire que celui de l'acheteur. Il doit être lié à l'objet du contrat, dans le cadre de l'appel d'offres»*.

Autre levier : on peut utiliser dans les critères de sélection la rapidité d'intervention du prestataire, sa disponibilité. *«De ce fait*, précise notre interlocuteur, *on peut inclure des critères favorisant des entreprises implantées à proximité du client»*.

Il est aussi possible de prendre en compte la performance en matière de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture, et d'en faire un critère de sélection. *«Ce critère est issu de l'article R2152-7 du CCP. Il permet à l'acheteur d'attribuer «une meilleure note au candidat qui présente une diminution des coûts des intermédiaires, en limitant les déplacements des produits et le recours aux plateformes de répartition»*. Cet aspect *«circuit court»* peut donc devenir un critère de sélection dans l'établissement du marché. Cette solution n'est pas synonyme de *«localisme»* puisque le nombre de déplacements ne signifie pas la distance parcourue. Elle n'est donc pas contraire aux normes en vigueur, mais elle peut être le moyen de favoriser une offre moins *«insensée»* en termes de cheminement entre le lieu de culture et l'assiette du consommateur.

En attendant que le CGAAER obtienne gain de cause dans sa remise en question des règles européennes, il est donc déjà possible de faire bouger les lignes dans la fourniture des acheteurs publics.

BERTY ROBERT

### La norme ISO 20400

**Publiée en juin 2017, cette norme donne des lignes directrices afin d'intégrer la responsabilité sociétale dans le processus achats. Elle peut s'appliquer aux denrées alimentaires, aux produits issus de l'agriculture. La norme ISO 20400 est utilisée pour se préparer au label Relations fournisseurs et achats responsables qui atteste de la bonne posture adoptée par des entités publiques à l'égard de la gestion de leurs fournisseurs. Il peut être intéressant de la promouvoir dans le secteur des achats alimentaires afin de pousser les acheteurs publics à être plus attentifs à cette question des fournisseurs locaux.**

### Le levier de l'allotissement

**Le principe de l'allotissement peut aussi être un levier à actionner pour offrir des opportunités à des productions locales dans le cadre de marchés publics. A la base, le principe de l'allotissement a été institué pour corriger l'inaccessibilité des PME et TPE aux contrats de la commande publique. Les règles en matière d'allotissement laissent une marge de manœuvre à l'acheteur dans la définition des lots. Il pourra recourir à un allotissement par type de denrée, par exemple. Pour les marchés de restauration, il est possible de recourir à un allotissement calibré, en tenant compte des familles de produits, des spécificités relatives aux caractéristiques des produits (saisonnalité, valeur nutritive) ou encore des modes de production (agriculture biologique ou en conversion, par exemple). Cette « finesse » de l'allotissement peut conduire à faciliter l'accès des petits producteurs à la commande publique.**

Retraites agricoles

# « Une inégalité qui touche surtout des femmes »

La sénatrice de la Nièvre Nadia Sollogoub (Union centriste) a déposé récemment une proposition de loi destinée à étendre la revalorisation de la pension minimale de retraite à 85 % du Smic aux conjoints-collaborateurs et aux aides familiaux. La question des délais de carence pour les arrêts maladies est aussi concernée. Elle revient pour nous sur les raisons de son action.



Photo : Sénat

La proposition de loi portée par la sénatrice Nadia Sollogoub vise à établir plus d'équité en faveur du monde agricole, que ce soit pour les retraites ou les délais de carence pour les arrêts maladies.

Lorsqu'elle a été élue sénatrice de la Nièvre en 2017, Nadia Sollogoub s'était fait une promesse : celle de ne jamais déposer de proposition de loi, parce qu'elle estimait qu'il y en avait déjà bien trop. Elle en a pourtant déposé une, début mars, mais on aurait mauvaise grâce de lui reprocher ce retournement, car la cause défendue est des plus respectables. Le projet touche deux aspects importants de la vie agricole : il a pour objectif, en premier lieu, d'étendre le bénéfice de la revalorisation des retraites agricoles aux conjoints collaborateurs et aides familiaux, en la portant à 85 % du Smic, au même titre que pour les chefs d'exploitation. En second lieu, il vise à supprimer la distinction faite dans la loi entre les non-salariés agricoles et les autres professionnels indépendants, pour le délai de carence dans la prise en charge des arrêts maladies hors hospitalisation. L'élue nivernaise est revenue pour nous, sur cette démarche.

**Qu'est-ce qui vous a amenée à vous intéresser à cette question de la revalorisation des retraites des conjoints-collaborateurs et des aides familiaux ?**
**Nadia Sollogoub :** *« Dans le contexte de réforme liée aux retraites agricoles, on n'a parlé que des chefs d'exploitation. Les conjoints-collaborateurs et les aidants familiaux étaient exclus de la mesure. Je trouve cela totalement scandaleux alors que dans les couples, l'exploitant et son conjoint ont souvent partagé le même quotidien. Il y a quelque chose d'autant plus problématique que, dans leur immense majorité, ces conjoints sont des conjointes. Ce sont des femmes qui, le plus souvent, sont lésées et même sans être une acharnée de la cause féministe, il y a de quoi être choqué. Un jour, au Sénat, j'ai eu une femme, retraitée de l'agriculture, qui m'a appelée et j'ai senti tellement de détresse dans sa voix… Elle m'expliquait qu'avec 500 euros par mois, elle n'y arrivait plus. J'ai compris qu'on ne pouvait pas rester sans rien faire ».*

**Ces conjoints sont-ils les grands oubliés de la réforme des retraites ?**
**N.S. :** *« En moyenne, la retraite des conjoints collaborateurs est de moins de 600 euros et en plus, c'est en diminution ! Je me suis adressée à une de mes collègues qui avait beaucoup travaillé sur le dossier de la réforme des retraites des agriculteurs en lui demandant ce qui était prévu pour les conjoints d'exploitants. Elle m'a répondu qu'on était déjà parvenu à obtenir une « petite » percée en faveur des agriculteurs mais, pour les conjoints, l'État avait décidé d'attendre la mise en place de la réforme globale des retraites. Autant dire que ces conjoints pouvaient attendre encore pendant des années dans ces situations difficiles, en dessous du seuil de pauvreté… ».*

**Avez-vous le sentiment de mettre le doigt sur un sujet majeur de société ?**
**N.S. :** *« Sur cette thématique, nous sommes plusieurs parlementaires à porter le sujet en même temps. J'ai déposé ma proposition de loi début mars mais je sais que deux députés (André Chassaigne - PC Puy-de-Dôme et Jacqueline Dubois - LREM Dordogne) vont faire de même dans les prochains jours. Que l'on soit plusieurs à porter le sujet, c'est une bonne nouvelle, c'est la preuve qu'il y a là un vrai thème et qu'il faut s'en préoccuper. En revanche, nos angles d'attaque sont différents. Mon approche consiste à considérer qu'il faut que cette évolution soit évidente, visible, et qu'elle se produise maintenant, alors que les deux autres parlementaires sont dans des logiques très techniques et plus discrètes. De mon point de vue, il n'y a rien à négocier : il est incroyable qu'on augmente la retraite des agriculteurs et pas celle des conjoints dans le même temps. Nous avons affaire à des gens qui ont partagé le même quotidien toute leur vie, il n'y a donc aucune raison que la revalorisation se fasse de manière décalée et aucune raison que cette revalorisation ne soit pas pleinement assumée. Le monde agricole a besoin d'un message fort de ce type en ce moment ».*

> « Il est incroyable qu'on augmente la retraite des agriculteurs et pas celle des conjoints dans le même temps. »

**Votre proposition de loi touche également à la question des arrêts maladies…**
**N.S. :** *« Oui, il s'agit de supprimer la distinction faite, dans la loi, entre les non-salariés agricoles et les autres professionnels indépendants, pour le délai de carence dans la prise en charge de ces arrêts, hors hospitalisation. Je siège au sein de la commission des Affaires sociales au Sénat. Nous avons étudié un projet de loi, à la suite du Ségur de la santé (consultation des acteurs du système de soin français qui s'est tenue de mai à juillet 2020 ndlr) sur des mesures concernant le système de santé et le gouvernement a amené un amendement proposant de travailler sur le délai de carence pour la prise en charge des arrêts maladies, hors hospitalisation, pour tous les indépendants. Ce délai est de trois jours… sauf pour les agriculteurs, pour lesquels il est de sept jours. Cette volonté gouvernementale a conduit à vouloir intégrer, en dernière minute, dans le texte de loi, un article qui n'avait rien à y faire. De ce fait, et à contre-cœur, la commission des Affaires sociales ne pouvait accepter cet amendement, pour une question de forme, mais sur le fond, nous étions d'accord. C'est pourquoi j'ai décidé de porter cette mesure dans ma proposition de loi ».*

**Si votre proposition sur la revalorisation des retraites des conjoints-collaborateurs et aides familiaux est acceptée, sait-on quel en sera le coût ?**
**N.S. :** *« Pour la demande de revalorisation au même niveau que celle obtenue pour les exploitants (85 % du Smic) d'après les informations dont je dispose, cette mesure coûterait autour de 800 millions d'euros, mais elle participera à la relance économique : si on donne 10 euros de plus à des personnes qui touchent 580 euros de retraite par mois, ces 10 euros seront immédiatement dépensés dans le tissu économique rural. Il ne faut pas se priver de ça !*

**Où en est-on dans le processus d'examen de ce projet de loi ?**
**N.S. :** *La proposition de loi est aujourd'hui sur le bureau de Gérard Larcher, le président du Sénat. De mon côté, je fais du lobbying auprès du ministère de l'Agriculture, mon groupe au Sénat est informé. Le texte sera mis à l'ordre du jour prochainement ».*

PROPOS RECUEILLIS PAR BERTY ROBERT



Equins

# Vigilance recommandée

**Pour l'instant, le comtois ne serait pas concerné par la rhinopneunomie. Pour autant, François Perrin - responsable des étalonniers dans le Doubs - invite à la prudence et à la responsabilité de chacun.**

Espagne et France sont concernées par la rhinopneumonie équine. La Comté doit-elle craindre une quelconque retombée ? *«Nous allons être les plus concernés»*, déplore François Perrin. Le président des étalonniers du trait comtois, dans le Doubs, n'entend surtout pas devenir - avec ses compères - vecteur de ce souci sanitaire. *«C'est notre saison, et nous nous déplaçons en tant qu'étalonnier de ferme en ferme»*. Or il n'est pas question de porter ce virus en se déplaçant dans les campagnes ; virus qu'on peut potentiellement retrouver dans les voies respiratoires. Cette rhinopneunomie pourrait sembler bénigne. *«Concernant nos chevaux, nous savons qu'elle existe depuis de nombreuses années»*. Ce virus était source d'avortement, jusqu'à présent. Il reste que son variant est de plus en plus virulent et que les chevaux malades peuvent en mourir.

C'est contagieux même si pour l'instant, il ne semble pas exister de foyers dans nos secteurs. *«En tout cas, j'ai vacciné mes étalons»*. Le recours à un vétérinaire est aussi indispensable. Pour la question de la vaccination par exemple mais aussi pour d'autres mesures; et là, on se retrouve dans le contexte de la Covid-19. *«Chacun se confine à la maison»*.

### «Rester carré»

Il reste une réalité. Les étalonniers sont obligés de se déplacer. Et forcément, ils sont tenus d'informer les uns et les autres. Comme le propriétaire de la jument. Pour l'instant, trois points sont à mettre en avant : il n'y a pas d'interdit: il n'y a pas de solution miracle; il faut suivre l'évolution de cette situation. *«Actuellement, nous n'allons pas en faire une affaire d'Etat»*. D'autant plus que les foyers sont définis et que les risques n'existent pas pour les êtres humains. Il n'empêche. Chacun doit avoir un choix raisonné et surtout raisonnable. *«La vigilance s'impose pour nos éleveurs»*. Surtout lors de l'acte d'achat.

On peut aussi s'inquiéter sur les rendez-vous de juillet et d'août avant le National de Maîche en septembre. *«J'espère que toute cette affaire sera tassée d'ici là et perdue dans les oubliettes»*. En attendant, il faut prudence garder pour éviter l'apparition de foyers clairement définis qui conduirait à l'interdiction de toutes sorties. *«Il faut que les éleveurs soient très carrés dans leurs pratiques»*. François Perrin en appelle à la responsabilité de tout un chacun pour que les choix soient raisonnés et surtout raisonnables. *«Il faut que l'éleveur reste pro, soit conscient de la situation. En cas de maladie, il convient aussi d'appeler le vétérinaire ; charge à lui de faire son travail»*. La vigilance s'impose. *«Pour l'instant, il n'est pas question de paniquer»*.

DOMINIQUE GOUHENANT

**Quelques recommandations**

**Il faut éviter de vacciner les femelles au moment des saillies. Les principales mesures à prendre sont d'être vigilant avec trois points essentiels :**
**-ne pas faire de déplacements ni de regroupements non indispensables avec les équidés**
**-isoler les chevaux quyi arrivent chez soi**
**-mettre en place un circuit de soins y compris pour l'alimentation et désinfecter ses mains et le matériel entre chaque animal.**



Sur la rhinopneumonie, François Perrin en appelle à la responsabilité et la vigilance.

FCO

# Vaccination des animaux à l'export : des accords bilatéraux maintenus avec l'Espagne et l'Italie

**La mesure de vaccination des bovins français contre les sérotypes 4 et 8 au moins 60 jours avant leur départ à l'exportation annoncée il y a quelques semaines avait inquiété les éleveurs et vétérinaires, confrontés au bouleversement de leur organisation de travail. Finalement, des négociations menées entre la France, l'Espagne et l'Italie redonnent un peu d'oxygène.**

La Loi de santé animale (LSA) est une loi européenne qui s'appliquera au 21 avril. Elle refonde tous les textes réglementaires régissant la santé animale en Europe. Concernant la FCO, elle abroge les accords bilatéraux passés avec certains pays (Italie et Espagne) pour faciliter les échanges d'animaux importants entre la France et ces pays. La règle générale veut que tous les bovins issus de France devaient être vaccinés contre les sérotypes 4 et 8 au moins 60 jours avant leur départ. Cette mesure avait inquiété à juste titre les éleveurs et les vétérinaires car elle imposait un changement d'organisation de la vaccination pour les animaux destinés aux échanges. Dans ce contexte et face à l'échéance imminente du 21 avril, des négociations ont été conduites entre la France, l'Espagne et l'Italie. La Direction générale de l'alimentation (DGAL) vient de communiquer le contenu de ces négociations.

### Vers l'Espagne

Deux phase sont prévues :
1/ Du 21 avril au 31 août, maintien des conditions actuelles. Les espagnols sont conscients des difficultés à mettre en place cette vaccination 4 et 8 d'ici au 21 avril et nous accordent un délai :
Bovins, ovins de moins de 70 jours : animaux issus de mères vaccinées OU animaux désinsectisés pendant 14 jours suivi d'un test PCR négatif.
Bovins, ovins de plus de 70 jours : animaux désinsectisés pendant 14 jours suivi d'un test PCR négatif OU animaux vaccinés BTV 8 et 4 depuis plus de 10 jours après la deuxième injection.
2/ A partir du 1er septembre prochain, nouveau protocole qui impose la vaccination 4 et 8 pour les adultes :
Bovins, ovins de moins de 70 jours : animaux issus de mères vaccinées OU animaux désinsectisés pendant 14 jours suivi d'un test PCR négatif.
Bovins, ovins de plus de 70 jours : animaux vaccinés BTV 8 et 4 depuis plus de 10 jours après la deuxième injection.

### Vers l'Italie

Le pays ne modifie pas ses conditions par rapport au protocole bilatéral actuel (sauf le délai post vaccinal qui passe à 7 jours au lieu de 10) :
Bovins, ovins de moins de 90 jours : animaux issus de mères vaccinées OU animaux désinsectisés pendant 14 jours suivi d'un test PCR négatif.
Bovins, ovins de plus de 90 jours : animaux vaccinés BTV 8 depuis 7 jours après la deuxième injection.

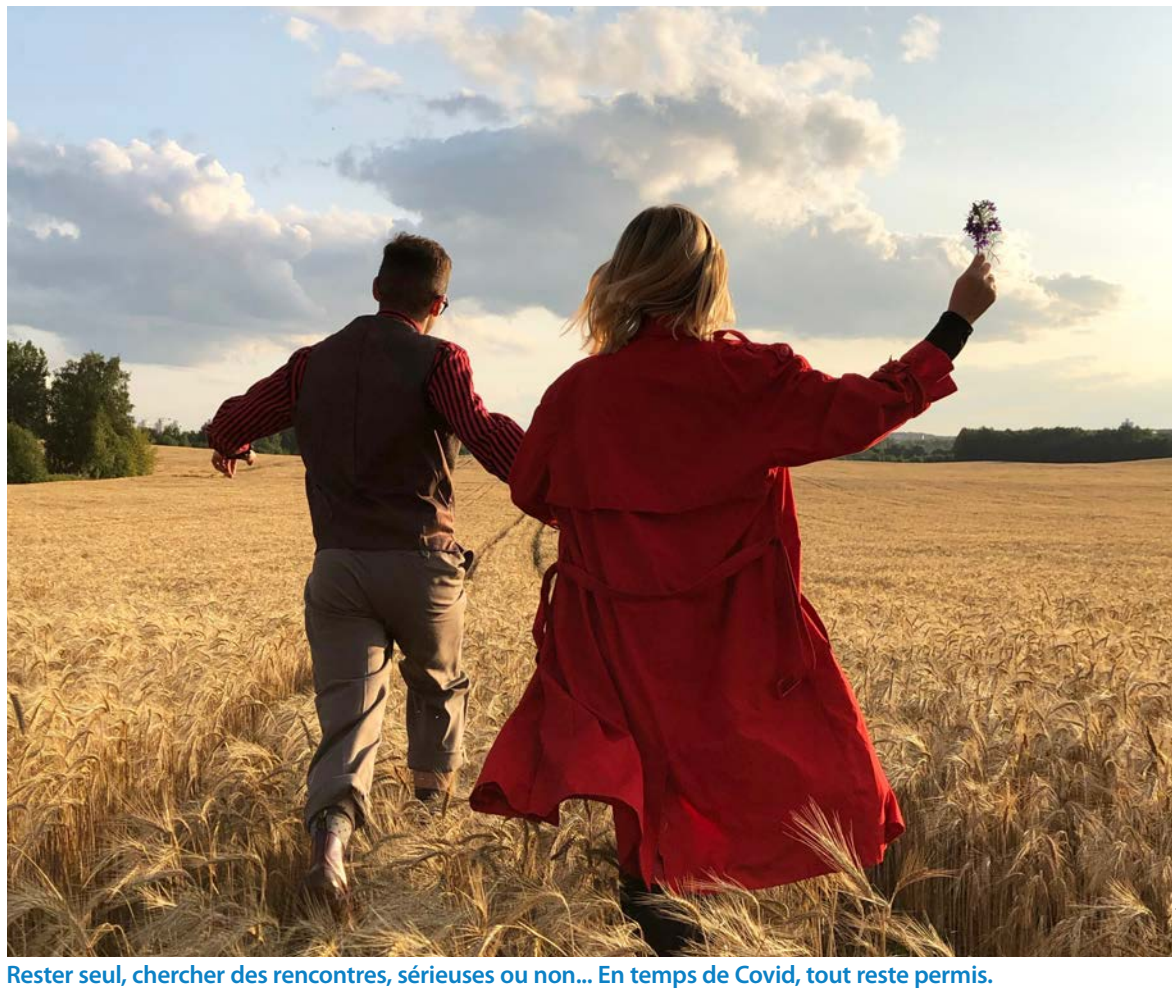
**Remarque :** les conditions générales s'appliquent également : des ruminants vaccinés (8 et 4) depuis plus de 60 jours peuvent aller en Espagne et en Italie.
La DGAL indiquait le 5 mars qu'elle recommandait d'adopter collectivement une stratégie vaccinale adaptée au contexte de chaque pays (Italie BTV 8 -Espagne BTV4-8) d'une part, et analysée au regard des disponibilités en vaccin d'autre part. Cette recommandation reste d'actualité dans un contexte de tension sur les disponibilités du vaccin bivalent et d'obligation vaccinale pour l'Espagne reportée au 1 septembre.
Dans ce contexte, ces mois supplémentaires doivent être mis à profit pour :
- organiser la vaccination des animaux adultes échangés dans les meilleures conditions et avec l'objectif de ne pas bloquer les échanges au 1er septembre ;
- pour réaliser un travail collectif de mise en conformité de notre réglementation et de nos pratiques au regard de la Loi santé animale.

GDS DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Société

# La vie de célibataire au temps du Covid

Ils sont agriculteurs… et célibataires. Depuis un an, entre confinements et couvre-feux, ils vivent leur célibat sous Covid. Choisi ou subi, le célibat reste une question récurrente dans le monde agricole, a fortiori en cette période hors du commun. Rencontres, en toute intimité.


Pexels

Rester seul, chercher des rencontres, sérieuses ou non... En temps de Covid, tout reste permis.

« *Je suis célibataire par choix*», explique Alexis*, la vingtaine. Redevenu célibataire il y a un an, il a eu le temps de se retrouver. «*Le secret pour être heureux, c'est de pouvoir rester seul, j'ai appris cela au premier confinement*». Très heureux, assure-t-il, il pousse le raisonnement plus loin : «*Est-ce obligatoire d'être en couple officiellement, de se montrer ? Pour qui, pourquoi nous obligeons-nous à vivre en couple ?*» Le jeune homme surprend. «*Je ne me vois pas vivre en couple, à deux. Je ne veux pas de mariage, pas d'enfants… pour l'instant ! C'est plus intéressant, plus respectueux d'être avec quelqu'un juste pour le plaisir d'être avec cette personne et pas pour être présenté à la famille, aux amis, ni pour travailler sur la ferme. L'idéal pour moi est qu'on ait chacun nos vies et qu'elles nous plaisent. Je suis indépendant, je souhaite que mes amies le soient aussi*». Anthony*, qui a le même âge, se confie lui aussi. «*Moi, je suis bien sur ma ferme. Je ne fais pas grand-chose pour chercher une compagne. J'attends que les salles, bars, restaurants rouvrent car je préfère draguer en vrai. Cela permet de voir réellement la personne : son langage corporel, ce qu'elle dégage*». Danseur, il aime particulièrement les fêtes populaires, les bals et les soirées dansantes. «*Je ne suis pas pressé. Je passe de bons moments, seul, avec ma famille. Je travaille et je suis content de ma vie*», explique-t-il.

## Draguer sous le Covid

Sébastien*, quadra dynamique, est aussi célibataire depuis un an. Il a choisi Facebook et ses groupes privés pour trouver l'âme sœur. Il enchaîne les rencontres mais fait souvent chou blanc. «*99 % des inscrits ne savent pas écrire et/ou ont des problèmes psychologiques. Je discute avec très peu de femmes car j'opère un gros tri. Je cherche une relation sérieuse. Les femmes que je rencontre ont 40 ans, si nous n'avons pas assez de choses en commun ou si elles ne veulent pas déménager, parce que je suis attaché à ma ferme, on arrête de se voir*», confie-t-il. De son côté, il avoue souffrir de la solitude. Il est conscient que les femmes qu'il rencontre n'ont pas forcément envie d'être en couple avec un homme qui travaille autant : «*Des histoires s'arrêtent à cause de ça. Je passe plutôt 70 h sur l'exploitation que 35 mais je vais abandonner certaines cultures pour me libérer du temps*». En cette période particulière, Sébastien requiert surtout l'anonymat car il n'a d'autre choix que de braver le couvre-feu, comme bon nombre de célibataires.

## Rencontres sérieuses... ou pas !

Arnaud, 20 ans, ouvrier agricole et célibataire depuis neuf mois, témoigne à visage découvert. Au fil des années, il a lié ses amitiés et a multiplié les contacts heureux. Il possède aujourd'hui un carnet d'adresses qu'il peut à tout moment mobiliser. «*Je vis au jour le jour, pour le moment je ne cherche pas vraiment de petite amie. En plus, ce n'est pas la meilleure période et puis à mon âge, il faut surtout en profiter !*» Arnaud cherche d'autant moins qu'il a trouvé une femme qu'il fréquente depuis quatre mois tout en en gardant une autre dans un coin de sa tête. «*J'ai beaucoup d'amis, c'est par leur biais que je rencontre des jeunes femmes. Quand on est accompagné des bonnes personnes, pourquoi s'embêter à en chercher de nouvelles ?* » Alexis aussi s'épanouit avec deux femmes, sans autre engagement que celui d'être honnête. «*Je me suis inscrit sur Tinder et OKCupid à la fin de l'été, je n'avais jamais fait ça avant*», raconte-t-il. «*Je reste plus friand des rencontres dans les bars et les discothèques mais c'est compliqué actuellement. Je pourrais «matcher» chaque semaine, voire plus, mais je ne suis pas un serial lover. Je viens d'ailleurs de supprimer mes comptes. J'ai rencontré deux femmes avec qui je m'entends bien et ça me suffit* ». Alexis ne s'interdit rien mais ses partenaires, comment le vivent-elles ? «*Si une femme s'attache et moi non et qu'elle en souffre, nous nous séparons. Celles avec qui je partage de bons moments, aujourd'hui, sont sur la même longueur d'onde que moi*». Il confesse par ailleurs ne pas révéler à ses amies son métier d'agriculteur : «*Entre les idées reçues et les sujets qui fâchent, c'est compliqué. Et ce n'est pas plus mal de montrer qu'on sait aussi parler d'autres choses que de tracteurs*», sourit Alexis.

ANNE FRINTZ

Notes (*) Ces personnes ont choisi de témoigner sous anonymat, leurs prénoms ont été changés.

Machinisme

# Naissance de Camacuma

Les Cuma de France ont désormais leur propre centrale d'achat avec un objectif prioritaire : faire faire des économies aux agriculteurs.

C'est une centrale d'achat comme il en existe de nombreuses en France à la différence que celle-ci s'adresse exclusivement aux Cuma. «*Aujourd'hui le marché du matériel agricole représente environ 500 millions d'euros pour les Cuma*» a indiqué Yves-Mary Houdmon, président de Camacuma, le 23 mars dans une conférence de presse. Surtout, elles font face à une hausse constante des prix. «*De l'ordre de 3 à 6 % voire 8 % pour certains matériels*, a-t-il ajouté. *Le prix des matériels double en 15 ans quand le prix du lait ou de la viande payé à l'agriculteur peine à atteindre 20 % dans le même laps de temps*». Philippe Majeune, élu du réseau Cuma, cite également l'exemple des rouleaux Cambridge dont le prix est passé en vingt ans de 5 000 à 12 000 euros ou encore des herses étrilles dont le prix a grimpé de 13 000 à 17 000 euros en l'espace des cinq dernières années.

## Faire des économies

C'est pourquoi les Fédérations de Cuma ont décidé de créer en janvier dernier, une centrale d'achat de matériels agricoles appelée Camacuma, sous forme de société par actions simplifiées (SAS). «*Mais ça fait quelques années que nous travaillons sur le sujet*», a précisé Yves-Mary Houdmon. Des tests ont eu lieu en 2018 à l'échelle locale, sur des ensileuses mais «*l'approche a été infructueuse*», notamment parce que «*le marché n'est pas porteur et les volumes (90 achats/an en France) sont faibles*», a expliqué Philippe Majeune. Pour lui comme pour la centrale d'achat, l'objectif «*est de faire des économies sur les exploitations, de faire gagner de l'argent aux agriculteurs via les Cuma*» qui se comptent aujourd'hui à plus de 10 000 sur le territoire. Concrètement, pour bénéficier des prix avantageux de la Camacuma, il faut qu'une Cuma «*créée avec quatre agriculteurs minimum*», ont rappelé Philippe Majeune et Yves-Marie Houdmon, adhère à sa fédération de proximité qui elle-même adhère à Camacuma. Cette dernière offre deux services : l'achat et la revente de matériels simples comme les plateaux fourragers et la location de longue durée avec services de matériels complexes comme les chargeurs télescopiques.

## Marché de l'occasion

«*Nous sommes un atout pour la filière, car on peut apporter une standardisation qui correspond le mieux aux attentes des Cuma*», a ajouté Philippe Majeune. Camacuma entend d'ailleurs faire bouger les lignes des constructeurs auprès desquels ils négocient en priorité. «*Pour être efficace, il faut un prix de rupture*, a indiqué Yves-Marie Houdmon. *Notre objectif est de le baisser de 30 %. On y arrive plus ou moins en fonction des matériels*», concède-t-il. Les responsables de Camacuma réfléchissent par ailleurs à la mise en place d'un marché de l'occasion et souhaitent, à plus ou moins court terme, étendre leurs gammes sur des «*matériels de récolte, de préparation de la terre et des automoteurs*». Après seulement deux mois pleins d'activité, «*les premiers résultats sont encourageants. Un quart des matériels ont été vendus ou loués depuis le lancement mi-janvier 2021 en informant simplement les Cuma*», a conclu le président de Camacuma.

ACTUAGRI

## ▶ Brèves

### **PAT 65** nouveaux projets alimentaires territoriaux dans les tuyaux

Dans le cadre du financement annuel de nouveaux Projets alimentaires territoriaux (PAT), 65 dossiers ont été retenus, se félicite le ministère de l'Agriculture dans un communiqué paru le 30 mars. 5,3 M€ seront dépensés sur les 7,5 M€ disponibles pour cet appel lancé en décembre dont les fonds avaient été abondés de 3 M€ par le Plan de relance. Une deuxième session a été lancée le 1er mars pour écluser les 2,2 M€ restants, précise le ministère, avec un dépôt des dossiers au plus tard le 15 avril. En septembre 2020, 151 PAT avaient été soutenus par l'Etat, pour un montant de l'ordre de 6,7 M€, peut-on lire sur le site du ministère. Derrière ces projets, des objectifs multiples: approvisionnement local de la restauration collective, soutien à l'agriculture biologique, amélioration de la nutrition… Dans le cadre du Plan de relance, la Rue de Varenne a prévu de consacrer près de 80 millions d'euros pour soutenir les PAT, dont 3 M€ pour les nouveaux PAT, et 77 M€ pour les PAT existants ; pour cette seconde enveloppe, la plus importante, les guichets et l'instruction sont assurés en région par les services déconcentrés de l'Etat (Draaf). Chaque région doit tenir un appel à projets qui doit s'ouvrir au premier trimestre 2021 et se clôturer après l'été.

### **Protéines de colza** 45 M d'euros injectés par Avril et BPIFrance

Le groupe agroalimentaire Avril et le fonds SPI, géré par la banque publique Bpifrance, investissent 45 M€ pour le développement d'une filière de protéines de colza destinées à l'alimentation humaine, ont-ils annoncé le 30 mars. Cet investissement va permettre de créer Prolein, une unité de préparation et de pressage de la graine de colza à Dieppe en Seine-Maritime. Elle fournira une partie de ces tourteaux à Olatein, une société commune créée en juillet par Avril et son partenaire néerlandais DSM pour monter cette filière. Installée elle aussi sur le site de Dieppe, Olatein sera chargée d'extraire la protéine de colza selon un procédé breveté mis au point par DSM. Olatein appartiendra à 75 % à DSM et à 25 % à Prolein (détenue par Avril et Bpifrance). Le groupe néerlandais s'occupera de la commercialisation de ces protéines de colza, qui se présenteront sous forme de poudre, auprès de l'industrie alimentaire. « Ce sera la première fois qu'une protéine de colza pure sera mise à la disposition des compagnies alimentaires comme ingrédient pour l'alimentation humaine », a déclaré à l'AFP Paul-Joël Derian, directeur Innovation et RSE du groupe Avril et président de Prolein. Les unités Prolein et Olatein devraient commencer à tourner début 2022.

Grandes cultures

# Nouveaux records de production de céréales et de soja en vue

**La hausse de la production attendue ne profitera pas aux principaux pays exportateurs.**



La hausse de production la plus importante en pourcentage devrait concerner le blé dur.

Selon le rapport du 25 mars du Conseil international des céréales (CIC), la planète produirait 2 286 millions de tonnes (Mt) de céréales en 2021-2022, soit 62 Mt de plus en un an. Le record de production de 2020-2021 serait ainsi battu. Pourtant, les stocks de report resteraient inchangés à la fin de la prochaine campagne 2021-2022 (609 Mt) car la demande mondiale croîtrait quasiment au même rythme. En volume, la hausse de la production de maïs serait la plus élevée (+54 Mt sur un an) des céréales. En pourcentage, c'est celle de blé dur (+ 7 %). Cependant, ces prévisions reposent en partie sur des déclarations de surfaces ensemencées dans les semaines à venir. Dans son dernier rapport, le CIC estime toujours à 789 Mt la production mondiale de blé en 2021-2022 annoncée au mois de février dernier. Elle augmenterait ainsi de 15 Mt sur un an. Mais le CIC précise que cette hausse ne bénéficierait pas aux huit principaux pays exportateurs de blé. Ils en récolteraient 385 Mt comme en 2020. Autrement dit, les 15 Mt de blé récoltées en plus en 2021 seraient produites dans le reste du monde, notamment en Inde et en Chine, où elles seraient consommées et stockées. Toutefois, l'Union européenne produirait 111 Mt (+ 8 Mt sur un an) tandis que la Russie ne réitérerait pas, l'an prochain, son record de 2020 (76,9 Mt ; - 9 Mt sur un an). La taxation des céréales à l'export démotive les agriculteurs russes à cultiver autant de céréales que l'an passé. De plus, en s'apprêtant à consommer 223 Mt de blé (+7 Mt sur un an), les principaux pays exportateurs de blé n'en vendraient que 172 Mt à des pays tiers, soit 6 Mt de moins.

### Stocks inchangés

Les conditions de culture favorables à la culture de blé dur en Europe et en Afrique du Nord mais aussi l'intérêt porté par les agriculteurs canadiens pour cette céréale, augurent une prochaine récolte en nette hausse (36,2 Mt ; + 7%). Mais les échanges commerciaux se contracteraient (8,2 Mt ; -200 000 t) car les pays du Maghreb pourvoiraient davantage à leurs besoins. La première estimation de la production mondiale de maïs en 2021-2022 porte sur 1 193 Mt (+54 Mt sur un an). Les quantités de maïs dédiées à l'alimentation animale (307 Mt) progresseraient de 18 Mt et celles transformées en biocarburants (224 Mt), de 8 Mt. Hors Chine, l'augmentation de la production de maïs du reste de la planète (925 Mt ; + 47 Mt), et des États-Unis notamment (384 Mt ; + 24 Mt), serait juste suffisante pour couvrir la hausse de demande mondiale et leurs ventes à l'export. Aussi, les stocks de report de ces pays resteraient, sur un an, quasiment inchangés (88 Mt). En 2021-2022, la Chine serait le premier pays importateur de maïs (22 Mt) malgré une hausse attendue de sa production (267 Mt) de 7 Mt. Toujours selon le CIC, la production mondiale d'orges (153,6 Mt) fléchirait de 3 % en 2021-2022 tandis que celle de sorgho (63,5 Mt) progresserait de 2,2 Mt. Enfin, 24,6 Mt d'avoine (- 4% sur un an) et 13,2 Mt de seigle (-10 % sur un an) seraient récoltées dans le monde.

### Soja et colza en hausse de 4 %

Jusqu'à 24 Mt de graines de soja et de colza seraient récoltées en plus en 2021-2022. Le CIC projette une production mondiale record de soja de 383 Mt, soit 21 Mt de plus en un an. Un tiers de la production serait étasunienne (123 Mt ; + 9% sur un an). La Chine importerait 104 Mt de graines sur les 173 Mt échangées dans le monde. Le CIC escompte aussi une récolte mondiale de graines de colza de 72,8 Mt. Les 2,4 Mt de graines récoltées en plus (+ 4%sur un an) seraient moissonnées au Canada (+1,7Mt) et dans l'Union européenne (+0,5 Mt).

ACTUAGRI

Allemagne

# Le salon Agritechnica reporté en 2022

**Cet événement majeur des technologies agricoles doit renoncer à son édition 2021.**

« *Notre priorité absolue était d'assurer avec certitude que le salon Agritechnica puisse avoir lieu en novembre 2021. Dans le contexte actuel, nous ne pouvons plus le maintenir. Par conséquent, la Deutsche Landwirtschafts-Gesellschaft (LDG - société allemande d'agriculture, ndlr) en étroite collaboration avec le comité consultatif des exposants et la VDMA (partenaire industriel) avons décidé de reporter l'Agritechnica* », ont indiqué, le 31 mars, dans un communiqué de presse, les organisateurs du salon. Cet événement du machinisme qui draine, bon an mal an, plus de 450 000 visiteurs se tiendra du 27 février au 5 mars 2022 à Hanovre. « *À partir de novembre 2021, la plate-forme numérique de la DLG proposera un programme d'informations professionnelles et techniques* », indique le communiqué. Agritechnica est le plus grand salon mondial de la technologie agricole et est organisé par la Société agricole allemande. Depuis 1995, Agritechnica se tient traditionnellement tous les deux ans en novembre, en alternance avec EuroTier, au parc des expositions de Hanovre. Plus d'informations : www.agritechnica.com

ACTUAGRI

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre

En Inde

# Une manifestation agricole qui dure depuis quatre mois !

L'Inde est secouée depuis de longues semaines par une colère paysanne d'une ampleur inédite, liée à des réformes gouvernementales qui ne passent pas.




Capture d'écran CNN)

***«Pas d'agriculteurs, pas de nourriture, pas d'avenir»* est-il inscrit sur cette pancarte des protestataires.**




Capture d'écran CNN)

**Rien ne fait retomber la colère des paysans indiens, mobilisés depuis novembre dernier.**

Le mouvement de protestation lancé le 26 novembre 2020 par les agriculteurs en Inde avait dépassé, le 6 mars dernier, le cap symbolique des 100 jours et abordait, le 22 mars son troisième mois. C'est un camouflet pour le gouvernement de Narendra Modi, Premier ministre de l'Inde. En effet, il espérait que ce mouvement ne serait pas capable de se maintenir aussi longtemps et qu'il s'éteindrait lentement. Pis, ces dizaines de milliers d'agriculteurs qui stationnent toujours aux portes de New Delhi représentent désormais le défi politique le plus sérieux pour ce gouvernement. Ce dernier a bien tenté de réduire l'impact de la protestation en tentant de créer des divisions parmi les agriculteurs, en supprimant les accès aux comptes Twitter des principaux chefs de file. Rien, ni même le froid et la propagande gouvernementale n'ont entamé le moral des manifestants. Des milliers d'agriculteurs campent toujours aux trois principaux points d'entrée de la capitale Delhi avec leurs tracteurs et leurs chariots. Les agriculteurs sont déterminés à poursuivre leur mouvement de protestation jusqu'à ce que le gouvernement Modi abroge les trois lois agricoles et réduise les prix de l'électricité, du diesel et des engrais. A l'occasion de la journée internationale des droits de femmes, des milliers d'agricultrices ont défilé vers Delhi depuis les villages du Punjab, de l'Haryana et de l'Uttar Pradesh. De l'avis de la presse indienne, la mobilisation des agricultrices est « l'une des plus grandes réussites de ce mouvement ». Il existe en réalité un climat de défiance entre le gouvernement et les agriculteurs. Fort de l'histoire très récente, les seconds pensent que le premier n'abrogera jamais les lois agricoles une fois qu'ils auront mis fin à leurs protestations.

## 40 % des agriculteurs souhaitent abandonner

En effet, les gouvernements des trois dernières décennies, quelle que soit leur couleur politique n'ont que très rarement tenu leurs promesse. La crise agraire en Inde s'est intensifiée au cours des deux dernières décennies. Les agriculteurs indiens ont connu une crise économique alors que l'Inde bénéficiait d'une croissance élevée du PIB de 7 à 8% pendant près de 15 ans. Les écarts sociaux se sont creusés , les riches le devenant encore plus tandis que les agriculteurs voyaient leur pouvoir d'achat se réduire et leurs dettes augmenter. Même la Nouvelle économie politique (NEP) de 1991 aux accents bolcheviques(*) n'a pas permis aux agriculteurs d'en recueillir les fruits car la part des investissements en agriculture a été, à partir de 1991, réduite de manière drastique. De même, les dépenses de développement rural, en pourcentage du produit national net, sont en baisse depuis les années 1990. *«Notre jeune génération devra faire les frais des mauvaises politiques de Modi. L'agriculture n'est plus tenable pour nous. Notre lait se vend moins cher que l'eau, le coût des intrants ne cesse d'augmenter, les gens sont déjà à un point de rupture»*, confiait un jeune agriculteur de 26 ans à la chaîne de télévision canadienne Ckpgtoday. Enfin, un rapport d'enquête d'envergure nationale, effectué par sondage a révélé que, s'ils en avaient la possibilité, près de 40 % des agriculteurs souhaiteraient abandonner le métier. Le nombre considérable de suicides parmi les agriculteurs serait aussi très préoccupant. *«Nous continuerons les protestations jusqu'à ce que le gouvernement retire les lois anti-agriculteurs»*, a déclaré Sunil Pradhan, de l'Union des agriculteurs indiens. Le gouvernement a organisé 10 cycles de discussions avec les agriculteurs pour résoudre le problème et a proposé de reporter de 15 mois la mise en œuvre des nouvelles lois afin de parvenir à un accord. Cependant, les manifestants ont rejeté cette offre, exigeant que les lois soient purement et simplement abrogées. Après 110 jours de protestations, le blocage semble total.

**ACTUAGRI**

*La NEP a été élaborée par la Russie bolchévique en 1921

## L'ombre de Bhagat Singh

**Nombreux sont les agriculteurs qui manifestent en Inde à se réclamer des idées de Bhagat Singh (1907-1931), considéré comme un martyre de la cause indépendantiste. D'obédience marxiste, Bhagat Singh avait écrit, peu avant de mourir, un programme dans lequel il appelait à libérer l'agriculture du Jagirdari (féodalisme), à garantir un prix respectable pour les récoltes et effacer les dettes. *«Nous devrions nous orienter vers le système coopératif d'agriculture pour que les agriculteurs mènent une vie respectable»*, ajoutait-il. Selon Jagmohan Singh, secrétaire général du Bharatiya Kisan Union (BKU /Union Bharatiya Kisan) une organisation représentative des agriculteurs en Inde, *«invoquer Bhagat Singh est tout à fait pertinent dans les manifestations d'agriculteurs, car il a écrit sur le sujet à un jeune âge (…) Il était un révolutionnaire et aujourd'hui notre protestation n'est pas moins qu'une révolution. Il était considéré comme une icône pour les jeunes, ce qui explique qu'un grand nombre d'entre eux participent à nos manifestations (…). Son idée d'indépendance totale est tout aussi pertinente aujourd'hui qu'à l'époque»*, indiquait-il, le 24 mars, au quotidien The Indian Express.**




France 24

**Les agriculteurs indiens bloquent une partie du pays en raison de la volonté du gouvernement de faire passer de nouvelles lois agricoles, d'augmenter le prix de l'électricité, du gazole et des engrais.**

# Les solutions pour équiper son tracteur d'un système de télégonflage

**Le télégonflage garantit une utilisation optimale des pneumatiques dans toutes les situations. Il participe au respect des sols et au bon comportement des convois agricoles sur la route, tout en limitant la consommation de carburant. Tour d'horizon de l'offre des tractoristes et équipementiers.**




Photo : Claas

Le télégonflage se justifie pour l'ensemble des opérations culturales.




Les pneumatiques des engins agricoles sont conçus pour travailler à des pressions différentes selon la charge supportée et la vitesse. Le télégonflage s'avère alors pertinent pour exploiter cette caractéristique, en appliquant une plus faible pression au champ - 0,8 bar par exemple sur un tracteur - si le tableau de gonflage l'autorise. Les pneus moins gonflés se déforment plus et offrent une plus grande empreinte, limitant l'orniérage et le tassement du sol. De plus, ceux de traction, qui comptent ainsi davantage de crampons en contact avec la terre, patinent moins et transmettent mieux la puissance au sol, gage d'un meilleur débit de chantier et d'une optimisation de la consommation de carburant. Au transport, l'idéal est de gonfler davantage les pneumatiques pour réduire leur surface de contact avec l'asphalte. Cette action présente le grand intérêt de diminuer, à la fois, la résistance au roulement, l'échauffement des carcasses, l'usure des pneus et la puissance absorbée. Elle améliore de surcroît la stabilité du convoi et sécurise la conduite.

## De multiples champs d'utilisation

Le télégonflage, facilitant l'adoption d'une pression différente pour la route et au champ, tend à se développer sur certains ensembles alternant quotidienne-



Photo : Sodijantes

**En permettant d'appliquer la bonne pression au champ et sur la route, le télégonflage contribue à réduire la consommation de carburant et à améliorer la longévité des pneumatiques.**



Photo : PTG

**Le montage d'un joint tournant interne sur les essieux arrière muni d'un arbre à crémaillère évite d'utiliser des canalisations extérieures.**

ment trajets routiers et travaux au champ, comme les tracteurs attelés à un épandeur à fumier, une tonne à lisier ou une remorque autochargeuse. Il se montre également intéressant pour d'autres activités, telles que l'épandage d'engrais, la préparation du sol et les semis, ainsi que pour les opérations de transport de la récolte avec des bennes ou des transbordeurs. Son installation s'effectue souvent à l'aide de solutions commercialisées par des équipementiers, à l'instar des sociétés Norm'Air, PTG, Sodijantes et Téléflow. Seuls les constructeurs Claas et Fendt proposent des installations d'origines sur certaines de leurs gammes de tracteurs.



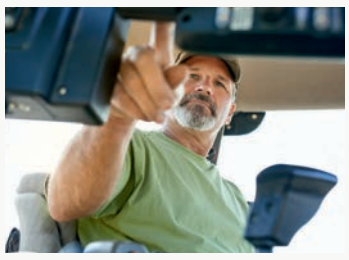

Photo : PTG

**La présence d'essieux percés assure un montage compact du télégonflage sur les véhicules remorqués.**

## Le débit du compresseur primordial

La performance du télégonflage repose en partie sur la rapidité à changer de pression. L'abaissement est assez facile à gérer, car il suffit d'ouvrir les vannes, tout en restant précis. En effet, il ne s'agit pas de trop descendre la pression pour devoir ensuite la remonter. La vitesse de gonflage dépend du débit du compresseur. Cette donnée est assez variable, allant de 200 à 4 000 l/min, selon les marques, les montages et les options. Les configurations valorisant le compresseur de freinage du tracteur limitent le montant de l'investissement, mais délivrent généralement un faible débit d'air, qui rend le dispositif lent. Il faut parfois jusqu'à 10-12 minutes pour passer les quatre roues du tracteur de la pression au champ à celle de route. Les utilisateurs de ces solutions prennent alors l'habitude d'anticiper le regonflage avant la fin du chantier, afin d'être dans les clous au moment de quitter la parcelle. Pour garantir un bon débit, le recours à un compresseur additionnel est incontournable. Celui-ci, animé hydrauliquement, est généralement placé au niveau du

PRÉPARER L'AVENIR
AVEC LE CRÉDIT
AGRICOLE



ET LE PLAN
DE RELANCE DE L'AGRICULTURE.

Avec AGILOR, préfinancez gratuitement la part subventionnée de votre investissement*.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

agilor | CA CHAMPAGNE BOURGOGNE

*Offre réservée aux agriculteurs destinée à financer la fraction de l'investissement faisant l'objet d'une demande de subvention FranceAgriMer dans le cadre du plan de relance gouvernemental. Sous réserve d'acceptation définitive de votre dossier par votre Caisse régionale de Crédit Agricole participante, prêteur. Le crédit est remboursable en une seule échéance 17 mois maximum après la mise à disposition des fonds. Exemple pour un crédit de 10 000 € à taux 0% réalisé le 1er mars 2021, le montant de l'échéance unique à payer le 31 juillet 2022 sera de 10 000 €, soit un TEG de 0%, hors assurance facultative. L'octroi du crédit ne préjuge pas de l'éligibilité au dispositif public de subvention. L'Emprunteur devra rembourser le crédit à l'échéance convenue que sa demande de subvention soit accordée (en intégralité ou partiellement) ou refusée. Offre soumise à condition valable jusqu'au 31/12/2022 disponible uniquement par l'intermédiaire des vendeurs de matériel agréés Agilor par votre Caisse régionale de Crédit Agricole. Renseignez-vous auprès du concessionnaire agréé Agilor sur la disponibilité de cette offre.
**03/2021 – K41161 –** Édité par Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Crédit photo : Getty Images.




De l'unique sans limite

**6 modèles de 156 à 226 cv**

- Pack de phares à LED
- Siège haut de gamme en cuir
- Disponible en version noire brillant
- Air conditionné automatique
- Échappement chromé

DEUTZ-FAHR est une marque de SDF

DEUTZ FAHR

VOTRE CONCESSIONNAIRE

MALECOT POIRIER AGRI

58 St Loup 03 86 26 24 49

- 58 Varennes Vauzelles **03 86 71 62 90**
- 58 St. Hilaire **03 86 76 16 87**
- 18 Crézancy **02 48 79 02 30**
- 89 Ligny le Chatel **03 86 47 43 62**

Nos agents font notre force
Ets Bourgeat - 58 Varzy - Ets Huygen 89 Béon - Hydroméca 45 Thou

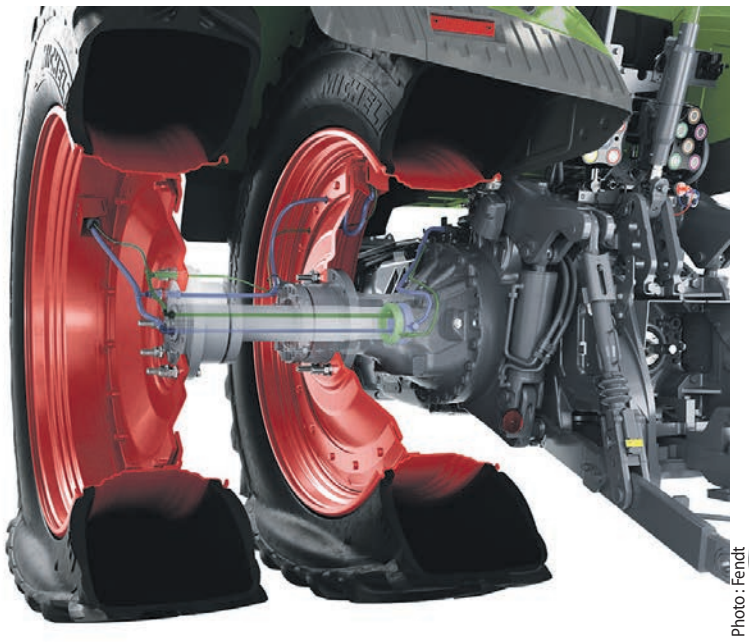


Photo : Fendt

Le système de télégonflage Fendt Vario Grip reste particulièrement discret en présence de roues jumelées.

marchepied droit de la cabine ou sur les relevages arrière et avant. Les plus performants sont valorisés pour alimenter les roues d'ensembles composés d'un tracteur et d'un véhicule remorqué.

## Des systèmes plus ou moins discrets

Sur le plan de l'architecture, le télégonflage s'accompagne souvent de l'image de tuyaux dépassant sur les côtés du tracteur. Sur ce point, l'Allemand Fendt propose indiscutablement l'équipement le mieux intégré, car aucune canalisation n'est visible de l'extérieur. Il fait circuler l'air via des joints tournants au niveau des moyeux. Son système, baptisé Vario Grip, est disponible en option sur les 800 Vario et 900 Vario, et en standard sur les 1 000 Vario. Agissant sur les quatre roues, il est alimenté par un compresseur bicylindre desservant également le circuit de freinage et délivrant jusqu'à 950 l/min. Cette installation demande, par exemple, 7 à 8 minutes pour gagner un bar avec des pneus de 710 mm de large. Il n'autorise pas le pilotage de la pression des roues d'un véhicule remorqué. Autre montage d'origine, le CTIC de Claas utilise les tuyaux en appendice associés à des joints tournants pour gérer la pression des pneus avant et arrière du tracteur. Piloté depuis le terminal Isobus, il se décline en deux versions d'alimentation : par le compresseur du circuit de freinage ou par un modèle débitant 2 800 l/min placé sur le marchepied droit. La seconde configuration, baptisée CTIC 2800, met 80 secondes pour passer de 0,8 à 1,8 bar des pneus avant 600/70 R28 et arrière 710/70 R38. Il est capable d'alimenter un véhicule remorqué et s'adapte sur les tracteurs neufs ou déjà en service des gammes Arion 500 et 600 et Axion 800 et 900.



Photo : Fendt

Aucune canalisation ne dépasse sur les côtés du tracteur avec le système Vario Grip de Fendt.

## Pas de perte de pression avec le pilotage à double ligne

L'équipementier Sodijantes commercialise depuis 2016 son propre système de télégonflage

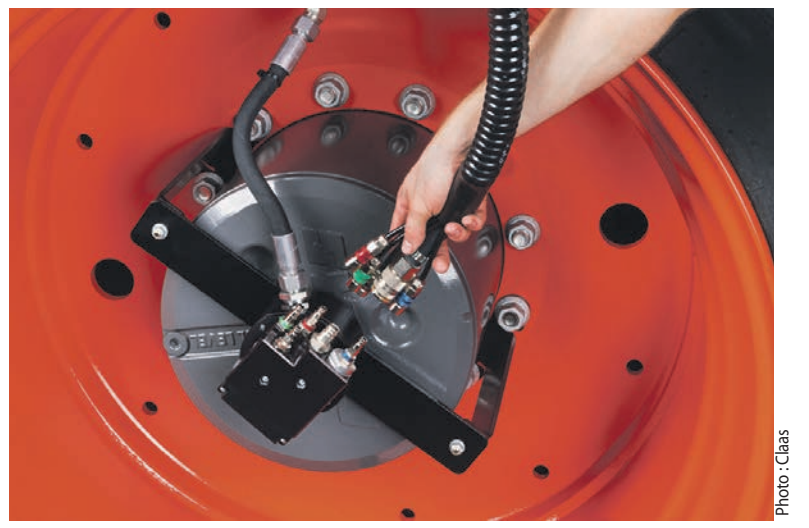


Photo : Claas

Claas utilise plusieurs valves pour gérer le gonflage/dégonflage et protéger contre les pertes de pression. Un capteur par pneu sert au contrôle et à la régulation de la pression.

### Repères De 5 500 à plus de 25 000 euros HT

Le coût d'un système de télégonflage est assez variable selon l'équipement retenu. Par exemple, sans compter les frais de montage, le kit pour un tracteur (2 essieux) à installer sur le compresseur de freinage débute à 5 500 euros HT chez Sodijantes. Cet équipementier demande entre 17 000 et 18 000 euros HT, pour un kit tracteur et tonne à lisier, par exemple, comprenant la fourniture du compresseur pour le convoi et l'équipement de la tonne (1 à 3 essieux prépercés). PTG facture environ 7 000 € HT, montage compris, pour un système simple ligne sur un tracteur, et va jusqu'à 25 000 euros HT, voire plus, pour un ensemble tracteur et tonne à lisier, en fonction du nombre d'essieux, de la taille du compresseur désiré… Chez Claas, le CTIC 2800, intégrant le compresseur optionnel de 2 800 l/min, s'élève, pour un tracteur, à environ 10 000 euros HT hors main-d'œuvre. Le Vario Grip de Fendt est, lui, annoncé à un prix tarif avoisinant 15 000 euros HT.




CHEZ VOS CONCESSIONNAIRES

| | | |
|---|---|---|
| **SARL MANIÈRE** | 21 Verrey sous Salmaise | 03 80 35 80 66 |
| **GROUPE METHIVIER-PARAGEAU** | 89 Toucy | 03 86 44 01 08 |
| | 58 Tracy-sur-Loire | 03 86 24 27 06 |
| **NODIMAT** Groupe Ouvrard | 21 Chatillon-sur-Seine | 03 80 91 52 21 |
| | 21 Longeault | 03 80 48 91 60 |
| | 21 Vignoles | 03 80 21 46 10 |
| **SUREAU AGRICULTURE** | 89 Avallon | 03 86 34 18 35 |
| | 58 Tannay | 03 86 22 11 54 |
| **EUROPAGRI** Groupe Sureau | 89 St Clément | 03 86 83 02 01 |
| | 89 Brienon | 03 86 43 07 90 |
| | 89 Tonnerre | 03 86 55 05 07 |
| | et son agent : Francis Lesourd à Augy : | 03 86 40 29 09 |

pourvu exclusivement de tuyauteries externes. Baptisé Agriwin et compatible avec le pilotage Isobus, il est conçu pour les tracteurs et les véhicules remorqués. Il fonctionne à partir du compresseur de freinage ou à l'aide de modèles optionnels délivrant 550 ou 3 000 l/min. Le plus gros assure, selon le fabricant, le gonflage en 10 minutes des 10 pneus d'un ensemble. La firme allemande PTG, rachetée par Michelin en 2017, retient aussi des lignes extérieures pour les quatre roues, mais les remplace, à l'arrière, par des joints tournants internes, plus discrets, sur les tracteurs équipés d'un essieu pourvu d'arbres à crémaillère. Disponible en version Isobus, la solution PTG s'accompagne en option d'un compresseur à vis délivrant de 1 000 à 2 000 l/min, voire jusqu'à 4 000 l/min pour desservir un véhicule remorqué, tel qu'une tonne à lisier. Elle se décline en versions à simple ligne avec vanne manuelle ou à double ligne avec valves pneumatiques pilotées, qui s'ouvrent et se ferment uniquement au moment du gonflage ou du dégonflage. Cette seconde architecture évite la perte de pression en cas d'arrachage accidentel d'un tuyau. PTG annonce travailler avec les tractoristes, à l'instar de New Holland et Case IH, qui prévoient, sur leurs tracteurs de 230 à 320 chevaux, des préperçages facilitant le placement des joints tournants internes, ainsi qu'une option de compresseur de frein surdimensionné.

## Jusqu'à trois modes : champ, route et chemin

Appartenant aussi à Michelin depuis 2017, la firme française Téléflow équipe surtout des camions de rallye-raid, des engins militaires et des véhicules civils d'urgence. En agricole, elle propose des solutions complémentaires à celles de PTG, mais retient des joints tournants de conception différente. Arrivée sur le marché du télégonflage en 2018, la jeune société normande Norm'Air configure l'équipement sur-mesure en fonction de l'architecture du tracteur et réalise la plupart du temps le montage. Elle a développé ses propres joints tournants internes et est ainsi capable de proposer des assemblages discrets pour les roues arrière. Elle commercialise plusieurs modèles de compresseurs, débitant de 400 à 4 000 l/min, en fonction de l'utilisation du système, soit uniquement sur le tracteur, soit en combinaison avec un véhicule remorqué. En complément de son circuit à simple canalisation, Norm'Air prépare actuellement un montage à double ligne. Ses équipements se pilotent à l'aide d'un boîtier électronique ou à partir d'une console Isobus. Le boîtier électronique se caractérise par sa conception modulaire permettant, en cas de panne, de remplacer uniquement les pièces défaillantes, telles que l'écran ou la carte électronique. La version Isobus offre de multiples possibilités de personnalisation. Elle mémorise jusqu'à 20 configurations de gonflage et propose trois modes d'utilisation : champ, route et chemin, qui peuvent s'engager automatiquement en fonction de la vitesse définie par l'opérateur. Le mode chemin présente l'intérêt de paramétrer une pression intermédiaire lorsque, sur un chantier d'épandage, la parcelle est proche de l'exploitation et que l'ensemble circule à allure modérée.

**DAVID LAISNEY**



Photo : PTG
Le compresseur, animé hydrauliquement, est souvent placé au niveau du marchepied droit de la cabine.

## Zoom La pression ajustée par côtés en dévers

**La jeune société Norm'Air, créée en 2018 dans le Calvados par Simon Payen, propose un dispositif de télégonflage personnalisable à souhait. Elle vient par exemple de développer un système capable d'opérer, en dévers, un différentiel de pression entre les roues droites et gauches des essieux arrière d'un automoteur. Cette solution a le grand avantage d'améliorer la stabilité et de prévenir des risques de renversement. L'automatisme s'active dès qu'il atteint les deux valeurs seuils définies par l'opérateur sur le terminal Isobus : pourcentage de pente et laps de temps de présence en dévers. La pression supplémentaire à appliquer sur les roues les plus exposées à la charge se paramètre également. Dès que l'appareil repasse sous un pourcentage d'inclinaison donné, la pression revient à la normale.**



Photo : D. Laisney
La gestion Isobus du système de télégonflage Norm'Air permet le pilotage à partir d'un terminal amovible ou d'un modèle compatible embarqué sur le tracteur.

CVX - SYNONYME D'EFFICACITE



Cormat Le sens du service
CHAUMONT DIJON LANGRES
03.25.02.65.31 adv@cormat.fr




Fendt 300 Vario : Depuis toujours le bon choix.
Parfaitement adapté à la plupart des exploitations en termes de performances, de qualité, de polyvalence et de valeur de reprise exceptionnelle, le Fendt 300 Vario connait un succès sans précédent depuis 1980. Disposant d'une puissance allant jusqu'à 152 chevaux grâce au système exclusif DynamicPerformance, du nouveau poste de conduite FendtONE et d'une connexion parfaite entre votre bureau et vos machines, le nouveau 300 Vario s'impose à nouveau comme pionnier dans le segment des tracteurs standard compacts, dans le but de vous procurer efficacité et rentabilité.

**BOUCHERON SAS**
89 Lézinnes **03 86 75 63 22**
21 Ménétreux **03 80 97 01 50**
**et son agent : BSA** 89 Cussy les Forges **03 86 33 11 24**

**ETS DE BRUIN**
89 Cerisiers **03 86 96 20 08**
89 Charny **03 86 63 09 13**
58 Chateauneuf Val de Bargis **03 86 59 31 26**
**et ses agents :**
**OUANNE AGRI** 89 Ouanne **03 86 47 65 87**
**AGRITECH** 18 St. Germain du Puy **02 48 30 84 11**

AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com
Plus d'information sur fendt.com

# Des tracteurs mieux suivis avec la

**La télématique équipe de plus en plus de tracteurs sous l'impulsion des constructeurs, qui étoffent ses fonctionnalités, en misant notamment sur l'amélioration du service des concessionnaires.**



Photo : Case IH

La télématique permet de connaître en permanence l'état de fonctionnement du tracteur.

Appelée aussi télémétrie, la télématique a longtemps été associée à la gestion de flottes de tracteurs et de machines de récolte pour les ETA (entreprise de travaux agricoles) et les très grandes exploitations employant beaucoup de main-d'œuvre. Mais le développement d'interfaces plus ergonomiques et l'arrivée de nouvelles fonctionnalités, comme le transfert de données ou encore le partage d'écran du terminal du tracteur, rendent cette solution plus facilement valorisable pour les fermes de l'Hexagone. Les tractoristes investissent également dans cette technologie pour améliorer le service des concessionnaires, qui sont désormais capables de diagnostiquer des pannes à distance, voire de les anticiper. Les constructeurs y voient aussi un moyen pour accumuler les données sur leurs matériels, afin d'optimiser leurs performances et leur fiabilité. La crise du Covid-19 a d'ailleurs mis en évidence les avantages de la télématique en période de confinement, en offrant la possibilité d'effectuer des mises en route de nouvelles machines ou des dépannages à distance.

## Le tracteur suivi depuis le smartphone

La plupart des tractoristes proposent un équipement de télématique sur leur gamme de tracteurs. Le déploiement est variable

OFFRE PROMOTIONNELLE
TRACTEURS CONNECTÉS 7 échéances à 0,45%*
Commandez avant le 30 avril 2021
et bénéficiez de notre offre exceptionnelle

1ère à 3 mois de la livraison
sur tous les tracteurs John Deere
neufs connectés.



* Offre valable du 1er février au 30 avril 2021 pour tout achat d'un tracteur John Deere neuf connecté chez les concessionnaires de la marque. Exemple : pour un crédit de 10 000 €, démarrage du prêt à la livraison, vous remboursez 7 échéances annuelles, la 1ère échéance de 1 421 € à 3 mois de la livraison et les suivantes de 1 455 € de 12 mois en 12 mois. TEG annuel fixe de 0,791 % (frais de dossier maximum de 110 € inclus et hors assurances facultatives). Durée totale du crédit 75 mois - Remboursement total du crédit : 10 261 € (frais de dossier maximum de 110 € inclus et hors assurances facultatives). Cet exemple ne constitue pas une offre de prêt, mais une simple information n'ayant aucun caractère contractuel, réservée à une clientèle professionnelle. Toute demande de crédit est soumise à l'acceptation de John Deere Financial SAS RCS Orléans B421 649 161

SARL GIACOMEL
ZA Granges Hautes - Auxonne
03 80 27 08 00 - giacomelagri.com
JOHN DEERE




VOS CONCESSIONNAIRES

| | | |
|---|---|---|
| BSA | 89 Cussy les Forges | 03 86 33 11 24 |
| Ets MORISOT | 21 Terrefondrée | 03 80 81 01 56 |
| Sarl WALTER | 21 Rouvres-en-Plaine | 03 80 79 17 37 |

# télématique



Photo : John Deere

**La visualisation à distance du terminal du tracteur, sorte de partage d'écran, offre davantage de souplesse et de réactivité au concessionnaire pour prodiguer des conseils à son client.**

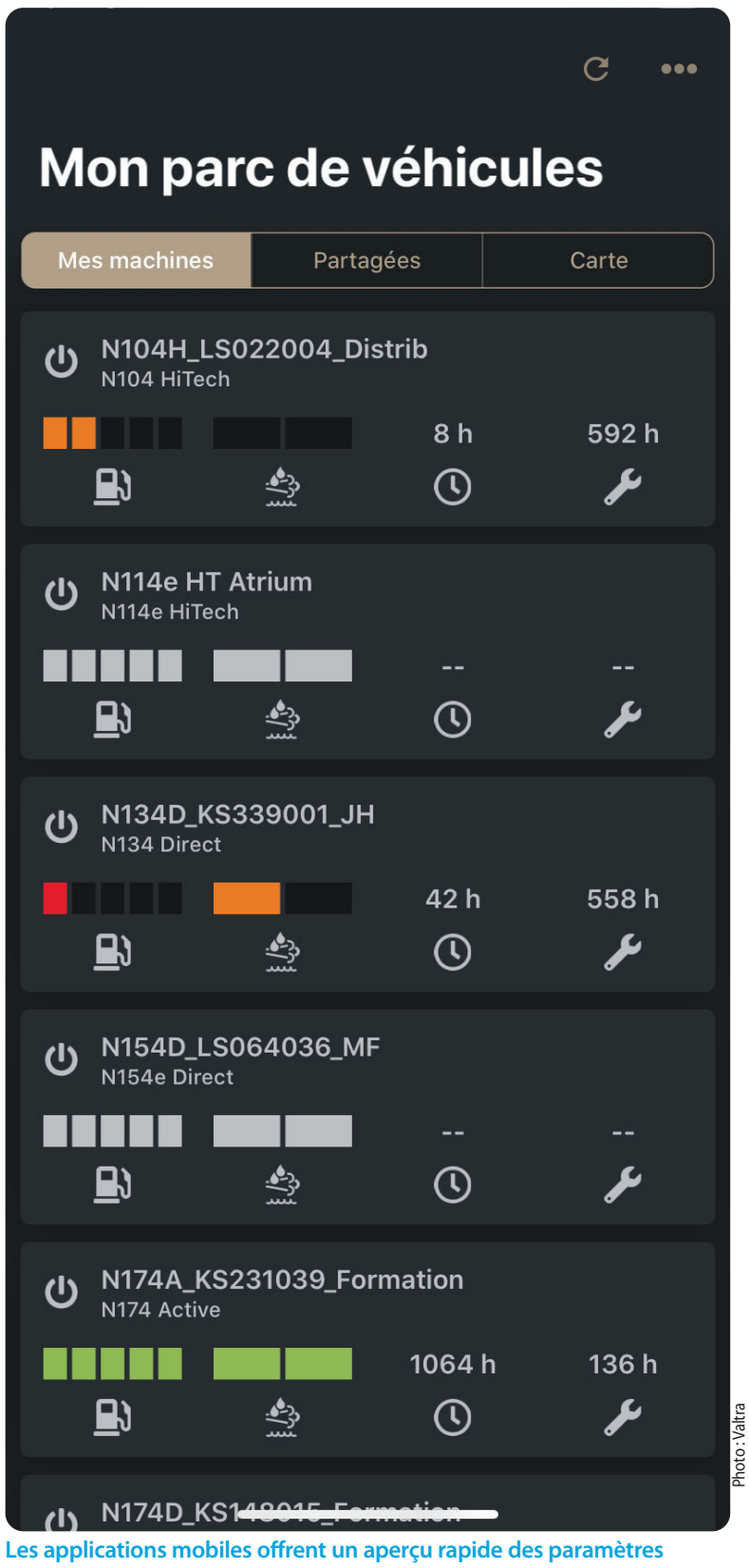



Photo : Valtra

**Les applications mobiles offrent un aperçu rapide des paramètres essentiels des tracteurs connectés.**



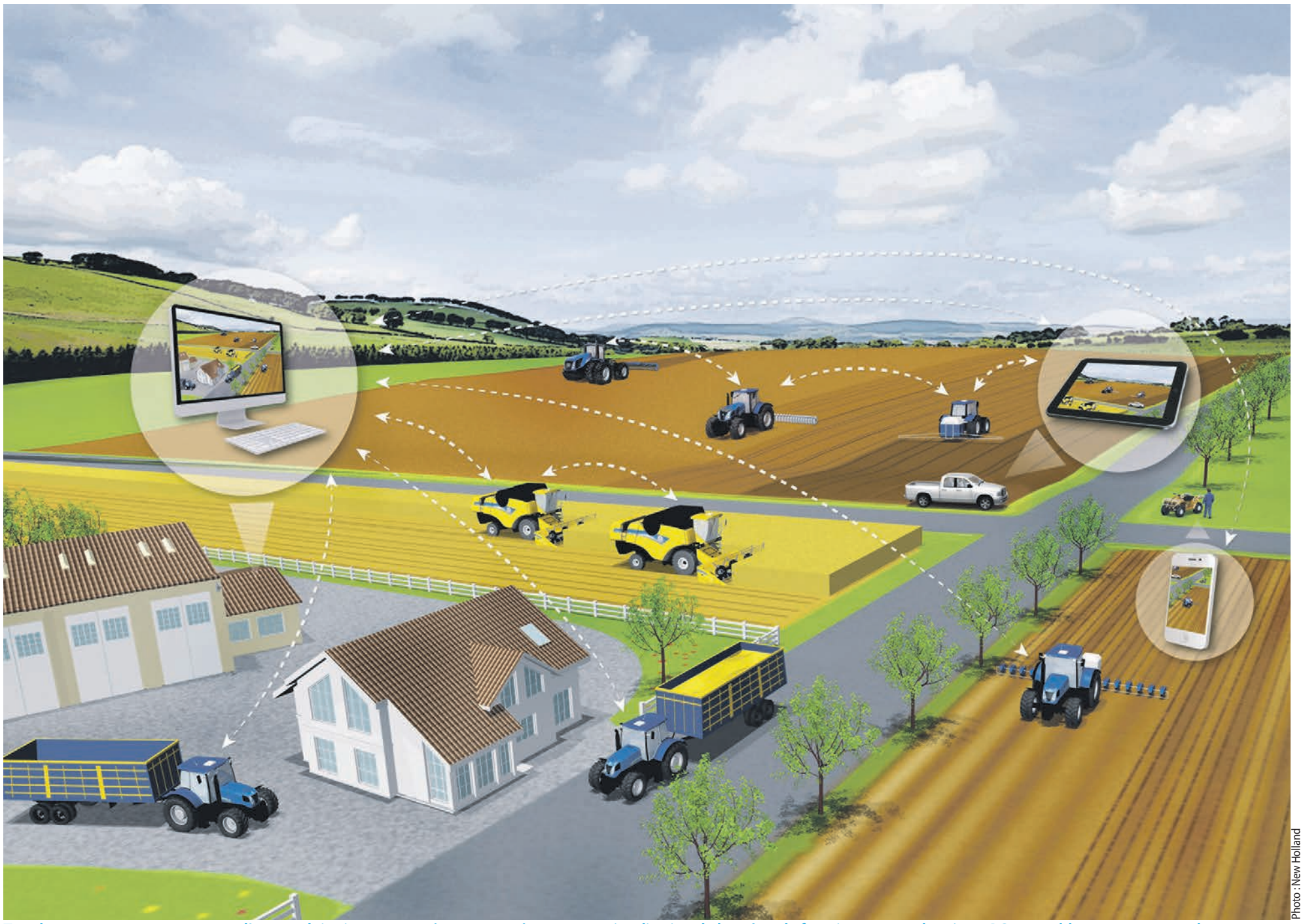


Photo : New Holland

Tous les tracteurs et automoteurs d'une exploitation peuvent être connectés, avec une visualisation de leur état de fonctionnement depuis un PC, une tablette ou un smartphone.

selon les marques. Si certains le conservent comme une option, d'autres ont décidé de le démocratiser en l'incluant dans la dotation de base du tracteur. La consultation des systèmes de télémétrie s'effectue généralement de deux manières, soit depuis un portail web avec le PC, soit depuis une application avec le smartphone ou la tablette. Cette seconde solution offre davantage de simplicité pour accéder aux informations de base du tracteur : localisation, niveau de carburant, heures travaillées, codes pannes, indications de maintenance… Le travail depuis le PC permet de valoriser l'historique des données, en analysant et comparant différents chantiers.

## Une assistance en ligne pour les réglages

Les utilisateurs plébiscitent également le transfert de données, qui permet à la fois d'envoyer des réglages, des lignes de guidage ou encore des cartes de préconisations au tracteur, et de récupérer en retour l'ensemble des tâches réellement effectuées. La télématique devient ainsi le meilleur allié de la traçabilité et de l'agriculture de précision. Autre progrès lié à la télématique, la visualisation à distance du terminal du tracteur, sorte de partage d'écran, offre davantage de souplesse lors des mises en route de nouvelles machines ou pour prodiguer des

## Repères Un à trois ans d'abonnement gratuit

**Afin de fidéliser l'utilisateur, les marques proposent un abonnement gratuit, au minimum d'un an et qui va jusqu'à trois ans chez John Deere, Fendt, Massey Ferguson, New Holland (pour les T8), Valtra… Au-delà, le service de télématique est facturé entre 150 et 250 €/an, selon les marques et le nombre d'années souscrites. Lorsque l'équipement est optionnel, il s'affiche aux alentours de 1 000 € au prix tarif. Selon les modèles, les tracteurs récents peuvent être équipés a posteriori. Par exemple, Fendt peut installer la télématique sur des tracteurs de la génération S4 postérieurs à 2014, pour un coût de 1975 € (hors main-d'œuvre). Valtra peut aussi équiper ses modèles N et T depuis 2012, à un tarif de 700 €.**









Photo : M. Portier

L'application mobile aide l'agriculteur à géolocaliser ses tracteurs et optimise sa logistique de travaux.

conseils sans se déplacer sur le chantier. Précurseur en la matière avec son dispositif Remote Display Access lancé en 2013, John Deere a été rejoint depuis par Case IH et New Holland, ainsi que par Deutz-Fahr. À noter que ce dernier est le seul à proposer une prise de contrôle du terminal à distance. Les autres constructeurs se contentent d'une visualisation, le chauffeur restant maître des réglages, pour des raisons de sécurité. Cette fonction est très utile pour des exploitations à plusieurs associés ou disposant de salariés. Pour le concessionnaire, c'est aussi un outil d'assistance très efficace pour conseiller rapidement les clients, tout en économisant des déplacements.

## Le diagnostic à distance réduit le temps d'intervention

L'accélération du déploiement de la télématique par les constructeurs vise désormais à optimiser les services offerts par les concessionnaires. À partir du moment où l'utilisateur lui donne l'accès au tracteur via le portail web, chose que ce dernier peut toujours refuser par souci de confidentialité, le concessionnaire peut établir un diagnostic à distance, faire des mises à jour électroniques et assurer le suivi de l'entretien du tracteur. *« En cas de panne intermittente très difficile à déceler sur le terrain, le technicien de la concession peut enregistrer toutes les infos du Bus Can pendant 3-4 heures, période pendant laquelle il détectera facilement le code panne incriminé »*, illustre Julien Saint Laurent, responsable marketing chez John Deere France. Plus le constructeur dispose d'engins connectés, plus il enrichit sa base de données pour optimiser le matériel. Cela peut se traduire chez le concessionnaire par des conseils de réglage plus adaptés aux conditions locales, mais surtout par la mise en place de la maintenance prédictive.

## Des concessionnaires mieux organisés et réactifs

*« Avec le dispositif Expert Alert, nous sommes en mesure de détecter les prémices d'une panne et ainsi d'agir de manière très précoce, afin d'éviter une immobilisation du tracteur. Les concessionnaires déjà largement engagés dans cette démarche, disposant de 200 à 300 machines connectées, profitent d'un tableau de contrôle affichant un score de santé pour chacun des matériels et un classement par ordre de priorité dans les interventions »*, détaille Julien Saint Laurent. La télématique devient ainsi un moyen d'optimiser l'activité des ateliers, en limitant les urgences durant les périodes de pointe et en mettant à profit les périodes habituellement plus calmes. Cette meilleure maîtrise des risques s'accompagne de nouvelles offres en cas de panne, comme la réparation garantie sous 24 ou 48 heures chez New Holland, ou encore l'assurance de disposer d'une machine de remplacement en cas d'immobilisation longue. Mais attention, ce suivi continu ne laisse plus de place aux approximations : impossible de déroger aux préconisations de maintenance durant la période de garantie du tracteur !

MICHEL PORTIER

## Zoom sur… Un modem intégré au tracteur

**Le principe de fonctionnement des dispositifs de télématique repose sur la transmission des données entre le tracteur et une plateforme numérique par l'intermédiaire d'un modem intégré au tracteur, utilisant le réseau de téléphonie mobile. Outre les informations issues du Bus Can du tracteur, cette liaison sans fil sert également chez certains tractoristes au transfert de données en remplacement de la clef USB du terminal. Ils l'utilisent par ailleurs pour recevoir le signal de correction RTK diffusé via le réseau mobile. D'autres marques font le choix d'un second modem pour la partie documentation et GPS, de manière à avoir un ensemble télématique plus abordable.**




Photo : Deutz-Fahr

Modem intégré au tracteur nécessaire à la transmission des données par le réseau de téléphonie mobile.






Règlementation

# Epandage des boues : vers un allègement des normes

Les règles en matière d'épandage des boues de stations d'épuration devraient bientôt changer : le gouvernement vient de mettre en consultation un arrêté qui ferait évoluer les règles mises en place depuis le début de l'épidémie, « au vu des difficultés techniques et financières rencontrées par les collectivités ».



Agri-compost

▲ La pandémie a eu des effets sur les possibilités d'épandage des boues.

Le 5 mai 2020, en pleine première vague d'épidémie, un arrêté paraissait au Journal officiel pour définir de nouvelles règles en matière d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant l'épidémie.

Dès le début de la crise, en effet, l'Agence de sécurité sanitaire (Anses) estimait qu'en l'absence de données consolidées sur la survie du virus dans les eaux usées, il fallait faire jouer le principe de précaution. L'arrêté imposait donc une *«hygiénisation préalable»* des boues avant épandage *«sur les sols agricoles, en forêt ou à des fins de végétalisation ou de reconstitution de sols»*, sauf dans le cas de boues extraites avant le début du risque d'exposition au virus. Les boues ayant fait l'objet d'une hygiénisation (traitement par digestion anaérobie thermophile, par séchage thermique ou par chaulage) devaient, par ailleurs, faire l'objet d'une surveillance spécifique (suivi des températures, enregistrement du pH, doublement de la fréquence des analyses microbiologiques…)

## Faire le point sur les connaissances

Le ministère de la Transition écologique constate les *«difficultés rencontrées par les collectivités»*, depuis un an, pour *«faire face à ces nouvelles exigences»*.

Il a donc demandé à l'Anses de faire le point sur les connaissances et de proposer de nouvelles solutions, ce que l'agence a fait, notamment dans un volumineux avis daté du 19 février 2021. C'est en s'appuyant sur ces avis que le ministère a élaboré un nouveau projet d'arrêté, qui vient d'être mis en consultation publique jusqu'au 13 avril. Le projet d'arrêté autorise l'épandage des boues extraites après le début de l'exposition au Covid-19 dans plusieurs cas supplémentaires : il serait admis un traitement par chaulage (30% de chaux) avec stockage de 3 mois minimum ; par séchage solaire permettant *«d'atteindre une siccité (devenir sec) minimale de 80%»* ; ou par *«digestion anaérobie mésophile puis stockage d'une durée minimale de 4 mois»*. Autre possibilité : il serait possible d'épandre les boues obtenues *«après un traitement des eaux usées par lagunage ou rhizofiltration ou dès lors qu'elles ont fait l'objet d'un traitement par rhizocompostage»*, mais seulement si les boues sont extraites *«après une mise au repos du dispositif de traitement pendant au moins un an»*. Le projet d'arrêté propose également une nouvelle méthodologie d'analyse et de suivi. Ce texte, qui a été validé par la mission interministérielle de l'eau, devait encore être examiné par le Conseil national d'évaluation des normes (Cnen), le 1er avril, ce qui permettait aux associations d'élus de se prononcer, et par le Comité national de l'eau.

ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

▶ Des professionnels à votre service

SAS COMATEC Distribution
patura
- spécialiste clôtures électriques Patura sur la Nièvre
- démonstration de clôtures permanentes, devis gratuits
- mise en place des postes et réalisation des prises de terre
- sceaux à lécher mise à l'herbe «promo»
Thollé Jérôme 06 76 58 50 52 - jtholle@nordnet.fr - 58270 Saint Sulpice

GARAGE DU MOUESSE
QUAD 4X4
à partir de 4 991,67 €HT
5 990 €TTC
TGB POLARIS
51 Fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Distribution

# De nouveaux visages dans la région



## Chez Malécot Poirier Agri

Romain Duplessis, commercial sédentaire à Saint-Loup, dans la Nièvre, en charge des ventes d'occasions au côté de Mathieu Pot, de l'administration des ventes (ADV) et du marketing et de la communication.



## Chez SV Pro

Thibaut Bertrand (à gauche) et Arnaud Tran, un binôme technique et commercial au pôle matériel d'accompagnement. Ils accompagnent les vendeurs de secteur et les agriculteurs dans leurs besoins en matériels d'accompagnement et en télescopiques Kramer.

# Bovins

## Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **06/04/2021**

Effectif global: 1058 - Taux de vente: 93%

Effectif total: 629 - Taux de vente: 93%

| RACE | SEXE | CONFORMATION | POIDS | BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif) MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| CHAROLAIS | M | E | 350-400 | 2,72 € | 2,75 € | 2,74 € | - |
| | | U | 250-300 | 2,83 € | 2,90 € | 2,87 € | - |
| | | | 300-350 | 2,57 € | 2,83 € | 2,68 € | - |
| | | | 350-400 | 2,53 € | 2,70 € | 2,59 € | - |
| | | | 400-450 | 2,47 € | 2,60 € | 2,52 € | - |
| | | | 450-500 | 2,40 € | 2,52 € | 2,47 € | - |
| | F | R | 200-250 | 2,95 € | 2,97 € | 2,96 € | - |
| | | | 300-350 | 2,52 € | 2,63 € | 2,60 € | - |
| | | | 350-400 | 2,47 € | 2,52 € | 2,50 € | - |
| | | | 400-450 | 2,37 € | 2,47 € | 2,44 € | - |
| | | U | 250-300 | 2,73 € | 2,77 € | 2,75 € | - |
| | | | 300-350 | 2,67 € | 2,78 € | 2,72 € | - |
| | | | 350-400 | 2,62 € | 2,71 € | 2,67 € | - |
| | | R | 250-300 | 2,74 € | 2,78 € | 2,77 € | - |
| | | | 300-350 | 2,63 € | 2,67 € | 2,65 € | - |
| | | | 350-400 | 2,60 € | 2,69 € | 2,64 € | - |

93% de vendus. Présence de la quasi totalité des acheteurs

**BROUTARDS :** demande suivie et cours sensiblement reconduits dans les sujets inférieurs à 400 kgs grâce notamment à une bonne demande de la part des Pays Tiers pour des animaux vaccinés FCO 4 / 8 >60 jours. La faiblesse du nombre de lots de plus de 400 kgs dynamise la vente et permet aux tarifs de gagner quelques centimes.

**LAITONNES :** L'offre ne couvre toujours pas les besoins.

Effectif total: 46 - Taux de vente: 86%

| | | ÂGE | BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif) | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| M | U | 500 et + | 2,27 € | 2,29 € | 2,28 € | -0,02 |
| F | U | 400 et + | 2,18 € | 2,30 € | 2,25 € | - |

Effectif total: 383 - Taux de vente: 92%

| | | ÂGE | BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif) | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| TAUREAUX | M U | + 500 kg | 1,79 € | 1,84 € | 1,83 € | - |
| **VACHES/GENISSES DE 30 MOIS :** Tous les lots annoncés n'étaient pas présents. Néanmoins les acheteurs sont au rendez-vous. De plus, la qualité est très hétérogène avec quelques sujets très moyens. En revanche les animaux qui correspondent à la demande se commercialisent rapidement à des cours soutenus et inchangés. Peu de relève | F E | - 5 ans | 2,54 € | 2,80 € | 2,75 € | - |
| | | 5 à 10 ans | 2,45 € | 2,83 € | 2,61 € | - |
| | F U | - 5 ans | 2,04 € | 2,43 € | 2,24 € | - |
| | | 5 à 10 ans | 2,00 € | 2,40 € | 2,19 € | - |
| | | + 10 ans | 1,86 € | 2,19 € | 1,95€ | - |
| | R | - 5 ans | 1,88 € | 2,09 € | 1,98 € | - |
| | | 5 à 10 ans | 1,75 € | 2,16 € | 1,92 € | - |
| | | + 10 ans | 1,67 € | 1,84 € | 1,75 € | - |
| | E | 24 à 36 mois | 2,68 € | 3,75 € | 3,01 € | - |
| GÉNISSES | U | 24 à 36 mois | 2,18 € | 2,61 € | 2,36 € | - |
| | R | 24 à 36 mois | 1,97 € | 2,16 € | 2,04 € | - |

### Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 06/04/2021

**Bovins : 320**
**Broutards : (260 - 380 kg) 680 - 910 2,27 - 2,60**

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Broutards :** | **(385 - 500 kg)** | **880 - 1170** | **2,24 - 2,60** |
| **Laitonnes:** | **(295 - 370 kg)** | **790 - 950** | **2,57 - 2,81** |
| **Génisses 16 - 24 mois :** | **(375 - 440kg)** | **950 - 1050** | **2,38- 2,52** |

**Vaches légères : 1000 - 1130**
**Vaches entre deux : 1190 - 1420**
**Vaches lourdes : 1460 - 1820**

**Apports plus importants que prévu en broutards et laitonnes ! Commerce plus calme en mâles et femelles légères et ordinaires (moins de 300 kg) entrainant quelques invendus. Cours facilement reconduits en mâles et femelles lourdes.**
**Demande toujours présente en vaches lourdes viandées, léger fléchissement en herbagères.**
**Bovins gras : 4.**
**Ovins : Pas de marché cette semaine.**
**Prochains marchés : Bovins et ovins le lundi 12 Avril 2021 aux horaires habituels.**

### SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 24/03/2021

Effectif total : 314. Taux de vente : 82%.

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 110 - Taux de vente : 82% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

| RACE | | Conformation | POIDS | MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Broutards : Très peu de volume cette semaine mais les cours semblent être reconduits. Laitonnes : cours reconduits à haussier.** | M | U | 250 - 300 | 2,58 € | 2,73 € | 2,69 € | -0,01 |
| | | | 350 - 400 | 2,38 € | 2,55 € | 2,48 € | = |
| | | | 400 - 450 | 2,36 € | 2,54 € | 2,51 € | +0,01 |
| | F | U | 250 - 300 | 2,60 € | 2,78 € | 2,68 € | +0,01 |
| | | | 300 - 350 | 2,48€ | 2,74 € | 2,66 € | +0,06 |

### SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 10/03/2021

BROUTARDS +18 MOIS Effectif total : 173 - Taux de vente : 81% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

| RACE | | Conformation | POIDS | MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Vaches / Génisses : Les volumes sont importants mais la qualité des animaux est plus décousus cette semaine. Le volume permettant aux acheteur de trier plus sérieusement la relève est un peu plus conséquente. | F | U | 24 à 36 mois | 2,26 € | 2,32 € | 2,32 € | - |
| | F | U | - 5 ans | 2,14 € | 2,45 € | 2,26 € | - |
| | | | 5 à 10 ans | 2,08 € | 2,30 € | 2,12 € | - |
| | | | + 10 ans | 1,91 € | 2,08 € | 1,98 € | - |

## 06 AVRIL 2021 — TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

### MARCHÉ

**Gros bovins finis** : la demande reste toujours dynamique, sur toutes les catégories! Le prix, lui reste défaillant!
**Bovins maigres** : la demande soutenue permet une petite hausse, mais les cours restent cependant bien trop bas !

### POLITIQUES

Tout en rappelant sa proposition d'un couplage qui défend le modèle d'élevage français, la FNB a saisi le ministère de l'impact du scénario annoncé pour la future PAC en le simulant sur les cas-types remontés du réseau des Sections bovines, de 18 départements et régions.
Nos simulations mettent en évidence les très lourdes pertes de couplage sur les différents systèmes de production, que ce soit naisseurs ou naisseurs-engraisseurs.

### SANITAIRE

Les règles pour l'export dans le cadre de la LSA, concernant FCO, se précisent. Une information aux Sections Bovines vou été envoyé ce jour, pour préciser toutes les modalités. La rè générale reste la vaccination des sérotypes 4 & 8 depuis + de jours. Si l'Italie ne modifie pas ses conditions actuelles; l'Espag demandera, à partir du 01/09/2021, que tous les bovins de + 70 jours soient vaccinés BTV 4 et 8. La FNB conseille aux éleve de vacciner les animaux destinés à l'export selon le cadre géné de vaccination, quelle que soit la destination *(vaccination BTV 8 depuis au moins 60 jours, débutée 81 jours avant envoi.)*

### DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

La Section Bovin d'INTERBEV a validé la mise en place d'une nouvelle campagne de communication et d 'influence pour promouvoir de nouveaux usages de la viande de bœuf auprès des 25/50 ans. Le but étant d'intégrer plus fortement la viande de bœuf dans des pratiques de consommation émergentes ou en fort développement *(le batch cooking, le fait maison facilité grâce aux robots multifonctions, les paniers livrés à cuisiner, les apéritifs dinatoires, les lunch box…).* Le but étant, par ce biais, de valoriser au mieux l'ensemble de la carcasse de l'animal et donc de créer de la valeur dans la filière, redescendant ensuite, comme le souhaite la FNB jusqu'au prix payé éleveur ! C'est dans ce contexte, que sortira le concept du « Bœuf Cooking Show, l'émission qui taille la bavette » en juin prochain !

### FOCUS

**Suite à l'accord étendu en mars 2020 pour une durée de 3 ans, sur le contrôle de la couleur en filière veau, un premier bilan de ces contrôles a été présenté à la Section Veaux d'INTERBEV par NORMABEV. A l'issue de ce bilan, la Section Veaux a mandaté NORMABEV pour poursuivre le plan de contrôle auprès des abattoirs concernés. Des courriers type seront aussi adressés aux abattoirs pour demander la mise en place des mesures correctives adaptées aux premières non-conformité relevées !**

### EN REGION

**Après le Massif Central, ce sont les éleveurs du Bassin Parisien, de Normandie, des Hauts de France et de Centre-Val-de-Loire qui ont rejoint vendredi la mobilisation pour une PAC plus juste! Les mobilisations se sont traduites par des blocages routiers, des échanges avec le ministre de l'Agriculture dans le Loiret, des manifestations devant les préfectures, des échanges avec les parlementaires. Les actions se poursuivent cette semaine en régions et départements ! Ne lâchons rien!**

### FAIT DE LA SEMAINE

**Le ministère devrait prochainement finaliser les modalités de l'aide de 60 millions d'euros aux éleveurs bovins-viande, annoncée le 6 mars lors d'un déplacement du Premier ministre.**

**La FNB a proposé aux pouvoirs publics que cette compensation soit attribuée selon un mécanisme simple, rapide et équitable, par un montant forfaitaire aux animaux mâles vendus (broutards et JB viande) sur la période de crise sanitaire du Covid-19.**

### CHIFFRE DE LA SEMAINE

**143**

**Grâce au soutien et au travail des Sections Bovines en départements, ce sont 143 signatures rassemblées au niveau des parlementaires pour cette tribune « Elevage bovin viande français : économie de marché ou durabilité ? » initiée par la FNB. Un grand merci pour vos contributions, essentielles dans cette période de mobilisation, pour mettre en valeur les atouts du modèle d'élevage français et la nécessité de le faire perdurer.**

# Matériel

## Tracteur

**07 -** Vends John Deere 6200 avec chargeur, pneus neufs, bon état 8300 heures 14000 euros à débattre
✆ **06 61 17 66 96**

## Travail du sol

**18 -** Vends benne céréalière, chassis AMC castera, 4 roues jumelles,freins HY, basculante, bon état.
✆ **06 86 56 28 83**

**18 -** Vends Bobcat, accessoires fourche fumier, godet à terre, godet distributeur à vis, matériels révisé, très bon état.
✆ **06 86 56 28 83**

**26 -** Vends charrue Huard BRE 65 tri tuyau irrigation RS diamètre 100 longueur 6M.
✆ **06 87 07 37 40 HR**

## Récolte

**07 -** Vends presse balle ronde krone 1250 couteaux an 2002 + presse BR RIVIERRCAS ALIS An 1988 ficelle
✆ **06 85 14 95 84**

**21 -** Vends presse Welger D 4000, canal 80 x 70, 1 2 000 euros, pas de TVA (1008)
✆ **03 80 51 87 65 - 06 13 68 74 77**

**26 -** Vends arracheuse - aligneuse rock pour ail, état de marche, prix 1600 euros.
✆ **06 67 53 48 35 - 04 75 76 41 44 HR**

**89 -** Vends CR 9070, 1 800 h. batteur 2 000 h, moteur, 82 000 euros, année 2008 (1403)
✆ **06 76 01 95 79**

**89 -** Vends ensileuse 1 rang New Hollande type 708. Bon état de marche et livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

**89 -** Vends faucheuse Kuhn, 6 disques, bon état de marche, livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

## Arbo-viti

**69 -** Vds culti Paker Quivogne dispositif transport vibroculteur avec 2 rouleaux broyeur bois de taillage fruitier vigne bas prix. Barquettes bois 500 g. neuves.
✆ **06 84 19 53 86 heure repas**

## Distribution

**42 -** Cse retraite, vends désileuse-paill. EUROMARK TX89XL tts options, t.b.etat.
✆ **06 75 39 54 15**

## Forestiers

**26 -** Vends scie tapis monte bois Ballario 4M, lame carbure 700.
✆ **06 70 78 50 94**

## Divers

**01 -** Vds cse cessation bazooka-rouleau paker Gourdin 2m50 ; cornadis veaux 8 places ; armoire phyto l= 1m20 ; cellule grains 6m hauteur 50m3 à démonter ; barrières galva 3 à 6 m.
✆ **06 07 68 22 34**

**21 -** Recherche tracteurs, - moissonneuses batteuses, - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (1405)
✆ **06 30 11 59 25**

**26 -** Vends 2 roues étroites avec jantes, voie variable, dim 11.2.R.38 TBE, 1700euros HT.
✆ **06 67 53 48 35 - 04 75 76 41 44 HR**




Remorque Lambert
58-16
Tandem 110 colaert
Roues Kargo Radial
19 300 € - Livrée
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France






FERET Solutions STOCKAGE béton armé
Vente directe par le fabricant
ANTI ACIDITÉ
VSTOCK
• Existe en version 1,5 m - 2 m - 2,45 m et 3 m
RECTANGLE
Existe en :
• 90 x 230 x 125
• 90 x 230 x 65
• 120 x 240 x 125
• 120 x 240 x 65
• 150 x 240 x 125
• 150 x 240 x 65
• Stabilisation des murs par remplissage (terre, sable...)
• Économie au transport
"A COULOIR"
NOUVEAU
Disponibilité en 2,50 m, 3 et 4 m de haut
• Tassage optimisé
• Couloir de circulation en partie haute
MUR L
4 dimensions :
• 2,05 m
• 2,45 m
• 3,05 m
• 3,75 m NOUVEAU
MUR T
4 dimensions :
• 1,55 m
• 2,05 m
• 2,45 m
• 3,05 m
Mickaël FERET • 06 86 96 86 45
61430 SAINTE-HONORINE-LA-CHARDONNE
Tél. 02 33 37 93 02 • www.feret-maconnerie.fr


**38 -** Vends pipeline complet TBE - Herse 4,20 hydro - remorque balles ronde 6m + divers matériels.
✆ **06 33 98 33 36**

**38 -** Vends pirouette Fella 6m80 6 toupies - Pompe à eau de surface avec réservoir 80L - Salle de traite Melotte 2x4 avec decro pour pièce moteur électrique 4cv neuf.
✆ **06 70 24 56 64**

**38 -** Vends vitrine libre service froid largeur 1m bon état 100 euros.
✆ **06 07 57 45 70**

**39 -** Vends scie à ruban volant 63 sur roues moteur 320.
✆ **06 66 51 77 22**

**70 -** Recherche presses BR, Welger, RP 12-200-202, Claas Rollant 44-46-66, Aroval, Vicon, Carraro, Deutz, Krone KR 120-125-130-1250. Presses MD 342-349-459 JD, Claas MK 52-55-65. Andaineurs-Faneuses-Fauch uses 4, 5, 6 assiettes GMD Kuhn. Epareuse Maxi 4m.
✆ **06 83 59 05 70**

**70 -** Rech Tracteurs Fiat séries66 et 90, tract Massey165-168-188-690-590 MB Laverda et NH. Presses BR120*120 Claas, Welger, Krone, Carraro. Presses MD Claas, JD, Deutz. Epandeurs à fumier 4 à 9 t.
✆ **06 83 59 05 70**

**71 -** Vends Pulvé Hardi 800 L, 12 m, charrue Huard TR65T, moteur + réducteur avec pignon pour chaîne marine.
✆ **03 85 44 84 93**

**74 -** Vends Vendeuvre AS20 auto chargeuse Haderdorn 18 m3 aréo téléscopique, remorque de GMC pour le bois et une pour motoculteur et une porte engin 1 tonne.
✆ **04 50 22 85 53**

## Elevage

**21 -** Cause retraite vend épandeur Sodimac Rafal 1 000, 8 T, hérissons verticaux, bon état, - bétaillère Ponge 7 m. (1205)
✆ **06 78 86 41 81**

# Véhicule

## Utilitaire

**89 -** Cause retraite vend camion benne Ivéco 35C12, 180 000 kms, TBE, CT Ok (1302)
✆ **06 68 80 51 67**

## Tourisme

**58 -** Vends VW Golf 7, 1.6 TDI, 2016, grise, 3 portes, 5 places, Confortline, GPS, tel, regul, limit., 180 000 kms, amort. distrib, pneus neufs, CT OK, TBE, 8 500 euros (1306)
✆ **06 86 45 25 82**

**71 -** Vends 4x4 Hyundai Galloper 2001, 231 000 kms Diesel bleu, 4 600 euros à débattre, - Citroën Zara, 2003, Diesel, 285 000 kms 5 portes, 800 euros à débattre (1402)
✆ **06 71 30 76 43**

**84 -** Achète moto ancienne avant 1960 même en mauvais état. Pièces détachées, moteur...
✆ **06 77 28 07 29**

# Achat-Vente

## Récolte

**26 -** Vends luzerne BR de regain enrubannée, BR de luzerne 1e-2e coupe, récolte 2020.
✆ **06 67 83 09 18**

**26 -** Vends fourrage de pré, ballot rond, conversion AB 2e an, 120 euros la tonne, TB qualité.
✆ **06 48 88 40 98**

**26 -** Vends graine de sarrasin triée, 2,50 euros le KG
✆ **06 73 81 74 38**

**38 -** Vends foin + paille colza balles rondes récolte 2020 livraison possible.
✆ **06 62 83 04 91**

**71 -** Éleveur du nord 71, recherche paille en andain, secteur Bourgogne, pressage B.C.
✆ **06 82 02 48 08**

**71 -** Vends faucheuse conditionneuse Kuhn FC 283 GII, état neuf, cause retraite.
✆ **03 85 55 41 73 ou 07 68 13 01 37**

## Plants, pépinière

**01 -** Vends sur pied très beaux merisiers + table basse ancienne transf. pour 4 places assises.
✆ **06 10 79 18 41**

## Fourrage

**39 -** Ets Reybier Joanny achat -vente paille et foin, livraison camion remorque.
✆ **06 08 53 16 44**

**21 -** Vends paille et foin, qualité garantie, livraison assurée.
✆ **06 84 27 13 81**

**21 -** Achat foin sur pied, paille sur champs, Val de Saône, Seurre (1304)
✆ **06 86 00 02 01**

**69 -** Vends foin bottes rondes et rectangulaires, luzerne bonne qualité, paille, panachage possible. Livraison par 10 tonnes.
✆ **04 74 00 30 70**

**69 -** Vends enrubannage RG Trefle 2020 40 euros. Niche à veau.
✆ **06 89 48 38 58**

## Propriété

**73 -** Recherche location vente ou achat ferme minimum 80 HA groupés. Etudie tou te proposition.
✆ **06 29 66 04 32**

## Terrain

**42 -** 42 Sail Les Bains vds 35 ha de prairie en 3 ilots.
✆ **Ecrire au journal Paysans de la Loire BP 30031 42272 St Priest en Jarez annonce n° 765.**

**69 -** A vendre vignes AOP 12500 euros beaujolais villages rouge Salles Arbuissonnas 1 ha 50 ca libre nov. 2021.
✆ **06 17 99 12 85**

**71 -** Achete terrains à bâtir dans votre région, toutes surfaces (1308)
✆ **07 50 21 22 85**

# Immobilier

**01 -** A vendre, à 15 minutes de Bourg en Bresse, jolie propriété agricole de 13ha500 d'un seul tenant, comprenant maison de caractère + 400 m2 de dépendances, libre à la vente.
✆ **06 87 05 63 94 HB**

**15 -** Cne de Chalvignac - AV propriété agric. 50 ha un seul tenant, 90 % labour.
✆ **04 71 67 34 31 ou 06 07 18 56 08**

# Location

## Agricole

**38 -** Nouvel agriculteur cherche terre céréale à louer Porte des Bonnevaux et abord, Faramans, Penol, St Jean de Bournay.
✆ **06 31 15 09 30**

# Emploi

## Offre

AS BFC Accompagnement Stratégie
Conseil - Gestion Expertise Comptable

**L'AGC AS BFC recrute un collaborateur comptable (F/H) pour son agence de Nevers**

Dans le cadre de son développement dans la Nièvre, AS BFC recrute un(e) comptable-conseil agricole pour son agence de Nevers.

Sous la supervision du responsable d'agence, la responsabilité d'un portefeuille vous sera confié(e) pour accompagner dans une relation de service des adhérents, selon les méthodes de l'AGC et ses valeurs.

Vous assurerez des missions de tenue et de révision, établissements et présentations des comptes annuels, bilans et liasses fiscales, ainsi que les déclarations fiscales afférentes, avec autonomie dans l'organisation de vos travaux.

Vous serez en relation directe avec les adhérents, pour les informer et conseiller.

Vous contribuerez à la dynamique de cette nouvelle agence, par votre passion du métier, vos qualités relationnelles et l'envie de vous épanouir, dans une structure à taille humaine.

De formation minimum BAC+3, idéalement avec une expérience significative dans un poste similaire, votre autonomie technique, votre capacité d'adaptation et votre sens du service feront la différence. La maîtrise de ISAGRI serait un plus.

Rémunération selon profil et expérience.

Poste à pourvoir dès que possible à Nevers.

**CV + lettre de motivation manuscrite**
à adresser à **AS BFC** M. le Directeur,
59 rue du 19 mars 1962 CS 70610 - 71010 Mâcon Cedex
ou en postulant directement sur notre site www.asbfc.fr

**26 -** Cherche salarié pour ferme produc. noix entretien verger taille broyage traitement conduite mat de récolte entre canton Royans et Bourg-de-Péage.
✆ **06 82 05 97 02**

**38 -** Exploitation 70ha vaches laitières polyculture cherche associé ou salarié motivé.
✆ **04 74 57 85 93**

**54 -** Recherche saisonniers pour moisson 2021. Missions : Trps de grains et paille, préparation des sols... Possibilité hébergement.
✆ **07 57 50 19 83**

**74 -** Recherche salarié agricole, suivi du troupeau + traite. De suite jusqu'à fin septembre
✆ **07 71 74 82 21**

# Animaux

## Bovin

**01 -** Vends vaches Limousine suitées ou prêtes HBL garanties BVD-PARATUB.
✆ **06 66 33 11 44 hr repas**

**03 -** Elevage LENA Olivier 03360 Urcay - VD reproducteurs Limousins 15 à 18 mois HBL, fils de Hondo (RRVS) et Magistral (RJ) ; VD génisses 14 mois ; VD vaches pleines de LANO RRE vel. janvier à mars
✆ **06 28 02 04 05**

**07 -** Vends 1 taureau charolais 18 mois HBC Mixte génotypé 110FN fils de JOGGING SUR GASTON
✆ **06 32 14 37 70**

**15 -** Elevage inscrit HB salers vend vaches suitées, garanties sanitaires.
✆ **06 74 82 40 98**

**15 -** Gaec des Myosotis vend mâles limousins 18 mois + un 2 ans, inscrit HBL, type mixte à mixte élevage, sanitaire OK, origine Erwin, Brésil et Géant (champion Paris 2017).
✆ **06 70 51 94 25**

**18 -** Vends TB reproducteurs charolais HBC, nés en décembre 2019 et janvier-février 2020, tous hivernés au pré et aptes à la saillie (avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée), prix raisonnables : fils de Maori, élevage Goujat (Rhône) ; de Loubard et Invictus, élevage Micaud (Allier) et plusieurs vêlages faciles, dont un sans corne (mère origine Hiver).
✆ **06 07 91 98 08 (J-Marc), 06 07 62 33 74 (Anthony) et 06 81 38 47 12 (Hubert).**

**21 -** Vends reproducteurs charolais HBC, 13 à 15 mois, - taureaux adultes TGS, livraison assurée. GAEC Choubley - 21210 La Motte Ternant ( 0403)
✆ **Laurent : 06 76 65 35 98 Baptiste : 06 37 23 32 07**

**21 -** Vends taureaux 1 à 2 ans HBC avec ou SC issus des plus grandes lignées charolaises, grande facilité de naissance. EARL Bolatre Jean-Louis (0405)
✆ **06 98 38 19 62**

**21 -** Vends 2 taureaux 2 ans, reproducteurs 12 à 15 mois dont certains vêlages faciles, taureau adulte 5ans, le tout HBC, TGS. Livraison possible. EARL Gabory Bruno - 21460 Jeux les Bards (0705)
✆ **06 87 43 40 33**

**21 -** EARL du Mont Rond vend 8 taureaux HBC de 16 à 17 mois, père : Lutti, Mimosa, Lexovy, Cluedot, Vigny, cheptel IA depuis 40 ans, index élevage BGTA et IBOVAL 2020, IVMAT 106.4, Alai. 105.2 AVEL 104.1, ISEVR 103.8, 78 % des vaches qualifiées RR et 60 % des vaches sélectionnées, vêlages faciles par HBC. Bruno et Vincent Parisot 21210 La Motte Ternant (1114)
✆ **06 15 28 77 63**

**21 -** Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène vend 8 taureaux 2 ans, 30 mâles 15 mois. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlage, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils de puis longtemps. (1401)

✆ **06 07 75 59 74**
**Jean-Luc**
**06 67 58 18 03 Michel-**
**06 74 69 62 41 Bertrand**

**21 -** Vends bons taureaux charolais 1 an HBC, TGS. Colliette Sylvie 21210 Villargoix (1208)

✆ **06 70 74 97 70**

**25 -** Prends en pension bovins en pâure de mai à octobre(Haut-Doubs).

✆ **06 67 06 01 76 ou par mail pension-bovin@mail.fr**

**38 -** Vends génisses portantes taureaux Holstein origine Canada et US.

✆ **06 86 70 79 69**

**38 -** Vends broutards Charolais M F hivernés au pré. France G. L'ile Bernard 38430 Moirans.

✆ **06 84 85 08 50**

**42 -** vds taureaux 2 ans et veaux repro 12/15 mois hbcharolais vf livraison chargueraud c mably

✆ **06 74 46 24 83**

**58 -** Vends taureaux de 2 ans et veaux reproducteurs de 12/15 mois dont vêlages faciles, HBC. GAEC Touillon Moiron - Decize (0604)

✆ **06 19 82 08 94**

**58 -** Vends 17 gros reproducteurs HBC ou non, - femelles toutes catégories, origine insémination, sélection sur facilités d'élevages , garanties sanitaires, IBR - BVD. François Bouche (éleveur inséminateur) Cercy la Tour (0702)

✆ **06 16 07 54 55**

**58 -** Elevage HBC Vend taureaux 2 ans, - veaux 1 an et taureaux adultes. EARL Batho Serge - L'Hatenon - 58330 Saxi Bourdon (0714)

✆ **Taureaux visibles sur facebook - 06 83 68 07 96**

**58 -** Vends reproducteurs charolais 1 an et 2 ans HBC ou non, TTGS. EARL du Champ Morin - 58250 Saint Seine (1001)

✆ **06 78 59 03 92**

**58 -** Vends reproducteurs charolais 15 mois, grandes origines, gros gabarit, IBR et BVD négatif, prix raisonnables, livraison assurée. GAEC Langlet 58140 Gacogne (1204)

✆ **06 37 90 51 67**

**58 -** Vends 5 taureaux 2 ans et 2 taureaux 5 ans, HBC. GAEC Marion- Luzy (1202)

✆ **06 24 42 29 42 - 06 07 51 04 99**

**58 -** Vends taureau charolais 4 ans et taureaux limousins 3 ans, bonnes origines. GAEC Pannetier-Simon (1201)

✆ **06 81 04 68 24**

**58 -** Vends taureaux HBC 3 ans - 2 ans et 15 mois, vêlage facile, IND IBR et BVD. EARL de Beaumont 58230 Alligny en Morvan - EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey (1207)

✆ **06 70 34 71 84**

**58 -** Vends taureau race charolaise de 4 ans, IDE, IBR, toutes garanties sanitaires (1301)

✆ **06 66 96 34 58**

**58 -** GAEC de la Croix 58200 Pougny Vend vaches suitées HBC, origine IA, vêlage facile, index élevage ISU 107,5, IVMAT 106,8 (1303)

✆ **06 86 95 22 65**

**58 -** Vends très bon taureau Limousin 6 ans, inscrit, certifié TABS, cheptel IND IBR, très doux, vêlage facile (1305)

✆ **06 33 91 05 49**

**69 -** Elevage Limousin vend 1 taureau de 4 ans (NorbertPp) Gene sans corne et 4 de 18 mois calmes TGS Inscrits très bonnes origines, prix raisonnables. Livraison.

✆ **06 82 22 56 77**

**69 -** Vends Jeunes vaches limousines pleines ou suitées et jeunes taureaux reproducteurs limousins.

✆ **06 71 61 73 16**

**71 -** Vends taureaux repro. charolais HBC 2 et 3 ans,génisses à mettre au taureau, 2 et 3 ans, TGS, indem IBR.

✆ **06 07 57 55 40**

**71 -** Éleveur limousin vend pour la repro. taureaux 15-16 mois et 1 veau 12 mois, sans corne.

✆ **06 20 55 81 02**

**71 -** Vends grand choix taureaux HBC de 1, 2 et 3 ans,TGS, IBR BVD, Pierre Didier, Gueugnon.

✆ **06 80 44 08 26**

**71 -** Vends taureaux HBC au pré, 1 adulte né sur l'exploitation. GAEC Gouillard (1105)

✆ **06 74 09 49 89**

**71 -** Élevage Dufraigne Daniel et Johan, vend 6 taureaux 2 ans, HBC, hivernés au pré, IBR, BVD.

✆ **06 70 13 23 25**

**71 -** Vends taureaux charolais 2 ans sans cornes, - veaux 16 mois IA ou non, - veaux 10 jours, TGS, IBR A. EARL Plantard - Cuzy (1307)

✆ **06 17 35 43 02**

**71 -** Élevage Pacaut Jean-Marc vend grand choix de taureaux 2 ans et 1an, avec ou sans cornes, IBR-BVD.

✆ **06 84 10 17 27**

**71 -** Vends bon taureaux 2 ans, HBC, saillie terminée, origine Raymond.

✆ **06 32 15 36 45**

**71 -** Vends 15 taureaux HBC, repro., Gaec Lauryssen succ. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.

✆ **06 81 89 18 52**

**71 -** Élevage Charolais HBC vend reproducteurs 1 an et 2 ans, TGS, Ducert Claude, Martigny-le-Cte.

✆ **06 07 75 81 61**

**71 -** Vends cse cess. 12 belles génisses aubrac, garanties pleines de 3 à 4 mois + 11 belles génisses aubrac écornées, inscriptibles, garanties pleines 3 à 4 mois, IBR A.

✆ **06 88 59 16 46**

**74 -** Vends 3 taureaux charolais de 14 mois à l'attache. IBR FCO ok.

✆ **06 19 33 56 77**

## Caprin

**71 -** Vends chevrettes pure race Alpine de père IA, 2 mois sachant boire et manger, TBO (1404)

✆ **03 85 82 80 83**

**74 -** Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.

✆ **06 08 06 98 65**

## Ovin

**38 -** Vends 2 brebis + 2 agneaux ou 2 agnelles + 1 mâle race Shropshire.

✆ **06 88 98 67 33**

**71 -** Négociant achète agneaux gras, maigres, brebis de réforme, paiement comptant.

✆ **09 71 27 88 01**

## Volaille, lapin

**07 -** Vends poules pondeuses de réforme plein air/label rouge/18 mois. Permanence au poulailler (la réviscole 07000 Pranles) de 7h à 9h en mars. 2.50Ð/ la poule. Prévenir si + de 20 poules(0675818869). Prévoir caisses ou cartons.

✆ **06 75 81 88 69**

**38 -** Vends poulettes prêtes à pondre : 12 euros l'unité.

✆ **04 74 90 91 90**

## Chien

**69 -** A réserver chiots Bouvier Bernois nés le 27/02 1 M. 1 F. non Lof Siret 751459868.

✆ **06 76 36 17 76**

## Equin

**15 -** Vends juments pleines, poulinages avril-mai, race lourde comtoise.

✆ **06 68 93 08 85**







# PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

**Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.**

## 1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

**La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC**

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

## 2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
*(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)*
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
*(identiques et consécutives)*

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
*(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)*
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
*(identiques et consécutives)*

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

## 3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

## 4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Code Postal : .....
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque .....

Terres de Bourgogne
**1 rue des Coulots CS 80075**
**21110 Bretenière**
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

**Votre justificatif comptable**

**A découper et à conserver**
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse : .....
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

# CÔTE D'OR

## NOMINATION

### MORGAN TRUCHETET

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros Siège social : 5 rue des Masers - 21700 PREMEAUX PRISSEY 815 202 999 RCS DIJON Les associés par décisions du 1er avril 2021 ont nommés en qualité de directeurs généraux, pour une durée indéterminée à compter du 1er avril 2021 : Madame Pauline GENOT demeurant à MAGNY LES VILLERS (21700) – 7 chemin des Grandes Vignes et Madame Julie TRUCHETET demeurant à BEAUNE (21200) – 6 rue des Castors. Pour avis.

*AL211430293*

## TRANSFERT DE SIÈGE

### FRATELLI RODI

**Société par actions simplifiée**
**au capital de 4 000 euros**
**Siège social**
**3B, rue des Moulissards**
**21240 TALANT**
**839 109 022 RCS DIJON**

Le 1/03/2021, l'AGE des associés de la SAS Fratelli RoDi a décidé de transférer le siège social du 3B, rue des Moulissards, 21240 TALANT au 16, rue René Char 21000 DIJON à compter du 1/03/2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS Le Président

*AL211429710*

### AVIS DE TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 24/03/2021, l'associée unique de SARL INFOFIL (SARL au capital de 7 500 euros ; Siège social : 13 Rue Charles Blanc - 39700 AMANGE ; 480 576 180 RCS LONS-LE-SAUNIER) a décidé de transférer le siège social du 13 Rue Charles Blanc - 39700 AMANGE au 5bis, Rue des Métiers - Zone Artisanale de la Tille - 21110 GENLIS à compter du ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au RCS de LONS LE SAUNIER sous le numéro 480 576 180 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de DIJON.

Gérance : Monsieur Didier GAMBADE, demeurant 36 A, rue de la Combe sous les Roses - 21490 BRETIGNY.

*AL211430274*

FIDUCIAL SOFIRAL

**Société d'Avocats**
**6 rue Louis de Broglie**
**21000 DIJON**

### SARL B.C.J.M.

**au capital de 3 000 euros**
**Siège Social : 60 route de Dijon**
**21370 PLOMBIERES LES DIJON**
**R.C.S. DIJON 791 921 307**

Siège social à compter du 01 avril 2021 :

ancienne mention : 35-37 rue Alix de Vergy 21000 DIJON

nouvelle mention : 60 route de Dijon 21370 PLOMBIERES LES DIJON

Pour avis : La gérante

*AL211430282*

### L'AGENCE MOUTARDE

Société par actions simplifiée au capital de 500 euros Siège social : 51 rue Monge - 21000 DIJON 821 513 827 RCS DIJON Aux termes d'une décision en date du 1er janvier 2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 51 rue Monge, à DIJON (21000) au 9 rue Charles Ronot à DIJON (21000) à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS Le Président

*AL211430292*

## MODIFICATION DE CAPITAL

FILEAS

### MAD INVEST

**SAS au capital de 448 000 euros**
**Siège social**
**14 N rue Pierre de Coubertin 21000 Dijon**
**818 988 230 RCS DIJON**

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22/02/2021 et d'une décision de la Présidente en date du 22/03/2021, le capital social a été réduit d'une somme de 96 250 euros pour être ramené de 448 000 euros à 351 750 euros, par rachat et annulation de 2 750 actions de préférence de 35 euros de nominal chacune.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis La Présidente

*AL211430233*

safer Bourgogne Franche-Comté

## AVIS DE LA SAFER

### SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 02/04/2021

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CHOREY-LES-BEAUNE: Vignes AOC Chorey les Beaune Village - Parcelle : AW 34 terre à vigne AOC Bourgogne Passetoutgrain - Parcelle AX 42 : terre

Urbanisme : zone A du PLU

Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.

1 ha 30 a 53 ca - En musia: AW-18[349] - Les beaumonts: AX-42[51] - Les bons ores: AB-38[629] - Les champs longs: AB-59[807]-61[809] - Petit saussy: AW-34[326]

MAGNIEN: Bois, terre - Urbanisme : RNU

1 ha 59 a 70 ca - Les joncheres: E-29-30

LAIGNES: Bois, terre - Urbanisme : zone A du PLU

Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles louées.

37 a 90 ca - Le crot de balot: C-76 - Long bois est: YT-14

PLANAY: Bois, terre - Urbanisme : RNU

Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles louées.

15 ha 71 a 70 ca - Au chemin de nesle: A-67 - Derriere le village: ZD-48-49 - Devant la porte: ZH-11 - La croix du haut des champ: ZE-45[262] - La rinchere: ZB-3 - Le bois de la tonnille: ZH-29 - Le moulin a vent: ZD-92[226] - Les courtes parts: ZE-9 - Les epignottes: ZI-11 - Les vieux murs: ZD-11 - Les vingt arpents: ZA-53[63] - Sur le chemin de puits: B-291

SAVOISY: Bois, lande - Urbanisme : RNU

Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles louées.

4 ha 19 a 22 ca - Champs derriere le bois: AE-10(A)-10(B) - La grande haie: AE-7 - Les chaumes des laverons: AI-13 - Les chaumes du champ coutu: AI-31-35-36

VERDONNET: Terre - Urbanisme : RNU

Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles louées.

2 ha 48 a 00 ca - Brilleboeuf: ZP-31

GLANON: Terre, bois taillis - Classification d'Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant

11 ha 14 a 25 ca

Au grand meltot: A-603-609 - L ecuyer: A-585(*) - La raie des haies: ZB-77 - Le bas de molon: B-844[511] ZB-45-46-47 - Le charmot: ZB-104-135[106] - Le cugnot: A-617 - Le dos d ane: ZB-75 - Le floribeau: A-593-594-595-601

Le grand pre: A-692(*) - Le pre courbe: A-614

VOLNAY: Vigne située en AOC VOLNAY, Cépage Pinot Noir - Classification d'Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant.

30 a 73 ca

- Les combes: AE-102-103

JALLANGES: Terre - Classification d'Urbanisme : Zone A du PLU - Objectif : Maintien de l'exploitant

4 ha 32 a 20 ca

- L homme mort sud: ZB-15(*) - Poirier lazard: ZC-13 )

LABERGEMENT-LES-SEURRE: Terre - Classification d'Urbanisme : Zone N du PLU - Objectif : Maintien de l'exploitant

9 ha 42 a 00 ca

- Langerotte: ZL-51[33]-56[52], ZL-53[33]-57[52]

POUILLY-SUR-SAONE: Parcelles en nature de terre et étang - Classification d'Urbanisme : Zone Ni du PLU - Objectif : Maintien de l'exploitant

12 ha 5 8a 70 ca

- Pre neuf: AL-24[16](A)-24[16](C)-24[16](B)[F1]-24[16](B)[F2]- 26[16]-33[25]-32[25](A)-32[25](B)[F1]-32[25](B)[F2]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 26/04/2021 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

*AL211430291*

### ANDRE LE GROUPE

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 350 000 euros Siège social : Avenue Charles de Gaulle & Rue Buffon – 21200 BEAUNE 517 220 364 RCS DIJON Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/03/2021, il résulte que le capital social a été augmenté, d'une part, de 1 000 euros par incorporation de réserves, et, d'autre part, de 6 840 euros par apport en nature. En conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié (Ancienne mention : Le capital social est fixé à 350 000 euros. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 357 840 euros). Pour avis Le Président

*AL211430260*

### EPARGNE HABITAT

**Société civile au capital de 2 582 500 Euros**
**Siège social : 15 place Grangier 21000 DIJON**
**494 640 410 R.C.S DIJON**

Le PV d'AGM en date du 25/06/2020 a constaté la réduction du capital social d'un montant de 557 820 € pour être ramené de 2 582 500 € à 2 024 680 € et divisé en 2 066 parts sociales au nominal de 980 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de DIJON.

*AL211430280*

## MODIFICATION DE STATUTS

### DUBOST RESEAUX TRAVAUX PUBLICS

Par assemblée générale ordinaire en date du 18 décembre 2020 de la société DUBOST RESEAUX TRAVAUX PUBLICS, société coopérative ouvrière de production dont le siège social est situé au 45 du Pont, Faubourg du Pont à Saint Florentin 89600, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre sous le numéro 385 194 444, les associés ont constaté la fin des mandats d'administrateurs au conseil d'administration de Monsieur Christian Damoiseau, Madame Stéphanie Lingee, Monsieur Jean Rivel, Monsieur Thierry Petit et la société Sorapel Normandie, administrateur personne morale. Les associés ont ensuite procédé à l'élection de Monsieur Jean Claude GERBEAU, né le 27 avril 1950 à Haybes, de nationalité française et domicilié au 9 rue des Sources 89400 Bussy en Othe, au poste d'administrateur au conseil d'administration, ce dernier acceptant ses fonctions, et porté à cinq le nombre d'administrateurs composant le conseil d'administration de la société.

Par deux décisions du conseil d'administration du 15 février 2021, et du 24 mars 2021, Monsieur Eric CHARTON, né le 10 août 1965 à Paris XIV, de nationalité française, et domicilié au 2 rue de Venoy à Laborde à Auxerre (89000), a été désigné Président du Conseil d'administration de la société DRTP, pour une durée indéterminée, et accepte ses fonctions.

Par Ordonnance de référé rendue par Monsieur le Président du Tribunal de commerce d'Auxerre en date du 17 mars 2021, il a été mis fin à la mesure d'administration provisoire par Maître Rémy Bourtourault, 12 boulevard Tiers à Dijon (21000),ouverte par Ordonnance de référé en date du 4 mars 2020.

*AL211430271*

### SARL CENTAURE

**Au capital de 23 000 euros**
**Siège social : 1 G Rue des Herbiottes**
**21160 MARSANNAY LA COTE**
**353 365 943 RCS DIJON**

L'AGE du 31/03/21, a décidé :

1/ de remplacer la dénomination sociale à compter du 31/03/21 par « CENTAURE SERVICES » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,

2/ de transformer la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 23 000 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Youcef HAMOUDI, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par une Présidente : la SARL CENTAURE ASSOCIES, ayant son siège social 1G Rue des Herbiottes - 21600 LONGVIC, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 479 381 980.

Pour avis

Le Président

*AL211430279*

### VIA-VOYAGES DEVENUE GVB CHINA

**SARL transformée en SAS**
**au capital de 87.032 €**
**Siège social**
**19 B avenue Albert Camus**
**21000 DIJON**
**489 719 427 RCS DIJON**

Selon décisions unanimes du 27/03/2021, les associés ont :

- Transformé la Société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'une personne morale nouvelle. Aucune modification à la durée, au siège social et à la date de clôture de la Société n'a été apportée. Les fonctions des co-gérants exercées par Jérôme Richard et Sylvain Boucon ont pris fin à cette même date,

- Modifié l'objet social,

- Modifié la dénomination sociale, qui est désormais « GVB CHINA »,

- Nommé en qualité de président la société HOLDING BFC SERVICES ET TECHNOLOGIES, SARL dont le siège est situé 20 avenue de la Concorde à Dijon (21000), RCS Dijon n°441 928 736

- Nommé en qualité de directeur général la société HOLDING SYLTECHNOLOGIES, SARL dont le siège est situé 5 rue de l'Abreuvoir à Clénay (21490), RCS Dijon n°441 944 055

- Constaté la cessation des fonctions de la SAS ECA EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT de son mandat de commissaire aux comptes titulaire,

- Constaté la cessation des fonctions de Jérôme Burrier de son mandat de commissaire aux comptes suppléant.

En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :

Nouvelles mentions :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Objet : La commercialisation, le négoce de vins et spiritueux ; L'achat de toute matière première, de tous matériels et droits quelconques ayant rapport à l'objet social ; L'achat, la création, l'acquisition, la vente, la location (soit comme bailleur, soit comme preneur), la prise en gérance libre ou non de toutes usines, immeubles, terrains, entrepôts, magasins de vente, fonds de commerce ou succursales quelconques se rapportant à l'objet précité ; La prise et la gestion de participations.

Dénomination sociale : GVB CHINA

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire associé

Exercice du droit de vote : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent

Cessions d'actions : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. Tout transfert d'actions est soumis au droit de préemption et à l'agrément des associés de la Société dans les conditions définies à l'article 14.3 des statuts. Seuls les transferts entre associés directs sont libres.

Mentions au RCS de Dijon

*AL211430285*

### SAS L.S.E. PUSIGNAN

AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE ET D'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

Aux termes d'une décision du 22/03/2021, la Pdte, associée unique de la SAS L.S.E. PUSIGNAN (capital : 1 000 € ; siège : 28 Rue de la Redoute – 21850 SAINT APOLLINAIRE ; 888 411 410 RCS DIJON), a décidé de transférer le siège social du 28 Rue de la Redoute – 21850 SAINT APOLLINAIRE au 15 Avenue des Crayères - 51520 LA VEUVE à compter de ce jour et de modifier l'article 4 des statuts.

Aux termes de cette même décision et de l'arrêté de compte établi par la Pdte, constatant la libération d'actions nouvelles par compensation de créances liquides et exigibles sur la Société, le capital social a été augmenté de 49 000 € par émission de 4 900 actions nouvelles de numéraire, et porté de 1 000 € à 50 000 €. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. ; Ancienne mention : Le capital social est fixé à 1 000 € ; Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 50 000 €.

*AL211430289*

## FUSION

### E3R

**Société par actions simplifiée**
**à capital variable**
**au capital plancher de 1 500 000 euros**
**Siège social**
**Travoisy – 21200 RUFFEY LES BEAUNE**
**398 339 192 RCS DIJON**

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société E3R réunie le 31/03/2021 a : - Approuvé le projet de fusion établi sous signature privée le 16/02/2021, aux termes duquel la société V2G SECULA, société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros dont le siège social est à Travoisy à RUFFEY LES BEAUNE (21200) et qui est immatriculée sous le n°521 915 447 RCS DIJON, a fait apport, à titre de fusion, à la société E3R de la totalité de son actif évalué à 6 628 810 euros, à charge de la totalité de son passif évalué à 3 370 706 euros, la valeur nette des apports s'étant donc élevée à 3 258 104 euros, - Décidé, pour rémunérer cet apport, d'augmenter son capital d'un montant de 279 045 euros pour le porter de 1 681 420 euros à 1 960 465 euros, par la création de 4 293 actions nouvelles de 65 euros chacune, de même catégorie que les anciennes, entièrement libérées, et attribuées aux associés de la société V2G SECULA à raison de 1 431 actions de la société E3R contre 1 action de la société V2G SECULA. La prime de fusion s'élève globalement à 2 979 059 euros. La fusion est devenue définitive le 31/03/2021 ainsi qu'il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société V2G SECULA du 31/03/2021 et du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société E3R du 31/03/2021, la société V2G SECULA se trouvant dissoute à cette date de plein droit du fait de la fusion. La fusion a un effet rétroactif au 01/10/2020, d'un point de vue comptable et fiscal, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la société V2G SECULA depuis le 01/10/2020 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion sont réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société E3R et considérées comme accomplies par la société E3R depuis le 01/10/2020. - Décidé de réduire le capital de 308 815 euros pour le porter de 1 960 465 euros à 1 651 650 euros, par annulation de 4 751 de ses propres actions qu'elle détient suite à la fusion. En conséquence, l'article des statuts relatif au capital social a été modifié (Ancienne mention : Le capital social s'élève à 1 681 420 euros ; il est divisé en 25 868 actions de 65 euros. Nouvelle mention : Le capital social s'élève à 1 651 650 euros ; il est divisé en 25 410 actions de 65 euros.) Cette même Assemblée Générale Extraordinaire de la société E3R a également décidé : - de supprimer la variabilité du capital et modifié en conséquence les statuts. - de refondre les statuts de la Société. Concernant la transmission des actions, la cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la collectivité des associés, sauf en cas de transmission par suite de décès à un descendant en ligne directe majeur de Monsieur et Madame Pascal et Renza Sécula exerçant des fonctions dans la Société ou le Groupe. - de nommer en qualité de Président Monsieur Pascal SECULA, demeurant à La Montagne – 174 Chemin des Monsnières à BEAUNE (21200), en remplacement de la société V2G SECULA. - de désigner en qualité de Directeur Général Monsieur Geffroy SECULA et Monsieur Guillaume SECULA, déjà en fonction, et de prendre acte du terme du mandat de Directeur Général de Madame Renza SECULA.

Pour avis Le Président

*AL211430286*

## GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

### DEMISSION D'UN COGERANT

**JOSY COURSES**
**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 5 000 euros**
**Siège social : 643, rue d'Amont**
**21250 BROIN**
**487 967 077 RCS DIJON**

Aux termes d'une délibération en date du 01/03/2021 de l'AGO, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Josiane FOURNIER-BERTHAUX de ses fonctions de cogérante à compter de la même date et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis-La Gérance

*AL211429685*

### SCI EIFFEL 24

Société civile immobilière au capital de 97 872,27 euros Siège social : 24 avenue Gustave Eiffel 21000 DIJON 382 355 121 RCS DIJON L'AGE du 12/03/2021 a pris acte du décès de Mr Pascal PUIGRENIER, cogérant, survenu le 20/07/2014 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Mr Pascal PUIGRENIER sans qu'il soit procédé à son remplacement. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

*AL211429686*

### FERME LA BUSSIERE

FERME LA BUSSIERE, EARL au capital de 8 000,00 €, siège social : Ferme de la Bussière, 21130 FLAGEY LES AUXONNE, 799 106 836 RCS DIJON, AGO du 16/01/2021: démission de M. Bernard KREMPP de ses fonctions de cogérant, à effet du 30/11/2020. Pour avis

*AL211429726*

### VIA VENETO

L'AGE de VIA VENETO, SCI au capital de 1 524,49€, 96 Avenue Victor Hugo, 21000 Dijon, 353 693 641 RCS Dijon a décidé, le 15/12/2020, de nommer co-gérant, Mr LAUREAU Thierry, 82b rue des Marmuzots, 21000 Dijon. Mention au RCS de Dijon

*AL211430275*

DAHAN AVOCATS
39, rue Saint-Simon
69009 LYON

### SCEA DOMAINE CLAVELIER

**SCEA au capital de 40000 €**
**Siège social**
**49 Route de Beaune 21700 Comblanchien**
**490 886 058 RCS de Dijon**

L'AGO du 15/03/2021 a pris acte de la démission des fonctions de co-gérant de Mme Isabelle THOMAS, à compter du 01/10/2020. Modification au RCS de Dijon.

*AL211430284*

## DISSOLUTION LIQUIDATION

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : AU P'TIT VIDE GRENIER.

Forme : SARL société en liquidation.

Capital social : 1700 euros.

Siège social : 3 Rue COLONEL PAUL ROBERT, 21170 SAINT JEAN DE LOSNE.

843892589 RCS de Dijon.

Aux termes d'une décision en date du 10 février 2021, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Mickael FUMAZ demeurant 3b rue du colonel paul robert, 21170 St Jean de Losne et prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS du Dijon.

Mickael FUMAZ

*AL211429623*

### LE TRIANGLE DE L'HABITAT

Avis

SARL en liquidation, au capital de 12 500 euros, siège social et de liquidation : 3, Rue Basse 21170 AUBIGNY SUR PLAINE, 509 798 237 RCS DIJON, AGO du 28/02/2021 : approuve le compte définitif de liquidation, donne quitus au liquidateur et le décharge de son mandat, constate la clôture de liquidation. Pour avis

*AL211430247*

### SCI NOSYAZUR

Société civile immobilière - Au capital de 130 000 euros - Siège social : 17 Rue de la Libération 21240 TALANT - RCS DIJON 484 735 410 : l'AGE du 31.12.2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, a nommé comme liquidateur Michel CUREZ (17 rue de la Libération 21240 TALANT) pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation, a fixé le siège de la liquidation 17 rue de la Libération 21240 TALANT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS DIJON - Pour avis Le Liquidateur.

*AL211430255*

### SCI NOSYAZUR

Société civile immobilière en liquidation - Au capital de 130 000 euros - Siège social et siège liquidation : 17 Rue de la Libération 21240 TALANT - RCS DIJON 484 735 410: l'AGO du 31.12.2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, a déchargé Michel CUREZ (17 rue de la Libération 21240 TALANT) de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS DIJON. Pour avis Le Liquidateur.

*AL211430256*

### SCI CHRISTEL 2000

Société civile immobilière - Au capital de 60 979,60 euros - Siège social : 17 Rue de la Libération 21240 TALANT - RCS DIJON 433 237 542 : l'AGE du 31.12.2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, a nommé comme liquidateur Michel CUREZ (17 rue de la Libération 21240 TALANT) pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation, a fixé le siège de la liquidation 17 rue de la Libération 21240 TALANT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS DIJON - Pour avis Le Liquidateur.

*AL211430258*

### SCI CHRISTEL 2000

Société civile immobilière en liquidation - Au capital de 60 979,60 euros - Siège social et siège liquidation : 17 Rue de la Libération 21240 TALANT - RCS DIJON 433 237 542 : l'AGO du 31.12.2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, a déchargé Michel CUREZ (17 rue de la Libération 21240 TALANT) de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS DIJON. Pour avis Le Liquidateur.

*AL211430259*

### BRONDEAU COIFFURE

**Société à responsabilité limitée**
**en liquidation**
**au capital de 500 euros**
**Siège social : 17 Rue Jean Jaurès,**
**21120 IS SUR TILLE**
**Siège de liquidation : 17 Rue Jean Jaurès,**
**21120 IS SUR TILLE**
**833 527 591 RCS DIJON**

Selon décision du 25/03/2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

M. Gaël BRONDEAU, demeurant 17 Rue Jean Jaurès 21120 IS SUR TILLE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 17 Rue Jean Jaurès, 21120 IS SUR TILLE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur.

*AL211430261*

### BRONDEAU COIFFURE

**Société à responsabilité limitée en liquidation**
**au capital de 500 euros**
**Siège social : 17 Rue Jean Jaurès,**
**21120 IS SUR TILLE**
**Siège de liquidation : 17 Rue Jean Jaurès,**
**21120 IS SUR TILLE**
**833 527 591 RCS DIJON**

Selon décision du 25/03/2021 au 17 Rue Jean Jaurès, 21120 IS SUR TILLE, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Gaël BRONDEAU, demeurant 17 Rue Jean Jaurès, 21120 IS SUR TILLE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur.

*AL211430262*

### DEDALIA

**Société à Responsabilité Limitée en liquidation**
**Au capital de 10 000 euros**
**Siège social : 26 Rue Prairial**
**21300 CHENOVE**
**Siège de liquidation : 26 Rue Prairial**
**21300 CHENOVE**
**815 140 645 RCS DIJON**

Clôture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 26/03/2021 au 26 Rue Prairial 21300 CHENOVE, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Déborah GRANGER, demeurant 26 Rue Prairial 21300 CHENOVE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

*AL211430264*

## SCI ERILIA

Société civile immobilière - Au capital de 1 000 euros - Siège social : 17 Rue de la Libération 21240 TALANT - RCS DIJON 490 385 457 : l'AGE du 31.12.2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, a nommé comme liquidateur Michel CUREZ (17 rue de la Libération 21240 TALANT) pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation, a fixé le siège de la liquidation 17 rue de la Libération 21240 TALANT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS DIJON - Pour avis Le Liquidateur.

*AL211430265*

## SCI ERILIA

Société civile immobilière en liquidation - Au capital de 1 000 euros - Siège social et siège liquidation : 17 Rue de la Libération 21240 TALANT - RCS DIJON 490 385 457, l'AGO du 31.12.2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, a déchargé Michel CUREZ (17 rue de la Libération 21240 TALANT) de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS DIJON. Pour avis Le Liquidateur.

*AL211430266*

## M.L.D IMMOBILIER

**S.C.I. au capital de 1.000 €**
**Siège Social : Orches**
**21340 BAUBIGNY**
**RCS DIJON 499 410 538**

Suivant A.G.E. du 29/01/2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable. M. Xavier DONADIO demeurant à SAMOENS (74340) 77 rue des Billets, a été nommé Liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à SAMOENS (74340) 77 rue des Billets. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON. Pour avis, le Liquidateur.

*AL211430269*

## SARL LES COPAINS

**en liquidation au capital de 10 000 euros**
**Siège social et de liquidation: 11 Avenue Junot -**
**21000 DIJON**
**528 051 857 RCS DIJON**

L'A.G.O. du 30/03/2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Stéphane SMOJVER, demeurant 11 Rue de la Toison - 21240 TALANT, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 30/03/2021. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du T.C. de DIJON, en annexe au R.C.S. et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur.

*AL211430272*

## MUSIC AND JAZZ

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 1 000 euros**
**Siège social : 86 Rue Berbisey**
**21000 DIJON**
**831 198 130 RCS DIJON**

Par décision du 31 décembre 2020, la société HEAVEN, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 17 Rue de la Paix - 21240 TALANT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 798 825 352 RCS DIJON a, en sa qualité d'associée unique de la société MUSIC AND JAZZ :

- a annulé sa décision du même jour de dissolution et de mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel,

- a décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société MUSIC AND JAZZ au profit de la société HEAVEN, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis

La Gérance

*AL211430273*

## V2G SECULA

**Société par actions simplifiée**
**au capital de 150 000 euros**
**Siège social**
**Travoisy – 21200 RUFFEY LES BEAUNE**
**521 915 447 RCS DIJON**

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31/03/2021, les associés de la société V2G SECULA ont approuvé le projet de fusion établi sous signature privée le 16/02/2021, portant fusion par absorption de leur société par la société E3R, société par actions simplifiée à capital variable, au capital plancher de 1 500 000 euros dont le siège social est fixé à Travoisy à RUFFEY LES BEAUNE (21200) et qui est immatriculée sous le n°398 339 192 RCS DIJON. L'Assemblée a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la société V2G SECULA, le passif de cette Société étant intégralement pris en charge par la société E3R et les actions émises en augmentation de son capital par la société E3R étant directement et individuellement remises aux associés de la société V2G SECULA, à raison de 1 431 actions de la société E3R pour 1 action de la société V2G SECULA. L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société E3R du 31/03/2021 ayant approuvé le projet de fusion et augmenté son capital, la fusion et la dissolution de la société V2G SECULA sont devenues effectives à cette date. Les actes et pièces concernant la dissolution sont déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis Le Président

*AL211430287*

**➜ AVIS DE CONSTITUTION**

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 18 mars 2021, il a été constitué sous la dénomination sociale Société ILAN 21, une société par actions simplifiée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

Sigle : ILAN 21

Capital social : 3 000 euros

Siège social : 36 Rue de la Gentiane, LE CLOS DES GENETS 2, 21800 NEUILLY LES DIJON

Objet social : La maçonnerie, carrelage, peinture, plomberie, électricité, ainsi que tous travaux du bâtiment. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Président : Monsieur Arton XHEMALJI

Demeurant 36 Rue de la Gentiane, LE CLOS DES GENETS 2, 21800 NEUILLY LES DIJON

de nationalité Kosovare

Admission aux assemblées et droit de vote :

Tout Associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque Associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Immatriculation : La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis et mention,

Monsieur Arton XHEMALJI

*AL211429714*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 Mars 2021 à QUETIGNY, il a été constitué une société civile immobilière. Dénomination sociale : SCI MTS & CIE Forme : Société Civile immobilière Objet : Acquisition, location et ventes d'immeubles Siège social : Allées Cavalières- 1 Rue du Bous – 21800 QUETIGNY Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérant et associés indéfiniment responsables : M. Mohamed ET TOUZANI, et Madame Khadija ET TOUZANI, cogérants, demeurant Allées Cavalières- 1 Rue du Bous – 21800 QUETIGNY La Sc MTS KAD, siège social Allées Cavalières- 1 Rue du Bous – 21800 QUETIGNY , immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS DIJON 897 458 410 Cessions de parts : Toute cession de parts est libre entre associés, les autres cessions sont soumises à agrément obtenu par décision des associés prise à l'unanimité. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON. Pour avis et mention, le gérant.

*AL211430257*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 19/01/21, il a été constitué une SELARLU dénommée : PHARMACIE BONAPARTE

Siège social : 6 Rue de la Paix - 21130 AUXONNE

Objet social : l'exercice de la profession de pharmacien d'officine

Durée : 99 ans, à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Capital : 990 955 euros

Gérance : Christophe BUTIN demeurant 2 Rue Derrière l'Eglise - 21130 FLAGEY LES AUXONNE.

*AL211430267*

**AVIS DE CONSTITUTION**

## FONCIERE DE LA VOUGE

Le 31 mars 2021, il a été constitué la société suivante :

Dénomination : FONCIERE DE LA VOUGE

Forme : société civile immobilière

Siège : BESSEY LES CÎTEAUX (21110), 4, rue du Grand Commun

Durée : 99 ans

Capital 1 000 €

Objet : L'acquisition, par voie d'apport ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la location, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis. A titre accessoire, la cession de tout ou partie des biens immobiliers dont elle est propriétaire et le remploi du prix de cession, tant en biens immobiliers ou qu'en parts sociales de sociétés à prépondérance immobilière.

Gérance : FINANCIERE GUINET sise à LYON (69007), 50, rue Saint Mathieu, 823 853 015 RCS LYON, qui dispose de tous pouvoirs pour engager la société à l'égard des tiers.

Toute transmission est soumise à la procédure d'agrément définie dans les statuts.

RCS : DIJON

*AL211430276*

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me LERCH, Notaire associé à RECEY-SUR-OURCE (21290), 8 Place de l'Hôtel de Ville, le 27 mars 2021, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

-Forme sociale : société civile immobilière.

-Dénomination sociale : **G.P.J.M.**

-Objet social : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers.

-Siège social : 7 rue des Templiers 21580 BUSSEROTTE-ET-MONTENAILLE.

-Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

-Capital social : 10.000 €, exclusivement constitué d'apports en numéraire.

-Agrément : Les parts ne peuvent être transmises qu'au profit des associés ou de leurs descendants, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la gérance.

-Premier gérant : M. Jean-Marie MUGNIER, demeurant 7 rue des Templiers 21580 BUSSEROTTE-ET-MONTENAILLE, nommé dans les statuts pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis.

Le notaire.

*AL211430278*

**SARL FILEAS**
**Fiscal & Légal - Assistance**
**Société d'Avocats**
**14 rue Jean de Cirey**
**21000 DIJON**

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte électronique sous signature privée du 26 mars 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : POSITIVE. Siège : 14 rue Jean de Cirey, 21000 DIJON. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 10 000 euros. Objet : Prestations de conseil, accompagnement et formations auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés en stratégie, organisation, management, gestion, systèmes d'information, ressources humaines, marketing et communication, de la conception à la mise en ½uvre, notamment sur les sujets touchant au développement durableExercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Didier LIVIO, demeurant 19 rue Aloysius Bertrand, 21000 DIJONDirecteur général : Monsieur Thierry LAVAL, demeurant 82 boulevard Flandrin, 75116 PARIS. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVISLe Président.

*AL211430281*

## NIÈVRE

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

**Extrait**
**des minutes du greffe**

Le Tribunal de commerce de Bourges a par jugement en date du 16/03/2021, prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

**ALTEA CONFORT (SARLU)**
**Z.I. FERNAND LEGER**
**18400 SAINT FLORENT SUR CHER**

RCS BOURGES : 750 199 804

ACTIVITE : MONTAGE DE MENUISERIES EXTERIEURES

ETABLISSEMENT SECONDAIRE : 54, BLVD DU GRAND-PRE-DES-BORDES, 58000 NEVERS

LE GREFFIER

*AL581430184*

**➜ SUCCESSION**

**Etude de Maître Anne JUILLET**
**Notaire à Pouilly-sur-Loire**
**(Nièvre)**
**9, rue René Couard**

## AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe du 3 Octobre 2014, Mme Suzanne REVENEAU dt à BREVES (58530) 7 rue de Montaigu, Sardy-les-Forges, Vve de Mr Albert CUCHET, décédée à SAIZY (58190) le 30 décembre 2020, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Florence DINET, notaire à CLAMECY, suivant procès-verbal du 9 Mars 2021, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire de NEVERS, le 15 Mars 2021.

Les oppositions sont à former en l'étude de Me JUILLET notaire à POUILLY SUR LOIRE (58150), notaire chargée du règlement de la succession. Pour avis, Me JUILLET

*AL581430174*

**SCP François et Guillaume DINET**
**Notaires à Clamecy (Nièvre),**
**24, rue Marie Davy**

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

**ARTICLE 1007 DU CODE CIVIL, ARTICLE 1378-1**
**CODE DE PROCEDURE CIVILE LOI**
**N° 2016-1547**
**DU 28 NOVEMBRE 2016**

Suivant testament olographe en date du 13 mars 1987 Monsieur Jean Joseph COMTE a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Guillaume DINET notaire à CLAMECY (Nièvre), 24 rue Marié Davy, le 23 février 2021 et d'un acte de notoriété du 20 mars 2021 desquels il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par acte d'huissier ou lettre recommandée avec avis de réception, par tout intéressé auprès de Maître DINET, notaire susnommé, référence CRPCEN : 58034, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

*AL581430186*

**➜ NOMINATION**

## AUTO STYLE 58

**SASU au capital de 500€**
**Siège social : 125 RTE DE LYON**
**58000 CHALLUY**
**RCS 889 016 515 NEVERS**

L'AGE du 25/03/2021 a nommé président : M CHAMSEY MIKHEIL, 20 R BERNARD PALISSY N146 58000 NEVERS en remplacement de M QUERIN THIERRY. Mention au RCS de NEVERS.

*AL581430181*

## IMPHY AUTOMOBILES

**Société par Actions Simplifiée**
**au capital de 155 449,02 €**
**Siège Social : 24, route de Nevers –**
**La Turlurette -**
**58160 SAUVIGNY LES BOIS**
**651 880 262 RCS NEVERS**

Aux termes des décisions de l'Associée Unique du 29/03/2021, il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du même jour :

Président :

- Ancienne mention : M. Thierry LAJERIGE

- Nouvelle mention : HOLDING MARTIN sise à LUZY (58) - 44, Avenue du Docteur Dollet (803 856 822 RCS NEVERS)

*AL581430194*

**➜ TRANSFERT DE SIÈGE**

## SCI ONSE

**SCI au capital de 500 Euros**
**Siège social : 30 rue Chamort,**
**03000 MOULINS**
**841 995 509 RCS Cusset**

Le 30/03/2021, l'AGE a décidé de transférer le siège social au : 9 rue des trois carreaux, 58000 Nevers à compter du 01/04/2021.

Gérant : M. Olivier de Carmo Campante, 15 rue mirangron, 58000 Nevers

Radiation au RCS de Cusset et réimmatriculation au RCS de Nevers.

*AL581430171*

## SCI CORANEL

**Société civile immobilière**
**Capital : 1.200,00 €**
**Siège social : Chemin du Pichoux**
**58800 CORBIGNY**
**RCS NEVERS 810.671.834**

AVIS D'INSERTION

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 29 mars 2021, il a été décidé de transférer le siège social de CORBIGNY (58800), Chemin du Pichoux, à CORBIGNY (58800), 10 rue Hippolyte Lavoignat, à compter du 29 mars 2021.

Pour avis, le gérant

*AL581430173*

## ADHOME

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 5.000 €**
**Siège : 155 rue du faubourg St Denis**
**75010 PARIS**
**520835539 RCS de PARIS**

Par décision de l'AGE du 30/03/2021, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 15/04/2021 au 1 Lieu-dit LES RATS 58310 ST AMAND EN PUISAYE.

Gérant: Mme DELORME Amandine 2, rue de Candie 75011 PARIS

Radiation au RCS de PARIS et ré-immatriculation au RCS de NEVERS.

*AL581430185*

## CABINET GOUTORBE EXPERT FORESTIER

**Société d'exercice libéral à responsabilité limitée**
**au capital de 150 000 Euros**
**Siège social : Usages de Chatillon - 58110 CHATILLON-EN-BAZOIS**
**880 152 004 RCS NEVERS**

Modifications diverses

Aux termes des décisions en date du 31/03/21 à CHATILLON EN BAZOIS, l'associé unique a décidé de transférer, à compter du 31/03/21, le siège de la société à ALLUY - 58110 - Les Hâtes Lorgnes les Heurtas. L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de 100 000 euros par incorporation des réserves pour le porter à 250 000 euros à compter du 31/03/21.

En conséquence, des nouveaux statuts ont été rédigés.

Pour avis et mention

La Gérance

*AL581430189*

**➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL**

**SCP JP JACOB**
**Notaire**
**14 rue du Maréchal Leclerc**
**58200 COSNE COURS SUR LOIRE**

## AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Mal Leclerc, le 31/3/2021,

Mr DEPARIS Bernard Martin, et Mme DESSAUNY Bernadette, son épouse, dt à ENTRAINS SUR NOHAIN (Nièvre) «La Bruyère», mariés à CHEVENON (58160) le 23/12/1978 sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes du contrat de mariage reçu par Me FITY, Notaire à DONZY (Nièvre) le 15/12/1978,

ont déclaré conjointement convenir dans l'intérêt de leur famille, de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle.

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Mal Leclerc.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

POUR INSERTION

Me JACOB, Notaire.

*AL581430290*

**➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES**

**CABINET de la SELARL AGIN – PREPOIGNOT**
**Société d'Avocats**
**au Barreau de NEVERS**
**6 square de la Résistance,**
**NEVERS (Nièvre)**
**Tél. : 03.86.57.05.00.**

## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Palais de Justice à NEVERS, Place du Palais

**LE MARDI 4 MAI 2021 à 10 HEURES 30**

En un lot unique

Une maison d'habitation sise à MAUX (Nièvre), lieu-dit Chamnay, et comprenant pièce à vivre, dégagement, deux chambres, couloir, salle de bains WC, cuisine, grenier au-dessus, cave, grange, écurie, dépendances, cour, jardin.

Le tout cadastré section B n°565 pour une contenance de 6 ares et 30 centiares et B n° 1016 pour une contenance de 12 ares et 68 centiares, soit une contenance totale de 18 ares et 98 centiares

Bien occupé.

Sur la mise à prix suivante :

**DIX NEUF MILLE CINQ CENTS EUROS (19 500,00 €)**

S'adresser pour les renseignements à :

- la SELARL AGIN - PREPOIGNOT, Société d'Avocats, dépositaire d'une copie du cahier des conditions de vente, demeurant 6 square de la Résistance, NEVERS Tél. 03 86 57 05 00

- au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé et où quiconque peut en prendre connaissance sans frais.

VISITE : SELARL ACTES@CONSEILS, Huissier de Justice,

ZI de Villemenant, rue des Meilleurs Ouvriers de France

58130 GUERIGNY Tél. : 03 86 85 14 53

*AL581430175*

**MAITRE OLIVIER LEVOIR,**
**Avocat au Barreau de Nevers**
**10, rue Saint Martin**
**58000 NEVERS**
**Tél 09.61.20.61.98**
**(E-mail) levoir.olivier@orange.fr**

## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A la requête de la SELARL JSA, mandataire judiciaire, dont le siège est fixé 20 avenue de l'Europe, 78000 VERSAILLES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre),

Place du Palais,

LE MARDI 18 MAI 2021 à 10h30

COMMUNE DE DONZY (Nièvre)

Lot unique : Une maison d'habitation située sur la commune de DONZY (Nièvre) comprenant :

-Au rez-de-chaussée : salon, salle à manger, cuisine américaine, bureau, cellier, WC sous l'escalier,

- Au premier étage (accès par un escalier interne en bois) : palier, WC, salle d'eau, trois chambres dont une avec terrasse,

-Grenier aménageable

-Cave sous partie

-Bûcher et terrain attenants

L'ensemble cadastré :

Section AD numéro 47, lieudit « Le Petit Crezan » pour 10 ares 72 centiares.

Section AD numéro 75, lieudit « Le Petit Crezan » pour 14 ares et 8 centiares.

Soit une contenance totale de 24 ares et 80 centiares.

Sur la mise à prix de :

CINQUANTE MILLE EUROS (50 000 €)

Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité par pallier de 10%, sans que le prix d'adjudication puisse être inférieur à 30 000 € pour le cas où la mise à prix ne

**➜ AVIS DE LA SAFER**

## SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures du

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange substitution ou bail SAFER tout ou partie des biens suivants :

Cmne de ANNAY: ZONE ZNC

Avec bâtiment habitation et exploitation

6 ha 50 a 04 ca

- Les girardins: ZD-70-71-82 ZE-5(A)-5(Z)-6-7(B)-8 - Les ruelles: ZH-161(A)-161(B)

Cmne de AVREE: ZONE RNU

60 a 00 ca

- Les grands souhaits: B-166-167

Cmne de DRUY-PARIGNY: ZONE RNU

5 ha 20 a 78 ca

- Presle: B-70(*)-78-79-81-82-85-86-231[80]-233[87]-234[70]

Cmne de GIEN-SUR-CURE: ZONE RNU

16 ha 83 a 05 ca

- Le grand pre: B-97(AJ)-97(AK)-97(BJ)-97(BK) - Les chaumes du grand pre: B-129-130-136

Cmne de MOUSSY: ZONE RNU

Biens loués sur toute la surface

Avec bâtiment d'exploitation

4 ha 48 a 87 ca

- Les ombreaux: ZE-14

Cmne de SAINT-DIDIER: ZONE RNU

Biens loués sur partie

7 ha 62 a 25 ca

- Champs de la vigne: A-201(J)-201(K)-208-209-210-211-216-366[213] - Champs de veau: A-218-219-223-224 - La chaume ronde: A-312 - Les rompees: A-231-232 - Sous le chemin: A-125-126 - Sous le four: A-320-324-327

Cmne de SAINT-HONORE-LES-BAINS: ZONES A et N

Biens à vendre :

8 ha 05 a 63 ca

- Champ bouteriot: C-23 - Champ giraut: B-797 - Le chazot: C-201(J)-201(K) - Les caruzes: B-202-1010 - Pierre blanche: B-1196-1199

Biens à louer par bail SAFER

26 ha 87 a 44 ca

- 'Le chatignard': C- 192(*)- 193- 559[194] - 'Montbrou': C- 125- 126(*)- 135- 136-138(*)- 142- 143- 144(*)- 148(*)- 149

Cmne de TRESNAY: ZONE RNU

Avec bâtiments habitation et exploitation

A vendre une surface de 2 ha environ avec bâtiments à prendre dans les parcelles suivantes :

- Alligny: B-184-185-740[183] - Pre de l orty: B-650(*)

Cmne de VARENNES-VAUZELLES: ZONE A

Biens loués sur toute la surface

5 ha 42 a 58 ca

- La tondue: AO-19 - Pre du moulin: AO-20

Cmne de VARENNES-VAUZELLES: ZONE A

Biens loués sur partie

Avec bâtiment d'exploitation

3 ha 12 a 40 ca

- Boulorges: AD-109 - Le grand pre: ZD-150[137][P1]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 26/04/2021 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

*AL581430288*

serait pas couverte.

Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 30/03/2021. Me Olivier LEVOIR

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Olivier LEVOIR au 09.61.20.61.98, rédacteur du cahier des conditions de vente et dépositaire d'une copie, ou au Greffe du Juge de l'exécution près le Tribunal Judiciaire de Nevers où le cahier des conditions de vente est déposé et où quiconque peut en prendre connaissance sans frais.

VISITE du bien prévue le 4 mai 2021 à 14h30 : S'adresser à Maitre Isabelle PONCET-PERE, huissier de justice, ZI de Villemenant, 58130 GUERIGNY, Tél : 03 86 85 14 53

*AL581430182*

## ➜ MODIFICATION DE STATUTS

### BMS GESTION

**SARL au capital de 100 €**
**Siège social:4, rue Bizy 58130 GUERIGNY**
**512 115 304 RCS de Nevers**

L'AGE du 22/02/2021 a décidé de modifier la dénomination de la société qui devient : INNOVIMMO NEVERS. Mention au RCS de Nevers

*AL581430111*

### DSL DISTRIBUTION

**Société Par Actions Simplifiée**
**au capital de 250 000.00 €**
**Siège social : Le Bourg**
**58270 SAINT JEAN AUX AMOGNES**
**483 341 608 RCS NEVERS**

Aux termes des décisions annuelles de l'associée unique du 31/03/2020, il est décidé de ne pas renouveler les mandats de Commissaire aux Comptes titulaire et Commissaire aux Comptes suppléant, arrivés à expiration, à compter de l'exercice en cours, dans le cadre d'une désignation obligatoire d'un commissaire aux comptes pour les sociétés qui en contrôlent d'autres dès lors que l'ensemble formé par la société mère et les filiales n'excède pas les seuils de désignation et ce, indépendamment de l'obligation d'établir des comptes consolidés. Mention sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis. Le Président.

*AL581430168*

### HAEP3

**Société par Actions Simplifiée**
**au capital de 800 000 €**
**Siège social : Zone Industrielle -**
**Route Nationale 7**
**58320 POUGUES LES EAUX**
**751 844 572 RCS NEVERS**

Il résulte d'un acte ssp du 15/12/2020 la modification suivante de mentions antérieurement publiées à compter du 01/01/2021 :

Commissaire aux Comptes Titulaire :

- ancienne mention : M. Jean-Michel REISKEIM

- nouvelle mention : R.G. CONSEILS sise à NEVERS (58) – 6, rue Hoche (393 036 199 RCS NEVERS)

Commissaire aux Comptes Suppléant :

- ancienne mention : M. Bernard BIZOUARD

- nouvelle mention : La société STERLING QUEST AUDIT – SQA sise à VERSAILLES (78) – 5, Place Alexandre 1er (503 065 633 RCS VERSAILLES)

*AL581430177*

### ALAIN ELINAS PRODUCTION

**Société par Actions Simplifiée**
**au capital de 451 800 €**
**Siège Social : RN 7 – Zone industrielle –**
**58320 POUGUES LES EAUX**
**354 045 205 RCS NEVERS**

* Il résulte des décisions de l'Associée Unique du 15/12/2020 la modification suivante de mentions antérieurement publiées à compter du 01/01/2021 :

Commissaire aux Comptes Titulaire :

- ancienne mention : M. Jean-Michel REISKEIM

- nouvelle mention : R.G. CONSEILS sise à NEVERS (58) – 6, rue Hoche (393 036 199 RCS NEVERS)

Commissaire aux Comptes Suppléant :

- ancienne mention : M. Serge GODARD

- nouvelle mention : La société STERLING QUEST AUDIT – SQA sise à VERSAILLES (78) – 5, Place Alexandre 1er (503 065 633 RCS VERSAILLES)

* Aux termes des décisions de l'Associée Unique du 29/01/2021 les mandats des Commissaires aux Comptes Titulaire et Suppléant susnommés sont arrivés à terme et n'ont pas été remplacés.

*AL581430178*

### HALB 58

**Société par Actions Simplifiée**
**au capital de 200 000 €**
**Siège social : 61, rue des Gravières –**
**58320 POUGUES LES EAUX**
**824 767 636 RCS NEVERS**

Il résulte d'un acte ssp du 15/12/2020 la modification suivante de mentions antérieurement publiées à compter du 01/01/2021 :

Commissaire aux Comptes Titulaire :

- ancienne mention : M. Jean-Michel REISKEIM

- nouvelle mention : R.G. CONSEILS sise à NEVERS (58) – 6, rue Hoche (393 036 199 RCS NEVERS)

Commissaire aux Comptes Suppléant :

- ancienne mention : M. Serge GODARD

- nouvelle mention : La société STERLING QUEST AUDIT – SQA sise à VERSAILLES (78) – 5, Place Alexandre 1er (503 065 633 RCS VERSAILLES)

*AL581430179*

## ➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

**Office Notarial de Maîtres**
**S. KREICHER**
**et S. SANDELLI**
**Notaires à Château-Chinon**
**(Nièvre),**
**2, place du Docteur Bondoux**

### GAEC BAZOT

**Capital social : 257.000,00 euros**
**Siège social : Le Bourg**
**58110 SAINT PEREUSE**
**Immatriculée au RCS de NEVERS**
**sous le n° 434 781 092**

Modification des dirigeants

Par suite du décès de Madame Gabrielle HAMMER, épouse de Monsieur Jean-Louis Jacques BAZOT, co-gérant du GAEC BAZOT, survenu à SAINT-PEREUSE (58110), le 2 mai 2018, Messieurs Jean-Louis BAZOT et Grégoire BAZOT, demeurent seuls co-gérants à compter du 2 mai 2018. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis.

*AL581430180*

Alciat-Juris
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

**ALCIAT-JURIS**
**SELARL D'AVOCATS**
**Maître Anne NEYRET, spécialiste**
**endroit des Sociétés**
**Siège Social : BOURGES**
**4 rue Porte Jaune**
**Cab. Sec. : VIERZON**
**5 ter rue de la Gaucherie**
**NEVERS - 6 rue Hoche**

### NOMINATION DE CO-GÉRANT

**TPMR STEF & CO**
**Société à responsabilité limitée**
**à associé unique**
**Au capital de 10 000 euros**
**Siège social : 8, rue du Ravelin**
**58000 NEVERS**
**RCS NEVERS EN COURS**

Il résulte de la décision de l'associé unique du 03/03/2021 les modifications suivantes dans l'avis antérieurement publié, avec effet du 3 mars 2021 :

ANCIENNES MENTIONS

Gérant : M. Stéphane CONDROYER, né le 29 juillet 1968 à VITRY SUR SEINE (94), dmt à NEVERS 58000, 56, avenue Pierre Bérégovoy.

NOUVELLES MENTIONS:

Gérance :M. Stéphane CONDROYER, sus nommé et domicilié. Pierre PEYRARD, né le 25/03/1965 à METZ(57), dmt à VILLENEUVE ST DENIS 77174 ,5,rue Sainte Catherine.

Pour avis,

*AL581430183*

### TRANSPORTS IMPHY AUTO

**Société à Responsabilité Limitée**
**au capital de 198 183,72 €**
**Siège Social : 24, Route de Nevers –**
**La Turlurette –**
**58160 SAUVIGNY LES BOIS**
**414 839 464 RCS NEVERS**

Aux termes des décisions de l'Associée Unique du 29/03/2021, il résulte la modification suivante de mentions antérieurement publiées à compter du même jour :

Gérance :

- Anciennes mentions : co-gérants : M. Thierry LAJERIGE et Mme Marie-Christine LAJERIGE

- Nouvelle mention : M. Bruno MARTIN dt à SAINT BERAIN SUR SANVIGNE (71) – 4, Impasse des 3 Chênes

*AL581430195*

## ➜ NON DISSOLUTION

### D'UNE PIERRE DE COUX

**Société par Actions Simplifiée**
**au capital de 2.000 euros**
**Siège social**
**2 rue Simon Marion 58000 NEVERS**
**838 349 371 RCS NEVERS**

L'assemblée générale ordinaire du 20 mars 2021, statuant en application des dispositions de l'article L.225-248 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la Société.

Pour avis, le Président, M. J-M. MARCHAND

*AL581430285*

## ➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

### AVIS DE DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/03/2021 a décidé la dissolution de la SAS LM, au capital de 10 000 €, 3 Rue François Archer, Parc d'Activités des Amognes, 58270 SAINT BENIN D'AZY, immatriculée au RCS de NEVERS : 812.777.548 et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/03/2021. Monsieur LAFOND Michel, demeurant, 145 Rue du Champ de la Croix, 58130 URZY est nommé en qualité de liquidateur de la société, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS. Pour avis Le liquidateu

*AL581430166*

**Maître Valérie Plançon**
**Notaire à Varzy (Nièvre),**
**8, boulevard Dupin**

### DISSOLUTION

Société DOMAINE DE SAVIGNY, société civile immobilière en liquidation, au capital de 6.000,00 euros, dont le siège social est situé à SAINT SAULGE (58330), domaine de Savigny, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 829851872

Par assemblée en date du 29 mars 2021, la société DOMAINE DE SAVIGNY, constituée pour une durée de 99 années, a décidé sa dissolution anticipée à compter du 29/03/2021 et sa mise en liquidation amiable et a désigné en qualité de liquidateur, pour la durée de la liquidation, M. Sjoerd Folkert HATTINK, demeurant à Domaine de Savigny - 58330 SAINT SAULGE.

Le lieu où doivent être adressés la correspondance et la notification des actes et documents concernant la liquidation a été fixé au siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis,

Le liquidateur.

*AL581430190*

### SCI DORIN

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de la collectivité des associés, en date du 17/3/2021, les associés de la SCI DORIN, société civile immobilière, au capital de 1.000 euros dont le siège est à CLAMECY (Nièvre) chemin de la Dame Pernelle Moulot, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 490 182 383,

Ont décidé la dissolution volontaire anticipée de la société à compter du 17 mars 2021, et nommé comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la réalisation de l'acte, au paiement du passif et à la répartition du boni de liquidation : Mme RINCK Jasmine, née DOVERGNE, dt à CLAMECY (Nièvre) chemin de la Dame Pernelle Moulot. Laquelle accepte ses fonctions.

Le siège de la liquidation a été fixé à CLAMECY (Nièvre) Chemin de la Dame Pernelle Moulot.

La correspondance de tous actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au domicile du liquidateur.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés en annexe au RCS du Tribunal de commerce de NEVERS.

POUR AVIS

Le Liquidateur.

*AL581430291*

## ➜ AVIS DE CONSTITUTION

### AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : dénomination : GEFF IMMO Capital : 3800€ Siège social : 105 Impasse du Lavoir, Satinges 58320 Parigny les Vaux Objet : acquisition et location purement civile de biens immobiliers Durée : 99 ans. Gérant : Mme Catherine Charlot demeurant Impasse du Lavoir, Satinges 58320 Parigny les Vaux RCS Nevers

*AL581430163*

FIDUCIAL
SOFIRAL

### AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing privé en date à NEVERS du 24/03/2021, constitution d'une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LE P'TIT CAMION VRAC

Siège social : La Porouse 58140 GÂCOGNE

Objet social : Le commerce, par tous moyens (ambulant ou sédentaire mais aussi par e-commerce comme le click and collect), en détail ou en gros de produits alimentaires biologiques et naturels principalement en vrac mais aussi conditionné, et notamment sans que cette liste soit limitative légumineuse, épicerie fine, produits secs, boissons alcoolisées ou non, de cosmétiques naturels, d'écoproduits pour la maison et le jardin, de produits zéro déchet en tissu ou autres acquis, créés ou fabriquées portant ou non la marque de la Société (sacs, lingettes, pochette à savons…), de prêt à porter enfant, masculin, féminin et accessoires en matière biologique et naturelle, de produits frais. Organisation d'ateliers au profit des particuliers, des collectivités ou des écoles autour du bio, de l'environnement, de la consommation écoresponsable. Approvisionnement des cantines scolaires et plus généralement tout commerce ou prestations ayant trait directement ou indirectement à cette activité.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 2 000 €

Gérance : Mme Livia BAILLY dt La Porouse 58140 GÂCOGNE

Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS

Pour avis

La Gérance

*AL581430169*

### CHÂTEAU 3P

**Société civile au capital de 3 000 Euros**
**Siège social : 58110 MONT-ET-MARRE**
**lieudit Mont**

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, de la société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil, dénommée Château 3P, au capital de 3 000 EUR, ayant pour objet l'acquisition, la prise en crédit-bail, la vente, l'administration, la gestion et la mise en valeur par bail ou autrement de tous biens immobiliers, avec la possibilité de garantir tel ou tel engagement souscrit par l'un des associés ou locataires dans l'intérêt de la société en se portant caution solidaire et gratuitement au profit de tout organisme financier et/ou en affectant en garantie l'un ou l'autre des biens immobiliers lui appartenant, dont le siège est à 58110 MONT-ET-MARRE - Lieudit Mont, et dont le gérant est Monsieur Vincent PEGON, demeurant à 68460 LUTTERBACH - 21, rue des Vosges.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes, y compris au conjoint, à un ascendant ou à un descendant du cédant, à titre gratuit ou onéreux, qu'avec le consentement d'un ou plusieurs associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales, l'associé cédant prenant part au vote. Cette disposition vise toutes transmissions à titre onéreux ou gratuit, qu'elles portent sur la pleine propriété, la nue-propriété ou l'usufruit des parts sociales.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

Pour avis,

La Gérance

*AL581430172*

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à MARS SUR ALLIER (Nièvre), en date du 18/03/2021, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : L'HAIR D'ANNE LISE,

Siège social : 3 Route de Moiry, à MARS SUR ALLIER (Nièvre)

Objet : Salon de coiffure ambulant et vente de produits additifs.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 4 500 euros

Gérance : Madame Anne-Lise BONNEAU, demeurant 3 Route de Moiry, à MARS SUR ALLIER (Nièvre),

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de NEVERS,

Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant

*AL581430176*

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 30/03/21 à NEVERS, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à responsabilité limitée (SARL).

DENOMINATION : **DPGL**.

SIEGE SOCIAL : 7 Rue Jules Verne - 58000 NEVERS.

OBJET : La société a pour objet toutes activités d'électricité générale dans le bâtiment, notamment dans le secteur tertiaire et industriel, toutes activités de travaux dans le bâtiment, rénovation, dépannage, toutes activités liées à la commercialisation, pose et réparation de système de surveillance de bâtiment, vidéo-surveillance, alarme incendie, toutes activités liées à la commercialisation, installation sans mise en service et réparation de climatisation.

DUREE : 99 ans RCS de NEVERS.

CAPITAL : 2 000 euros.

GERANCE : Monsieur Denis GRENIER demeurant à NEVERS - 58000 - 7 rue Jules Verne

Pour avis et mention

La Gérance

*AL581430188*

S.J.B.
Société d'Avocats

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FERTREVE (Nièvre) du 31 mars 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : **SARL DE SAINCY** Siège social : Domaine de Saint Cy, 58270 FERTREVE Objet social : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime, travaux et services agricoles Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 euros Gérance : Monsieur Charles-Antoine MARCEAU, demeurant Chiffort 58160 LA FERMETE, assure la gérance. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

*AL581430197*

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 3 mars 2021, il a été constitué une société par actions simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Dénomination sociale : **SUNDAY CHICKEN**

- Capital social : 500,00 € divisé en 50 actions de 10 €.

- Objet social : fourniture vente d'aliments et de boissons sur place et à emporter

- Siège social : 2 place Jean Jaures 58300 DECIZE

- Durée : 99 années

- L'associé unique n'a effectué qu'un apport en numéraire pour un montant de 500 €.

- Présidence : Monsieur Gaël RIGAUD, de nationalité française, né le 15 novembre 1978 à NEVERS, Nièvre, demeurant à 17 route de Druy Parigny 58260 TROIS VEVRES

- Les actions sont cessibles après agrément préalable de la collectivité des associés.

- Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

- la société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS

Pour avis

Gaël RIGAUD

*AL581430283*

S.J.B.
Société d'Avocats

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LIMON (Nièvre), du 18 mars 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : SARL AU PANIER DES AMOGNES Siège social : CHAUPRIX, 58700 NOLAY Objet social : La vente, sous toutes formes, et principalement au moyen d'un magasin de vente au détail, de produits agricoles et alimentaires, non transformés ou transformés, notamment viande, volailles, fruits et légumes, produits laitiers, pain, plants de légumes, œufs, vins et autres boissons alcoolisées ou non alcoolisées ; la société peut agir également en qualité de mandataire pour assurer la vente desdits produits qui pourrait lui être confiée par des producteurs associés ou non associés. L'exploitation d'un atelier agrée de découpe et de transformation de denrées alimentaires d'origine animale ou végétale, et plus généralement de produits agricoles. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : Capital variable Co-Gérance : Monsieur Jean-François MACHECOURT, demeurant CHAUPRIX – 58700 NOLAY et Madame Pascaline LOQUET, demeurant La Petite Ferme Chevannes 58860 COULANGES LES NEVERS et Monsieur Didier RAMET, demeurant La Métairie– 58270 LIMON et Monsieur Damien MILLIET DE FAVERGES ET DE CHALLES, demeurant La Motte – 58270 SAINT SULPICE Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

*AL581430286*

## ➜ CESSION

Suivant acte reçu par Maître Fabrice CAVET, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée « SAS DU CANAL LATERAL », titulaire d'un Office Notarial à SAINT SATUR, 79 rue du Commerce, le 20 mars 2021, enregistré à BOURGES, le 29 mars 2021, sous le numéro 1804P 2021 n°247, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée SARL MAGUY, Société à responsabilité limitée au capital de 10000 €, dont le siège est à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), 35 rue Saint Jacques, identifiée au SIREN sous le numéro 753097310 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

A :

la société dénommée MIMAZ, société à responsabilité limitée (Sarl), au capital de mille euros (1.000,00 eur), dont le siège est à COSNE COURS SUR LOIRE, 35 rue Saint Jacques, et Immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de NEVERS, sous le numéro 895 158 590.

1°) Le fonds de commerce de prêt à porter haut de gamme et moyenne gamme, accessoires de mode, chaussures, décoration, loisir, bricolage, librairie, cadeaux ainsi que toutes activités connexes sis à COSNE-COURS-SUR-LOIRE, 35 rue Saint Jacques, lui appartenant, connu sous le nom commercial MAGUY,

2°) Le fonds de commerce de prêt à porter haut de gamme et accessoires de mode, sis à COSNE-COURS-SUR-LOIRE, 37 rue Saint Jacques, lui appartenant, connu sous le nom commercial BETTY MOD,

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature. 20032021

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de UN EURO (1,00 EUR),

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire

*AL581430287*

## YONNE

## ➜ TRANSFERT DE SIÈGE

AVA
Conseil Conjoncture
YONNE & AUBE

### GABARI

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros Siège social : 4 rue des Remparts 89000 AUXERRE 893 332 288 RCS AUXERRE _ Aux termes d'une délibération en date du 30 mars 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social d' AUXERRE (89) 4 rue des Remparts à AUXERRE (89) 1 Place du Palais de Justice à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE. Pour avis, la Gérance

*AL891430269*

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

### TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : LE BIARRITZ.

Forme : SARL.

Capital social : 8000 euros.

Siège social : 15 Place DES CORDELIERS, 89000 AUXERRE.

498473735 RCS d'Auxerre.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23 mars 2021, l'associé unique a décidé, à compter du 23 mars 2021, de transférer le siège social à 5 RUE DU CHATEAU, 14400 Nonant.

Radiation du RCS d'Auxerre et immatriculation au RCS de Caen.

*AL891430287*

## ➜ MODIFICATION DE CAPITAL

### CHRISTIAN MOREAU PÈRE ET FILS

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 7 700 euros**
**porté à 507 700 euros**
**Siège social**
**26 Avenue d'Oberwesel - 89800 CHABLIS**
**430 279 190 RCS AUXERRE**

Augmentation de capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 17 mars 2021 a décidé d'augmenter le capital social de 500 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées. Ancienne mention : Le capital social est fixé à sept mille sept cents euros (7 700 euros) Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cinq cent sept mille sept cents euros (507 700 €)

*AL891430233*

### EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES

AVIS

Société anonyme au capital de 1 487 675 euros porté à 1 544 450 euros, Siège social : Place de l'Europe, 89000 ST GEORGES SUR BAULCHE, 017 151 200 RCS AUXERRE. - Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 janvier 2021, - Du certificat de dépôt des fonds par la banque LCL, - Du procès-verbal de délibération du Conseil d'Administration en date du 18 mars 2021, Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 56 775 euros par émission de 2 271 actions nouvelles de numéraire, et porté de 1 487 675 euros à 1 544 450 euros. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. Ancienne mention : Le capital social est fixé à un million quatre cent quatre-vingt-sept mille six cent soixante-quinze euros (1 487 675 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à un million cinq cent quarante quatre mille quatre cent cinquante euros (1 544 450 euros).

*AL891430273*

### CAPITAL SOCIAL

Dénomination : LONYX. Forme : SARL. Siège social : 6 Rue PINON, 89290 AUGY. 494627946 RCS d'Auxerre Aux termes d'une décision en date du 15 mars 2021, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 14000 euros à 7000 euros. ARTICLE 6 - Apports Il est ajouté à cet article l'alinéa suivant : Aux termes d'une décision des associés en date du 20 janvier 2020 le capital social a été réduit de 7 000 euros pour être ramené à 7 000 euros, par rachat et annulation de 350 parts sociales. Cette réduction de capital est devenue définitive suivant décision du 15 mars 2021. ARTICLE 7 - Capital social Le capital social est fixé à la somme de 7 000 euros. Il est divisé en 350 parts sociales de 20 euros l'une, numérotées de 1 à 350, entièrement libérées. ARTICLE 8 – Parts sociales Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit : A Madame Laurence ABRAHAM A concurrence de trois cent cinquante parts sociales Numérotées de 1 à 350, ci 350 parts sociales Total égal au nombre de parts composant le capital social 350 parts sociales Les soussignés déclarent que toutes les parts sociales présentement créées ont été souscrites en totalité par eux, puis réparties entre eux comme indiqué ci-dessus.. Mention sera portée au RCS d'Auxerre

*AL891430286*

## ➜ CONVOCATION

### L'ASSOCIATION CENTRE DE GESTION AGREE BOURGOGNE ALLIER

**Agréée sous le n° 1.03.710 –**
**APE 6920 Z – Siret 38527858500240**
**149 allée Joanny Mommessin –**
**71850 CHARNAY LES MACON**

Les adhérents de l'association CGA Bourgogne Allier sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 21 avril 2021 à 9h00.

Conformément à l'ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020, seuls les administrateurs se réuniront en huit-clos, pour délibérer sur les ordres du jour suivant :

Assemblée Générale Ordinaire :

1- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 28 juillet 2020

2- Rapports d'activité et financier

3- Rapport du commissaire aux comptes

4- Approbation des rapports et des comptes

5- Approbation des résolutions

6- Questions diverses

Tout membre peut se faire représenter par un administrateur, à l'aide d'un pouvoir.

Les documents concernant l'AGO, ainsi que la liste des administrateurs, sont dis-

## TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

### Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de LYON en date du 25-03-2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire ouverte au profit de la **Sàrl PHOENIX EXPRESS** 38 avenue de Paris 89470 Monéteau (transport) RCS LYON 498088442.

*AL891430295*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/03/2021 prononçant la clôture du redressement judiciaire après exécution du plan de redressement de la **Sàrl à associé unique DAVID HOURS** 10 rue Charles Peyrottes 89290 Vincelles. RCS Auxerre 501833032. CIP 3532.

*AL891430299*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/03/2021, prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif de la **Sàrl à associé unique L'ATELIER DU PIANO RICHARD GAUTHEREAU** 1 place Saint Nicolas 89000 Auxerre. RCS Auxerre 402430680. CIP 4198.

*AL891430300*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/03/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS MY CREPE** 12 place des Cordeliers 89000 Auxerre. RCS Auxerre 830686333. CIP 4431.

*AL891430301*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/03/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl M.C.P.I. THUILAND PERE ET FILS** 2 route de Ronchère La Chapelle 89520 Saints. RCS Auxerre 431497049. CIP 4168.

*AL891430302*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/03/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **l'EURL MASSE** 6, Rue des Bleuets 89290 VENOY. RCS Auxerre 490734472. CIP 3702.

*AL891430303*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/03/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl SARL WILLEMS HUBERT** 5 route de Beugnon Les Buissons 89600 SAINT FLORENTIN. RCS Auxerre 443499462. CIP 3129.

*AL891430304*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/03/2021 prononçant l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire simplifiée au profit de la SAS à associé unique **L'ATELIER DE L'EXTENSION** 1 Rue d'Égleny 89000 Auxerre (Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé et soins esthétiques). RCS Auxerre 843137142. CIP 4465. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL891430296*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/03/2021 prononçant l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire simplifiée au profit de la **SAS à associé unique MON PREMIER MOI** 4 Rue Française 89000 Auxerre (Activités photographiques). RCS Auxerre 828650325. CIP 4466. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL891430297*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/03/2021 prononçant la résolution du plan de redressement et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl N.T.H.** 34-36 Boulevard Vaulabelle 89000 Auxerre (Restaurant). RCS Auxerre 510305063. CIP 4467. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL891430298*

ponibles sur demande au siège de l'association à CHARNAY LES MACON.

Philippe DEOTTE, Président

*AL891430308*

## MODIFICATION DE STATUTS

**Avocats Vignet Associés**
**SCP D'AVOCATS**
**INTER-BARREAUX**
**1 Place du Palais de Justice - 89000 AUXERRE**
**18 rue du Général Leclerc**
**89100 SENS**
**Tél. 03.86.52.60.00**

### BAM FINANCE

Société par actions simplifiée au capital de 98 000 euros Siège social : Rue du Quenou - ZI du Quenou 89380 APPOIGNY 512 137 589 RCS AUXERRE _ Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 30 mars 2021, il résulte que : les mandats de Madame Isabelle GODARD, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Jean-Luc PAUPERT, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes en remplacement. Pour avis, le Président

*AL891430278*

### TRANSFORMATION EN SAS – CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

Aux termes d'une délibération en date du 23/02/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « SARL LHUILLIER », SARL au capital de 8 000 €, ayant son siège social 26 Grande Rue - 89600 SAINT FLORENTIN, RCS AUXERRE 339 585 630, a décidé d'adopter comme nouvelle dénomination sociale « LHUILLIER » et a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée.

Président : David LHUILLIER, demeurant 62 route de Saint-Florentin – 89600 GERMIGNY

Exercice du droit de vote : La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions des actionnaires. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Agrément : Les actions de la société ne peuvent être cédées, sauf entre actionnaires, entre ascendants et descendants qu'après agrément préalable donné par la collectivité des associés à la majorité de plus de 75 % des actionnaires présents ou représentés.

Mention sera portée au RCS d'AUXERRE.

*AL891430281*

## FUSION

### AVIS DE FUSION

EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES, Société Anonyme au capital de 1 487 675 euros, Siège social : Place de l'Europe - 89000 ST GEORGES SUR BAULCHE, 017 151 200 RCS AUXERRE. Aux termes du procès-verbal des délibérations en date du 18 mars 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES a approuvé le projet de fusion signé le 28 janvier 2021 avec la société COLOMBES EXPERTISE COMPTABLE, société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros dont le siège social est 27, avenue Henri Barbusse 92700 COLOMBES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 447 849 928 RCS NANTERRE avec prise d'effet au 31 mars 2021. La société EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES, étant propriétaire de la totalité des parts sociales composant le capital social de la société COLOMBES EXPERTISE COMPTABLE, absorbée, l'apport n'a pas été rémunéré par une augmentation de capital et la société COLOMBES EXPERTISE COMPTABLE a été dissoute sans liquidation à effet du 31 mars 2021, du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

*AL891430275*

## CESSION

### AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 15 Mars 2021 à JOIGNY enregistré à la recette des Impôts d'AUXERRE le 18 mars 2021 dossier 2021 00009524 référence 8904P01 2021 A 00454. La SARL A.M EXOTIQUES, dont le siège social est situé 16 Place Colette, Centre commercial de la Madeleine, 89300 JOIGNY, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS sous le numéro 512 460 064, a cédé à la SARL M.S EXOTIQUES, dont le siège social est situé 16 Place Colette, Centre commercial de la Madeleine, 89300 JOIGNY, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS sous le numéro 894 529 171, Un fonds de commerce un fonds de commerce d'épicerie exotique et de taxiphone, exploité au 16 Place Colette, Centre commercial de la Madeleine, 89300 JOIGNY, moyennant le prix de six mille euros (6 000,00 €) s'appliquant aux éléments incorporels pour 1 000 €, aux éléments corporels pour 5 000 €. La date de l'entrée en jouissance a été fixée au 1er avril 2021 et le fonds sera à compter de cette date exploité au siège social de l'acquéreur. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales pour la validité et, pour toutes correspondances au 16 Place Colette, Centre commercial de la Madeleine, 89300 JOIGNY. Pour avis et mention.

*AL891430283*

S.J.B.
Société d'Avocats

### AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à AUXERRE (Yonne) du 22 mars 2021, enregistré au Service des Impôts d'AUXERRE 1, le 23 mars 2021, dossier 2021 00010023, référence 8904P01 2021 A 00469, Mme Florence BEAUVISAGE épouse MANIEY et M. Pascal MANIEY, son époux, demeurant ensemble 3 rue du Pré Goujon – 89600 CHEU, ont cédé à la Société NYLY STYL', Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 5 rue des Commerces, 89360 FLOGNY LA CHAPELLE, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 894 818 533 RCS AUXERRE, représentée par Mme Mélanie DURAND, Présidente, et Mme Coralie MELINE, Directrice Générale, Un fonds de commerce de salon de coiffure, sis et exploité à FLOGNY LA CHAPELLE (Yonne), 5 rue des Commerces, moyennant le prix de 51 000 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 22 mars 2021. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet S.J.B., 43 rue du Clos à AUXERRE (Yonne).

*AL891430289*

**Maître Sébastien FOSSOYEUX**
**Notaire**
**à Saint-Sauveur-en-Puisaye**
**(Yonne)**
**17, rue Saint Claude**

### PANIERS DE SAISON

Modification des dirigeants

Suivant acte reçu par Me Sébastien FOSSOYEUX, notaire le 31 mars 2021, a été réalisée une cession de parts par :

Mme VALOIS Violette Colette, née à Le Puy-en-Velay (43000) le 23 septembre 1979, demeurant à Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe (89520) 3 Les Gourleaux, célibataire,

Au profit de :

Mr MANIER Elie, né à Saint-Agrève (07320) le 15 juin 1979, demeurant à Thury (89520) Moulery, célibataire,

De 1000 parts sociales numérotées de 1001 à 2000 qu'elle étient dans l'EARL PANIERS DE SAISON, exploitation agricole à responsabilité limitée, ayant son siège social à Thury

(89520) Moulery, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le numéro 800 771 339.

Aux termes dudit acte, Madame VALOIS a démissionné de ses fonctions de co-gérante de ladite société.

Monsieur MANIER Elie est seul gérant pour une durée illimitée.

Les modifications statutaires seront publiées au RCS d'Auxerre.

Pour avis et mention

Me FOSSOYEUX

*AL891430293*

## GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

### EARL BRONISEL

**Exploitation Agricole**
**à Responsabilité Limitée**
**Au capital de 7 500 Euros**
**Siège social : 3, rue de l'Aubépine - BAILLY**
**89400 BUSSY EN OTHE**
**RCS SENS n° 893 232 363**

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2021, M. Amaury BRONISEL, demeurant 5, rue de l'Aubépine - BAILLY – 89400 BUSSY EN OTHE a été nommé gérant pour une durée illimitée.

Pour avis

*AL891430271*

### DOMAINE DE CHATEAU GRENOUILLES

Par assemblée générale ordinaire en date du 18 février 2021, les associés de la société DOMAINE DE CHATEAU GRENOUILLES, société civile d'exploitation immobilière dont le siège social est situé au 8 boulevard Pasteur à Chablis (89800), et immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 424 718 583, se sont réunis au siège social est ont procédé à la désignation de Monsieur Damien LECLERC, né le 12 août 1973 à Dijon, et domicilié à Neuilly 71390 Cersot, en qualité de co gérant de la Société, pour une durée indéterminée, ainsi que Monsieur Christophe RACE, né le 25 août 1981 à Tonnerre, et domicilié au 4 rue de la Bauleine à Chablis (89800), en qualité de co gérant à durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Jean Luc BALACEY.

*AL891430280*

### SCI SANSELME

**SCI au capital de 269.834,76 €**
**Siège social :**
**lieudit**
**89100 NAILLY**
**410 329 403 R.C.S. Sens**

Suivant procès-verbal de décision des associés en date du 17 février 2021, il a été décidé de nommer en qualité de gérant, Madame Catherine SANSELME demeurant les Charmeaux 89100 Nailly, en remplacement de M. Jacques SANSELME.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS

*AL891430282*

### GROUPEMENT FORESTIER DU BOIS DE ROUGEMONT

**Groupement forestier au capital de : 725.100 €**
**APPOIGNY (89300), 2 Impasse de l'étang**
**RCS d'AUXERRE n°752944413.**

Modification des dirigeants

Aux termes d'un acte reçu par Me Jennifer DEGREVE, Notaire à AUXERRE, l'ensemble des associés a nommé cogérants :

Etienne FONTAINE dt à LILLE (59000) 44 rue Basse

et Marie-Laetitia THIRIEZ dt à MARCQ-EN-BAROEUL (59700) 5 rue Léon Robichez

En remplacement de :

Christian GLORIEUX dt à MONTREUIL (28500) 4 rue de l'Aunaie

et Julien GLORIEUX dt à ECULLY (69130) 5 ter chemin de Charbonnières.

*AL891430284*

## NON DISSOLUTION

**Avocats Vignet Associés**
**SCP D'AVOCATS INTER-BARREAUX**
**1 Place du Palais de Justice - 89000 AUXERRE**
**18 rue du Général Leclerc**
**89100 SENS**
**Tel. 03.86.52.60.00**

### CONSEIL GESTION ET FORMATION

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros Siège social : 15 rue Valentin Privé 89300 JOIGNY 535 174 999 RCS SENS _ Aux termes d'une délibération en date du 19 mars 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis, le Président

*AL891430307*

## DISSOLUTION LIQUIDATION

### SCEA PILLOT

Société civile en liquidation au capital de 102 000 €, Siège social : 31 bis rue du Chemin de Ronde – 89190 COURGENAY, 403 845 019 RCS SENS. Avis de clôture de liquidation. Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2020, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les a déchargés de leurs mandats. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100). Pour avis, un liquidateur.

*AL891430268*

### SCI EMERAUDE

Clôture de liquidation

Société civile immobilière en cours de liquidation au capital de 1 524,49 € Siège social : 17 rue des Orfèvres – 89100 SENS Liquidateurs : M. Jean-Claude RISSE et Mme Jacqueline RISSE, demeurant ensemble 5 rue des Orfèvres - 89100 SENS Siège de la liquidation : 5 rue des Orfèvres - 89100 SENS 389 450 248 RCS SENS Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2019, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport des liquidateurs, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les a déchargés de leurs mandats, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS. Le liquidateur.

*AL891430269*

### LE MARONNIER SCI EN LIQUIDATION

**au capital social de 60 979.61 Euros Siège social : Route de Lucy**
**89 660 LICHERES SUR YONNE**
**SIREN 394 811 533 R.C.S. AUXERRE**

Clôture de liquidation

Le 15 mars 2021 l'AG a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 15 Mars 2021.

La société sera radiée au RCS d'Auxerre

Pour avis.

*AL891430290*

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

SAS RENOV'PLOMBERIE CHAUFFAGE Société par actions simplifiées en liquidation au capital de 5 000 euros Siège social : 12 Rue Victor Hugo 89400 MIGENNES RCS SENS 842 240 830 Aux termes d'une délibération en date du 15 Janvier 2021, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation du 30 septembre 2020. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS. Le liquidateur.

*AL891430305*

## AVIS DE CONSTITUTION

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 25/03/2021, la SASU OLQ Aéro a été constituée. Capital: 100 € Siège: 6 Rue De La Gare 89500 Villeneuve-sur-yonne Objet : effectuer des prestations de vol en montgolfière et tout autre appareil aéronautique. Louer des espaces publicitaire. Participer à des actions de promotion pour ses clients. Organiser des formations dans tous domaines qu'elle jugera nécessaire. Conduire des audits et ou des diagnostics. Réaliser une activité de conseil. Vendre des objets et accessoires liés à ses activités. Durée: 99 ans Président: SAS OLQ GROUPE, RCS SENS 891080517, sis 6 Rue De La Gare 89500 Villeneuve-sur-yonne . La cession des actions de l'associé unique est libre. Chaque action donne droit à une voix. RCS: SENS

*AL891430237*

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 mars 2021 à COURGENAY, il a été constitué une SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **4R INVEST**

Capital : 1 200 000 €

Siège social : 3 rue de la Poterne – 89190 COURGENAY

Objet : La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières ci-après apportées à la Société. La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières acquises par la Société. Toutes opérations de conseil, assistance et prestations de toutes natures, commerciales, financières, immobilières et autres au profit de toutes sociétés ou entreprises ; la prise de participations dans toutes sociétés françaises ou étrangères.

Durée : 99 années

Président : M. Philippe RAOULT demeurant 3 rue de la Poterne 89190 COURGENAY.

Directeurs Généraux : M. Benjamin RAOULT demeurant 58 Boulevard Rouget de l'Isle 93100 MONTREUIL et M. Thomas RAOULT demeurant 26 Avenue des Marguerites 94350 VILLIERS SUR MARNE

Transmission des actions : selon les dispositions statutaires.

La société fera l'objet d'une immatriculation au RCS de SENS.

*AL891430279*

### AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 31/03/2021, il a été constitué une société par actions simplifiée aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : S-MOTORS

Capital : 10 000 €, divisé en 1 000 actions de 10 €.

Siège social : Chemin des Amoureux 89140 PONT-SUR-YONNE

Objet : Achats et ventes de tous types de véhicules, engins à moteur, cycles et motocycles d'occasion et neufs ainsi que la location ; achats et ventes de tous accessoires se rapportant aux biens ci-dessus.

Durée : 99 ans.

Président : M. Mathias SENOUSSI, demeurant à CANNES-ECLUSE (77130), 28 rue de la Grande Plaine.

Directeur Général : M. Quentin SCHNYDER demeurant à EPISY (77250), 56 Grande Rue.

Cession d'actions : Libre entre associés. Elles sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.

La société sera immatriculée au RCS Sens.

*AL891430276*

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : EURL GIBERT GUILLAUME

FORME : Société à responsabilité limitée

CAPITAL : 4 500 euros

SIEGE SOCIAL : 9 Lieudit Les Patouillats 89130 VILLIERS-SAINT-BENOIT

OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- La réalisation de tous travaux de plomberie, climatisation, ventilation, sanitaire, installation de gaz (tuyauterie et réseaux gaz), l'installation électrique, entretien, de travaux de ramonage et d'installation de chauffage;
- La vente de tous matériels et équipements de chauffage, de ventilation, de climatisation, ainsi que de tous équipements sanitaires et électriques;
- Les travaux d'étanchéité, de plâtrerie, d'isolation, de carrelage, de faïence, de maçonnerie ;
- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;
- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

DUREE : 99 années

GERANCE :

- M. GIBERT GUILLAUME demeurant 9 Lieudit Les Patouillats 89130 VILLIERS-SAINT-BENOIT

IMMATRICULATION : au RCS de AUXERRE.

Pour avis,

*AL891430277*

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Sylvie HURET-FERRAND, Notaire à AUXERRE (89), le 1er avril 2021 a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La société est dénommée : **LA ROCHE FENDUE**.

Le siège social est fixé à : CHEVANNES (89240), 6 Impasse de la Chapelle Orgy.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).

Les apports sont en numéraires.

### Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

APONI SAS

Liquidation Judiciaire du 01/10/2019

53 rue de la République - 89190 VILLENEUVE-L'ARCHEVÊQUE

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 26 mars 2021.

*AL891430250*

toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants de la société sont : Madame Bénédicte DUPAS demeurant à CHEVANNES (89240), 6 Impasse de la Chapelle, Orgy, et Monsieur Dominique DUPAS, demeurant à VENOUSE (89230), 21 Bis Rue des Bourliers.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

Pour avis

Le notaire.

*AL891430288*

### LES MAINS D'OR

Aux termes d'un acte SSP en date du 23/03/2021, il a été constitué une société

Dénomination sociale : LES MAINS D'OR

Siège social : 160 rue Déportés et de la Résistance, 89100 Sens

Forme : SARL

Capital : 1000€

Objet social : - Salon de beauté, épilation, entretien corporel, manucure, modelage, vente de produits de beauté et ses annexes.

Gérance : M. WU Wei, demeurant Résidence les Bergeronettes, Bat B3, boulevard Stanislas Girardin, 76140 Le Petit-Quevilly

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

*AL891430294*

Vous êtes abonné au journal

Terres de Bourgogne

Créez votre compte et consultez nos archives



Tourisme local

# Et si vous lanciez votre gîte ?



Bâtisse authentique pour ce gîte à la ferme aux portes du Morvan.

En cette période de reconfinement, on peut espérer pour l'été prochain un nouvel engouement des touristes pour un territoire comme la Saône-et-Loire. L'occasion de réaliser enfin un projet de gîte sur votre ferme, ou de faire labelliser le vôtre en tant que Gîtes de France.

Fabien Desmaux est le monsieur labellisation au niveau de l'association Gîtes de France de Saône-et-Loire. C'est la personne qui rencontre tout au long de l'année deux types de propriétaires : ceux qui ont déjà un gîte (ou une chambre d'hôte) et qui souhaitent obtenir le label; et ceux qui sont porteurs de projet et qui le sollicitent pour une visite conseil, en amont des travaux. *«En 2020,* explique-t-il, *nous avons eu 70 labellisations, soit le même volume que pour une année habituelle. Mais ceci avec trois mois et demi d'activité en moins»*. Signe de l'engouement des propriétaires et des clients pour les produits gîte et chambre d'hôte. Il faut dire que ce type d'hébergement *«était le produit parfait en période de pandémie»*, avec des clients reçus dans des logements dédiés, à la campagne, loin des foules et au grand air. Et le responsable projet de souligner la mise en place d'un protocole sanitaire strict, au niveau national, dès le mois de juin 2020. Les touristes, confiants, ont donc plébiscité ces logements pour leurs vacances. Une situation qui a permis de *«toucher de nouveaux clients»*, plus jeunes, plus familiaux.

## Ce qui plaît

Il reste à souligner que l'offre monte toujours en gamme car les propriétaires de gîtes et de chambres d'hôtes ont compris depuis des années ce que la clientèle recherche derrière le label : *«un confort au moins égal voire, supérieur, à ce qu'ils ont chez eux, un maximum d'équipements électriques, des mètres carrés et de la lumière»*, détaille Fabien Desmaux. Le tout dans une ambiance *«la plus cosy et la plus cocooning possible»*. La moindre nuisance étant rédhibitoire à la labellisation (voie ferrée, ligne à haute tension, proximité directe d'une pollution visuelle, olfactive, auditive, etc.), le client Gîtes de France est assuré de passer un agréable séjour. C'est ainsi que le label propose tout un ensemble de produits de très bons conforts, répartis dans les plus beaux secteurs. *«Ce qui plaît également ce sont les gîtes de grande capacité»*, poursuit Fabien Desmaux. Il faut dire que (hors période de crise sanitaire) la Saône-et-Loire est idéalement placée pour permettre les rassemblements de famille et de groupe d'amis : au carrefour de la région parisienne, du sud, des Alpes, de la Suisse, du Massif central ; desservie par une autoroute, deux gares TGV, la RCEA, *«cela facilite les gîtes que l'on appelle tribu, de 10 à 15 lits»*. Au-delà de 15 lits, on passe au gîte de groupe et les normes de sécurité à appliquer sont toutes autres.

## Qui propose un gîte ?

Parmi les porteurs de projet, Fabien Desmaux constate deux types de profils. D'une part, des jeunes retraités, ou des personnes qui y seront bientôt. S'ils ne sont pas spécialement agriculteurs, ils ont du patrimoine immobilier à valoriser. *«Ils veulent poursuivre avec une activité sociale sympa, sans devoir non plus gérer une location à l'année»*. Ces jeunes retraités actifs recherchent souvent la fidélisation de leurs clients mais surtout les rencontres et l'aventure humaine. Une aventure humaine aussi recherchée par la seconde catégorie, qui ressort d'après les constats de Fabien Desmaux, celle *«des jeunes couples, déjà agriculteurs, ou qui s'installent à la campagne et qui recherchent un complément de revenu»*. Soit un partage de leur quotidien qui vient soutenir leur investissement dans un patrimoine foncier qui peut être important.

Comme c'était le principe à l'origine de Gîtes de France, il y a encore beaucoup d'agriculteurs parmi les propriétaires et les porteurs de projet. Ainsi, ceux-ci peuvent aussi entrer dans la catégorie gîte à la ferme. *«Ceci est une thématique commerciale bien définie chez nous»*, rappelle Fabien Desmaux. Mais il n'y a aucune obligation. Dans ces cas-là, malgré tout, l'agriculteur accepte la visite des clients sur sa ferme : *«cela fait partie de la promesse client et c'est magique, notamment pour les enfants, d'assister à la traite ou au nourrissage des veaux»*. Dans le cadre d'un projet de gîte à la ferme, le lieu d'accueil sera souvent le plus éloigné possible pour l'isoler au maximum des *«nuisances»* du travail quotidien d'une exploitation. Mais ceci est un des premiers points vérifiés par Fabien Desmaux ! Pour tous ces propriétaires, effectifs ou en devenir, *«c'est très souvent un projet de vie qui leur tient vraiment à coeur»*, d'où la qualité des produits proposés par le label.



Ouvrir un gîte a permis de sauver cet ancien relais de chasse.

## La démarche à suivre

Vous avez le projet d'aménager un gîte sur votre ferme ? Fabien Desmaux propose une visite conseil de deux à trois heures pour vous aider à avancer le mieux possible.

Moyennant 70€, vous ferez avec lui le tour des lieux pour définir au maximum les orientations à prendre en termes de travaux et d'aménagement à prévoir, de qualité de prestation attendue. *«Je pratique une cinquantaine de visites conseil tout au long de l'année, mais il faut savoir que dès le mois de mars, il y a environ trois mois de délai»*. Si le suivi sur site est ensuite impossible, Fabien Desmaux étant le seul à faire ceci au niveau départemental, il répond sans souci aux questions par mail. Il revient sur place lors de la visite de labellisation qui nécessite près de quatre heures, tout étant passé en revue dans le moindre détail. La parfaite cohérence entre l'annonce et la réalité est l'un des principaux engagements de ce label. Toutes les informations se retrouvent facilement sur le site Internet des Gîtes de France 71.

L'Exploitant agricole de Saône-et-Loire

Médias

# La Semaine de la presse à l'école avec une classe de CE2

La Semaine de la presse et des médias à l'école s'est déroulée du 22 au 27 mars partout en France. Reportage dans une classe du centre-ville de Saint-Étienne (Loire), en compagnie d'élèves de CE2 tous plus curieux les uns que les autres de découvrir les facettes du métier de journaliste.



Photo : Laurie Frappa
Les élèves ont pu feuilleter des journaux et des magazines mis à leur disposition.

Laurent Delahousse ? Hugo Clément ? Yann Barthès ? Lorsque Laurie Frappa, enseignante en classe de CE2 à l'école primaire Sainte-Marie a annoncé à ses élèves la venue d'un journaliste le jeudi 25 mars, beaucoup se sont mis à espérer rencontrer une vedette du petit écran. Une fois cette légère déception passée en découvrant l'identité de leur invité du jour, le temps était venu pour eux d'échanger sur leur perception des médias en général et du métier de journaliste en particulier. Loin de les livrer à eux-mêmes, leur maîtresse les avait, en début de semaine, fait travailler sur deux notions : les types de médias et le processus de fabrication d'un journal. Si, pour la plupart, la distinction entre presse écrite, radio, télévision ou médias web a été facilement comprise, le retour des élèves sur la partie fabrication d'un journal a réservé quelques surprises. Il faut dire qu'à 8 ou 9 ans, il est encore tôt pour comprendre quel est le rôle d'un rédacteur en chef, l'utilité d'une photo de presse ou comment sont assemblés les articles pour constituer un journal.

## Des questions plein la tête

En l'absence de Lorenzo, c'est Alya qui a ouvert le bal des questions / réponses par la plus pertinente des interrogations : *« Comment devient-on journaliste ? »* Une question à laquelle il se révèle difficile de répondre, tant les parcours sont divers entre ceux qui sont venus au journalisme au gré d'opportunités professionnelles et ceux qui se sont formés dans des écoles. Les questions se sont ensuite enchaînées, alternant régulièrement entre le professionnel et le personnel. Haroon a notamment demandé quel était le déroulé type d'une journée de journaliste, Katléa voulait savoir quelles étaient les contraintes de temps pour rédiger un article et Aron combien de personnes étaient nécessaires pour faire un journal. D'autres élèves semblaient quant à eux plus intéressés par la vie quotidienne du journaliste : *« Avez-vous des grandes vacances ? »*, a demandé Eloan, *« Comment vous habillez-vous pour travailler ? »*, a lancé Splendeur, *« Êtes-vous rémunéré pour vos articles ? »*, s'est interrogé David. Régulièrement, les questions ont aussi tourné autour du rapport des journalistes à la célébrité et à la médiatisation : *« Êtes-vous déjà passé à la télévision ou à la radio ? », « Êtes-vous connu ? », « Avez-vous déjà interrogé des célébrités ? »*.

## Bien travailler à l'école pour devenir journaliste

De la théorie à la pratique, les élèves, par groupes, se sont ensuite vu remettre des journaux et des magazines qu'ils pouvaient feuilleter pendant que leur maîtresse projetait au tableau des dessins de presse. Pour certains, il est rapidement apparu qu'ils tournaient les pages de titres de presse pour la toute première fois de leur vie. D'autres, baignant sans doute dans un cadre familial plus connecté à l'actualité, n'en étaient pas à leur coup d'essai. Pour tous, la découverte de la carte de presse, cette *« carte d'identité du journaliste »*, a en tout cas fait son petit effet. Ce temps de manipulation des journaux passé, l'heure était venue de conclure cette intervention en classe en demandant aux élèves si certains d'entre eux aimeraient un jour devenir journalistes. Sur les vingt-trois élèves, environ six ou sept ont levé la main. L'occasion était toute trouvée de faire le lien entre leur travail à l'école et les qualités d'un journaliste : le sens de l'orthographe, un intérêt pour l'actualité dans son ensemble, quelques connaissances historiques ou encore un bon niveau d'anglais. Après une petite séance photo improvisée pour finir, les élèves ont rangé leurs affaires et laissé la classe vide peu avant 16 h 30. Souhaitons que de futurs grands journalistes se trouvent dans leurs rangs !

PIERRE GARCIA

## Enseignement supérieur Les lycéens découvrent aussi le monde de la presse

**Après s'être mis dans la peau d'un journaliste en créant leur propre journal le temps d'un concours, les élèves de la classe de 1ère Bac pro du lycée de Fontaines (Saône-et-Loire) ont découvert lors d'une intervention dans leur établissement, l'envers du décor du monde de la presse. Avec la mise à mal de quelques idées reçues. Il faut dire que lorsqu'on a 16 ans et que l'on a grandi en même temps qu'Internet, difficile d'avoir une perception précise de ce qu'est la presse papier et le quotidien d'une rédaction de journalistes. Car même après avoir travaillé sur le sujet en compagnie de leur enseignante d'éducation socioculturelle, Florence Dell'Accio, et sorti une publication dans le cadre du concours de jeunes journalistes Bourgogne Franche-Comté Reporter, ils demeurent très éloignés de la réalité du terrain. Logique, déjà, lorsque l'on se rend compte qu'aucun d'entre eux n'est abonné à la moindre publication ni ne lit régulièrement un quelconque titre de presse. Et encore davantage lorsque l'on prend conscience que le seul support qui vaille n'est ni le papier, ni l'ordinateur, mais bel et bien le seul téléphone portable. Dès lors, en présence d'un journaliste professionnel, ils ont pu découvrir aussi bien l'aspect déontologique du métier que la ligne éditoriale d'un titre de presse, le travail d'une rédaction ainsi que les modes de financement entre abonnements, annonces légales, petites annonces, publicités et autres services. Sans oublier l'ensemble des maillons qui vont du rédacteur à la distribution en passant par la mise en page et l'impression.**

RÉGIS GAILLARD


Photo : Régis Gaillard
Au lycée de Fontaines (Saône-et-Loire), les élèves ont pu échanger avec un journaliste professionnel.


Photo : Laurie Frappa
Les élèves avaient préparé de nombreuses questions consacrées aux médias et au métier de journaliste.

Archéologie

# Découverte majeure pour l'histoire de la viticulture en France




Pépins de raisin carbonisés. Inrap

**Des fouilles archéologiques menées par l'Inrap à Alba-la-Romaine (Ardèche) révèlent que la vigne y était cultivée pour produire du vin dès l'âge du fer (Ve siècle avant J.-C.). Une découverte qui bouscule les modèles établis car elle vieillit significativement le développement de cette culture en France.**

Une vue des fouilles réalisées en 2014 au lieu-dit La Grande Terre à Alba-la-Romaine. Inrap



Fabien Isnard, archéologue à l'Inrap et responsable des fouilles.

Le développement de la viticulture en France a longtemps été associé à la romanisation de la Gaule, suite à l'arrivée des Grecs à Marseille vers 600 avant J.-C. Ils établissent alors des comptoirs de commerce le long de la Méditerranée et dans la vallée du Rhône qui leur permettent de diffuser leur culture du vin, développée dans les Iles Grecques et dans la Grande-Grèce (côtes méridionales de la péninsule italienne). À cette époque, le vin est utilisé dans toutes les cérémonies et réservé aux élites.

Il est admis que les Grecs partagent aussi leur savoir-faire et que la viticulture s'étend rapidement en Gaule dès le Ier siècle avant J.-C, le vin gaulois rencontrant un vif succès jusqu'au IIIe siècle après J.-C., à l'image de la répartition des amphores d'époque retrouvées lors de fouilles. Mais depuis fin juillet 2020, on sait désormais que la vigne était cultivée dans le sud de l'Ardèche dès l'âge du fer (Ve siècle avant J.-C.) !

Ils ne ramassaient pas seulement les fruits de vignes sauvages, ils en cultivaient pour produire du vin. Une précocité surprenante dans un secteur aussi éloigné des grands axes commerciaux d'époque...

Cette découverte est le fruit d'une recherche interdisciplinaire réalisée par l'Inrap entre 2013 et 2015, à la suite de fouilles archéologiques menées sur prescription de l'État (Direction des affaires culturelles (Drac) Auvergne Rhône-Alpes) au lieu-dit La Grande Terre à Alba-la-Romaine (Ardèche). Un secteur réputé aujourd'hui pour la culture de la vigne et la production de côtes-du-rhône.

## Ceps, raisins, pépins, jus, macération...

Dans le comblement d'un fossé, les archéologues ont trouvé sur ce site des ceps de vigne domestiques carbonisés, des pépins de raisin, des pollens de vigne et des traces organiques de vin rouge à l'intérieur de céramiques. Les analyses réalisées sur ces éléments ont permis de remonter à la première moitié du Ve siècle avant J.-C. Tous carbonisés, les 32 charbons de ceps de vigne et les deux pépins de raisin récupérés ont été datés entre - 765 et - 410 ! Ces datations se concentrent sur les deux périodes de l'âge du fer : le premier âge du fer (de - 800 à - 450) et le second dit période de la Tène (de - 450 au changement d'ère).

L'étude de ces charbons et pépins a permis de comprendre qu'il existait à cette époque des vignes sauvages à Alba-la-Romaine mais que des vignes dites domestiques y étaient aussi cultivées. *«C'est à partir du résultat des analyses des charbons qui les qualifie de ceps de vigne que nous avons commencé à être très vigilants et que nous avons trouvé des indices de toute la chaîne opératoire du vin»*, indique Fabien Isnard, archéologue à l'Inrap et responsable de l'opération de fouilles. *«Quand on regroupe tous ces éléments, on se dit qu'il y avait ici du vin dans tous ses états dès le Ve siècle avant J.-C. : ceps, raisin, pépins, jus, macération...»* Les céramiques, quant à elles, ont contenu sur cette même période du raisin blanc et noir, du jus de raisin des deux couleurs également, et du vin macéré. Certains morceaux de céramiques viennent de loin, d'Iles grecques, du nord de l'Italie, de l'extrême sud de la France, à l'image des amphores vendues par les Grecs. Tout porte à croire que les Gaulois produisaient du vin à Alba, qu'ils l'échangeaient avec les Grecs, se transmettaient des savoir-faire...

## Une tradition viticole

Cette précocité de la vigne en Sud Ardèche est une *«découverte majeure pour l'histoire de la viticulture en France»*, estime Audrey Saison, archéologue au MuséAl d'Alba-la-Romaine. *«Nous comprenons qu'Alba, qui est aujourd'hui une région viticole, l'est depuis encore plus longtemps que ce que l'on imaginait. Dès l'Antiquité, le vin y était présent. Les agriculteurs y cultivent des terres depuis 2 500 ans. Nous sommes vraiment dans une tradition viticole»*.

Que l'on ne s'y trompe pas ! *«Nous ne sommes pas face à la plus vielle vigne de France ou les plus anciens vignobles, mais nous comprenons qu'au moment où les Grecs arrivent et développent leurs sites côtiers, de petits sites en dehors des grands axes commerciaux du vin, comme c'est le cas à Alba-la-Romaine, produisent eux-aussi leur vin. Ils ne faisaient pas que l'acheter, ce n'est pas forcément les Grecs qui sont venus leur montrer comment cultiver la vigne»*, ajoute Fabien Isnard. *«Nous sommes les premiers à le montrer avec le site de La Grande Terre car nous avons réussi à récupérer assez d'éléments allant dans ce sens, mais nous connaissons d'autres sites. Beaucoup de choses se passent entre le nord et le sud de la France au Ve siècle avant J.-C. C'est une période charnière où les axes de commerce se développent énormément. Ils se mettent tous à produire du vin en même temps!»* D'autres sites archéologiques rhodaniens laissent en effet présager une culture de la vigne tout aussi précoce, comme à Tournon-sur-Rhône et à Lyon-Vaise.

Pour l'heure, La Grande Terre est le seul site à l'intérieur de la Gaule qui atteste de la présence de la vigne avant le Ve siècle avant notre ère. *«Il faut toujours une première découverte...»*, rappelle Audrey Saison, *«...qui amène toujours à d'autres questionnements»*. Des travaux sont menés sur les cépages qui pouvaient être cultivés et les techniques de vinification. Pour les amateurs et les plus curieux, le MuséAl prépare une exposition pour 2022 qui mettra en lumière la découverte de ces traces de vigne précoce dans l'histoire de la viticulture.

**ANAÏS LÉVÊQUE**

Notes (1) Institut national de recherches archéologiques préventives